

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE DÉCLIN DE L'ENGAGEMENT CANADIEN DANS LES OPÉRATIONS DE PAIX DE
L'ONU

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

KEVIN MARIN MEJIA

AVRIL 2024

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier le professeur Justin Massie de l'UQAM, sans qui la réalisation de ce mémoire n'aurait pas pu avoir lieu. Je tiens à le remercier d'avoir accepté de diriger mon mémoire. Son aide, son professionnalisme et son expertise ont contribué grandement à la réalisation de ce mémoire. J'ai beaucoup appris de cette expérience et je ressors de la maîtrise avec de nouvelles connaissances, mais aussi un intérêt renouvelé pour la politique étrangère canadienne et la politique militaire internationale.

Je tiens également à remercier ma famille. Merci à mon père et ma mère qui ont suivi mes travaux dès mon entrée à la maîtrise et qui m'ont soutenu tout au long du programme, tant moralement que financièrement. Je remercie mon petit frère et ma petite sœur qui m'ont soutenu tout au long de ces trois années. Je remercie aussi mes oncles, tantes, cousins et cousines qui prenaient régulièrement de mes nouvelles et qui m'ont soutenu tout au long de ces trois ans. Je tiens à remercier mes amis, qui m'ont encouragé à ne pas lâcher le programme lorsque l'idée me venait à l'esprit. Sans l'encouragement de tous ceux mentionnés dans les lignes précédentes, je ne me serais probablement pas rendu au bout du programme.

Finalement, je tiens à remercier le professeur Jonathan Paquin de l'Université Laval qui m'a conseillé au début du processus sur comment cette recherche devrait être conduite.

À tous ceux mentionnés ici, je vous remercie infiniment.

DÉDICACE

À ma famille et mes amis pour leur soutien
au cours de ces trois dernières années.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
Chapitre 1 CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE	14
1.1 Cadre théorique : Les opérations de paix de l'ONU.....	14
1.2 Théorie de la prise de décision	17
1.2.1 Valorisation de l'alliance.....	19
1.2.2 Aversion au risque électoral	21
1.3 Théorie de l'intervention des tiers partis.....	23
1.4 La méthode comparative structurée et ciblée.....	26
1.4.2. Source de données	27
Conclusion	29
Chapitre 2 JEAN CHRÉTIEN ET LA PARTICIPATION CANADIENNE À LA MONUC 31	
2.1 Le Congo, la guerre et la MONUC.....	32
2.1.2 La création et l'évolution de la MONUC	33
2.1.3 Mission complémentaire à la MONUC.....	35
2.2 Les décisions de Jean Chrétien en matière de maintien de la paix.....	36
2.3. La participation du Canada à la MONUC.....	39
2.3 Canada–États-Unis, lorsque les priorités changent	41
2.4 L'opinion publique et Jean Chrétien.....	46
2.5 Autres facteurs.....	51
2.6 Conclusion.....	65
Chapitre 3 LA MINUSMA ET JUSTIN TRUDEAU	67
3.1 État de la situation au Mali.....	68
3.2 La MINUSMA	69
3.3 La participation canadienne, de la promesse à sa concrétisation	70
3.4 Changement d'administration, changement de priorités	76
3.5 L'opinion publique et Justin Trudeau.....	82
3.6 Autres facteurs.....	89
3.7 Conclusion.....	93
CONCLUSION	96

BIBLIOGRAPHIE 102
ANNEXE A 116

LISTE DES FIGURES

Figure 0-1 Contributions du Canada aux opérations de l'ONU entre 1991 et 2023	2
Figure 0-2 Déploiements militaires canadiens en fonction du commandement	3
Figure 0-3 Contributions des États occidentaux aux opérations de maintien de la paix de l'ONU de 1990 à 2019.....	9
Figure 0-4 Répartition des décès survenus durant les opérations de paix de l'ONU entre 1940 et 2021 par type.....	10
Figure 1-1 Prise de décision politique de Young (2019).....	17
Figure 2-1 Camps de réfugiés rwandais sur le territoire du Zaïre en 1996	37
Figure 2-2 Contribution du gouvernement Chrétien à la MONUC entre 1999 et 2003 par type d'effectif.....	40
Figure 2-3 Évolution du personnel de forces armées Canadienne entre 1993 et 2003	54
Figure 2-4 Interventions militaires avec et sans mandat de l'ONU	63
Figure 3-1 Contributions du Canada à la MINUSMA au 31 décembre 2015-2022	75
Figure 3-2 Décès par années durant la MINUSMA	85

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1-1 Question pour guider la recherche	27
---	----

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ALÉNA	Accord de Libre-Échange nord-américain
AQMI	Al-Qaeda au Maghreb islamique
CPI	Cour pénale internationale
CBC	Canadian Broadcast Channel
CSNU	Conseil de sécurité des Nations Unies
FAIT	Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international
IEMF	Force multinationale intérimaire d'urgence
ISAF	Force internationale d'assistance et de sécurité
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali
MLNA	Mouvement national pour la libération de l'Azaouad
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique Du Congo
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
MUJAO	Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest
NPD	Nouveau Parti Démocratique
ONU	Organisation des Nations Unies
OP	Opération de paix
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique nord

PLC	Parti libéral du Canada
RCD	Rassemblement congolais pour la démocratie
RDC	République Démocratique du Congo
UE	Union Européenne
UNITAF	Unified Task Force
UNPROFOR	Force de protection des Nations unies

RÉSUMÉ

Ce mémoire porte sur le déclin de la participation du Canada aux opérations de paix des Nations Unies. Alors que plusieurs ont affirmé que le gouvernement Harper est responsable du désintérêt canadien envers les opérations de paix de l'ONU, force est de constater que le désengagement canadien s'est d'abord opéré sous le gouvernement Chrétien et ne s'en est jamais vraiment relevé, même depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Trudeau. Comment expliquer ce déclin ? Le présent mémoire cherche à répondre à la question de recherche : pourquoi la contribution de troupes du Canada aux opérations de paix de l'ONU ne reflète-t-elle pas la préférence idéologique des gouvernements Chrétien et Trudeau ? Ainsi, le présent mémoire pose l'hypothèse suivante : le gouvernement de Justin Trudeau et de Jean Chrétien n'a pas augmenté la contribution du Canada aux opérations de paix de l'ONU, car les décisions de leurs gouvernements sont influencées par une forte aversion au risque électoral et une forte valorisation de l'alliance avec les États-Unis.

En s'appuyant sur la théorie de la prise de décision, ce mémoire cherchera à comprendre la faible participation des gouvernements libéraux à la MONUC pour le gouvernement Chrétien et à la MINUSMA pour le gouvernement Trudeau. Les résultats démontrent que les deux gouvernements démontrent une forte valorisation de l'alliance avec les États-Unis. Ensuite, autant le gouvernement de Jean Chrétien et celui de Justin Trudeau ont démontré que l'influence de l'opinion publique sur leurs politiques étrangères est faible. Il ressort de ce mémoire que la valorisation de l'alliance avec les États-Unis, la situation économique du Canada au moment de la prise de décision de participer ou non dans les opérations de paix de l'ONU et une préférence pour les missions de l'OTAN semble expliquer pourquoi les contributions des deux gouvernements ne reflètent pas leur préférence idéologique.

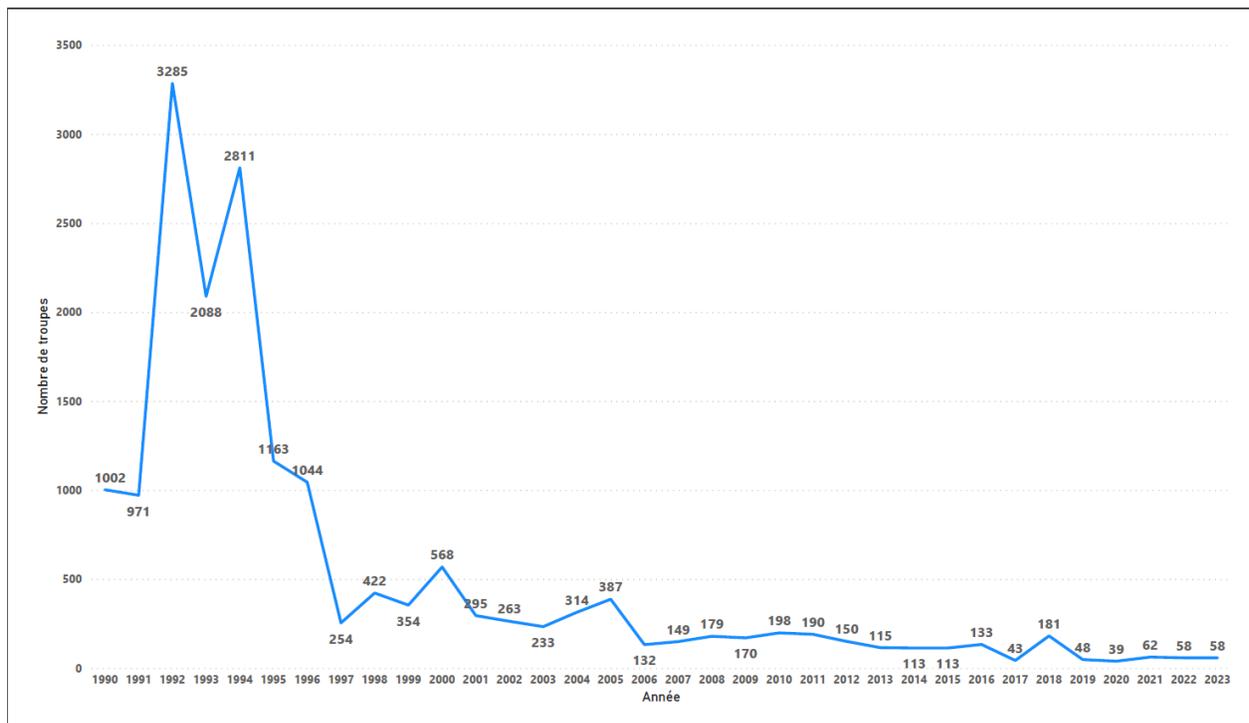
Mots clés : Canada, opérations de paix, prise de décision, politique étrangère du Canada

INTRODUCTION

La décennie des années 1990 marque un changement d'attitude envers les interventions internationales chez les puissances occidentales. Châtiées par les échecs au Rwanda, en Somalie et plus proche de chez elles en Bosnie, les puissances occidentales se sont de plus en plus retirées des opérations de paix (Kenkel, 2013, p.135). En effet, lorsque nous observons les données sur la contribution de troupes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies (ONU), celles-ci sont soutenues majoritairement par les petites puissances et les États non démocratiques. En date de mai 2023, le Bangladesh se classait au premier rang des contributeurs, avec 7273 troupes (DPO, 2023). Pour leur part, les États-Unis ont contribué 36 troupes, comparativement à 3 500 troupes en septembre 1993 (DPO, 2023). Le Canada est aussi touché par ce changement. Alors qu'en septembre 1993 le Canada contribuait 2 502 troupes réparties sur 13 missions, sa contribution en mai 2023 a chuté à 58 troupes réparties sur sept missions (DPO, 2022). Ceci classe le Canada au 68^e rang des principaux contributeurs aux opérations de paix de l'ONU.

Comment expliquer la faible contribution du Canada aux opérations de paix (OP) des Nations Unies (ONU) ? Alors que plusieurs ont affirmé que le gouvernement Harper est responsable du désintérêt canadien envers les OP, force est de constater que le désengagement canadien s'est d'abord opéré sous le gouvernement Chrétien et ne s'en est jamais vraiment relevé, même depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Trudeau (Létourneau et Massie, 2006). En effet, bien que ces deux gouvernements aient affirmé leur soutien à la participation du Canada aux OP, les chiffres sur leur contribution ne reflètent pas ce fait. Comme l'illustre la figure 0.1, la contribution canadienne sous Jean Chrétien est passée d'un sommet de 2 811 troupes en 1994 à 233 en 2003 — une chute de près de 92 % — alors que celle sous le gouvernement Trudeau n'a jamais atteint le plateau des 200 troupes déployées, avec en moyenne 82 troupes déployées entre 2015 et 2023, et ce alors que le premier ministre Trudeau fut élu en 2015 sur la promesse de réengager le Canada dans les opérations de paix.

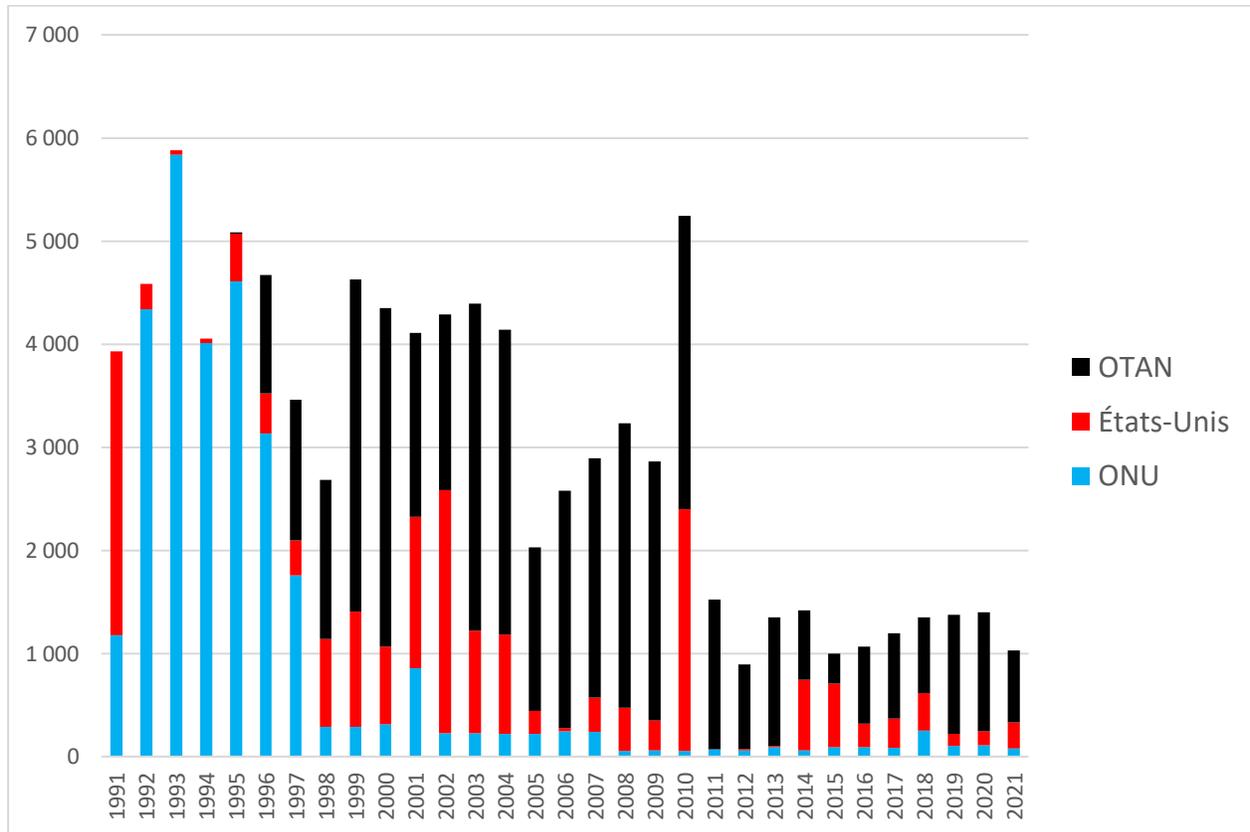
Figure 0-1 Contributions du Canada aux opérations de l'ONU entre 1991 et 2023



Source : International Peace Institute, 2019, et Département du maintien de la paix de l'ONU, 1990-2023

Similairement, le Parti libéral de Jean Chrétien annonce dans sa plateforme électorale de 1993 qu'un gouvernement libéral redonnera au Canada son rang parmi les gardiens de la paix mondiale (Parti libéral du Canada, 1993, p.102), en particulier par l'entremise des Casques bleus. Un changement de ton s'opère toutefois en 1997, alors que le gouvernement Chrétien réitère son engagement, mais introduit l'OTAN dans la présentation des organisations au sein desquelles il serait prêt à contribuer pour maintenir la paix internationale (Parti libéral du Canada, 1997, p.93). En 2000, la plateforme électorale du Parti libéral ne parle carrément plus de Casques bleus. Ceci s'avère juste, comme en témoigne la figure 0.2, comparant les déploiements par structure de commandement. Alors que les déploiements sous commandement de l'ONU représentaient plus de 99 % des troupes canadiennes déployées en 1993, ce chiffre ne s'élevait plus qu'à 5 % en 2003, alors que celles sous commandement de l'OTAN représentaient en moyenne 31 % des troupes canadiennes déployées entre 1998 et 2003.

Figure 0-2 Déploiements militaires canadiens en fonction du commandement



Source : International Institute for Strategic Studies, *The Military Balance*, 1992-2022.

En 2015, le Parti libéral du Canada (PLC), sous la gouverne de Justin Trudeau, promet dans sa plateforme électorale de renouveler l’engagement du Canada de participer aux opérations de maintien de la paix (Parti libéral du Canada, 2015, p.76). Cette promesse électorale sera réitérée dans la plateforme électorale du PLC en 2019 (Parti libéral du Canada, 2019, p.76), ainsi qu’en 2021 (Parti libéral du Canada, 2021, p.82). Cependant, la contribution du Canada de 2015 à 2021 n’est pas aussi importante que celle des années 1990. Comme il est possible d’observer à la Figure 0.1, la contribution du Canada atteint un sommet de 181 troupes en 2018, alors que le gouvernement Trudeau avait promis jusqu’à 600 soldats et 150 officiers aux OP (Wherry, 2019, p.250).

Comment expliquer cet écart entre les promesses et les actions des gouvernements canadiens en matière de contribution aux opérations de paix de l'ONU ? Ce mémoire tentera de répondre à la question de recherche suivante : *pourquoi la contribution de troupes du Canada aux opérations de paix de l'ONU ne reflète-t-elle pas la préférence idéologique des gouvernements Chrétien et Trudeau ?* Pour y répondre, ce mémoire essaiera d'identifier les variables qui exercent une influence sur la prise de décision en matière de participation aux OP de l'ONU. Considérant que les recherches sur la faible participation du Canada sous le gouvernement de Justin Trudeau aux OP de l'ONU sont limitées, ce mémoire est pertinent afin de mieux comprendre la prise de décision du gouvernement canadien en matière de déploiement militaire dans les opérations de paix. De plus, plusieurs recherches proposent d'approfondir la recherche sur la prise de décision en matière de collaboration militaire. Martin-Brûlé et Von Hlatky (2018) concluent qu'il est important de comprendre la multiplicité d'acteurs, les intérêts et les stratégies en matière d'OP pour pouvoir conseiller les décisions de contribuer. Massie (2019) explique que les résultats de l'effet de l'idéologie du gouvernement sur la décision de contribuer aux opérations militaires sont incohérents et que les futures recherches devront étudier les positions inattendues prises par les gouvernements canadiens en matière de l'usage de la force militaire.

Von Hlatky et Massie (2019) ont étudié les décisions prises par les gouvernements de Stephen Harper et de Jean Chrétien en matière de participation dans les opérations militaires multinationales. Ils concluent que les différences idéologiques sont moins pertinentes dans la prise de décision de participer aux opérations multinationales considérant que celles-ci sont souvent déroutées par la valorisation de l'alliance et les considérations électorales (Von Hlatky et Massie, 2019, p. 112). L'analyse de Young (2019) arrive à une conclusion similaire. Il explique que les politiciens du Parti libéral fédéral sont contraints par l'aversion au risque face aux coûts potentiels du maintien de la paix (Young, 2019, p. 165).

Ainsi, le présent mémoire pose l'hypothèse suivante : *le gouvernement de Justin Trudeau et de Jean Chrétien n'a pas augmenté la contribution du Canada aux opérations de paix de l'ONU, car les décisions de leurs gouvernements sont influencées par une forte aversion au risque électoral et une forte valorisation de l'alliance avec les États-Unis.*

Le désengagement occidental des opérations de paix

Pour mieux comprendre le déclin de la participation, il est adéquat de présenter comment les grandes puissances occidentales se détournent des OP de l'ONU. En effet, le changement d'attitude envers les OP de l'ONU n'est pas seulement remarqué au Canada. Comme l'expliquent Bellamy et Williams (2009), depuis la publication du rapport Brahimi (2000), la proportion de personnel provenant de l'Occident dans les opérations de paix de l'ONU diminue. Dans les paragraphes suivants, le mémoire présentera les raisons identifiées par la littérature qui expliqueraient le déclin des contributions de troupes en provenance des États occidentaux. Tout d'abord, la contribution durant les années 1990 sera analysée. Ensuite, une présentation du rapport Brahimi sera faite afin de mettre en évidence le rôle que celui-ci a joué dans le déclin de la participation aux OP de l'ONU. À la suite de cette section, une analyse de l'impact des événements du 11 septembre 2001 sur les contributions des États occidentaux sera réalisée. L'introduction de ce mémoire se conclura par la présentation de la structure de ce mémoire.

Dans leur étude, Bellamy et Williams (2009) présentent trois raisons qui expliquent la faible contribution de la part des États occidentaux. La première raison qui justifie la faible contribution est que les États ont des problèmes avec la Cour Pénale internationale (CPI). Pour illustrer ceci, ils présentent le cas des États-Unis qui craignent que leur personnel soit des cibles pour des poursuites par le CPI. Ils adoptent le American servicemembers protection act en 2002, limitant ainsi leur participation aux opérations de paix de l'ONU à seulement celles où le pays hôte garantit l'immunité aux troupes américaines (Bellamy et Williams, 2009, p.45).

La deuxième raison est la capacité et la rapidité du déploiement par les États occidentaux. Ils expliquent que lorsque les États occidentaux fournissent des troupes capables de procéder à des missions robustes, celle-ci a tendance à moins contribuer aux opérations de paix de l'ONU. L'exemple qu'ils utilisent est celui de la Grande-Bretagne, qui déploie ses troupes dans les missions dites robustes, car le nombre de contributeurs capables de réaliser de telles opérations est limité à comparer aux opérations de paix de l'ONU, qui elles peuvent compter sur la contribution des multiples autres États (Bellamy et Williams, 2009, p.45).

La dernière raison qu'avancent Bellamy et Williams est que les États occidentaux ne distinguent pas entre les contributions à l'ONU et aux missions non onusiennes. Parmi les États, ils mentionnent le Canada et l'Allemagne qui semblent ignorer la distinction entre les deux types de missions comme la France et les États-Unis. Cette distinction n'est pas prise en compte au point que les États occidentaux suggèrent que leurs contributions aux missions non onusiennes et aux opérations de paix de l'ONU devraient être incluses dans le calcul de leur contribution au maintien de la paix (Bellamy et Williams, 2009, p.45).

En lien avec Bellamy et Williams, les experts s'accordent sur l'importance de la période de la décennie des années 90 et la désigne comme le point d'origine de ce changement d'attitude. La littérature sur la contribution des États occidentaux aux opérations de paix de l'ONU est diversifiée, mais elle s'accorde sur l'idée que les pays aux régimes non démocratiques contribuent plus aux opérations de maintien de la paix que les démocraties (Duursma et Gledhil, 2019). L'après-guerre froide marque une période de prolifération des missions, non seulement celles de l'ONU, mais aussi celles des organisations régionales (Bellamy et Williams, 2009, p.40). L'échec des OP au Rwanda, Somalie et en Bosnie-Herzégovine explique en partie le déclin massif de la contribution occidentale aux OP (Bellamy et Williams, 2009, p.43 ; Kenkel, 2013, p.135 ; Coulon et Liégeois, 2010).

La mission en Somalie se divise en plusieurs petites missions. La première mission est l'ONUSOM I. Elle est créée en 1992. Elle se compose de 50 observateurs non armés dont le mandat est de surveiller le cessez-le-feu et de 500 Casques bleus qui avaient le mandat de protéger les convois d'aide humanitaire (Coulon et Liégeois, 2010, p.14). Incapable de remplir son mandat, elle est remplacée par la mission *Unified Task Force* (UNITAF) qui est la première mission de l'ONU autorisée sur la base du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Cette mission est aussi de nature différente. Elle est une mission réalisée par une coalition multinationale sous les commandes des États-Unis (Coulon et Liégeois, 2010, p.15).

Durant l'UNITAF, le Canada contribue en déployant des troupes aériennes entraînées pour des missions envisagées dans le contexte d'une guerre contre les communistes. Certains de ces soldats sont mal équipés pour réaliser du maintien de paix (Dorn, 2005, p. 13). Durant cette mission, des soldats canadiens capturent et torturent un jeune de 16 ans qui est rentré dans leur camp pour y

voler (Dorn, 2005, p.13). Ceci choque les Canadiens et se traduit par le *Somalia affairs* (Dorn, 2005, p. 13). Ce document fait état de l'entraînement en maintien de la paix dans les forces armées canadiennes et trace un lien entre l'entraînement inadéquat et les événements survenus en Somalie (Dorn et Libben, 2018, p. 279). À la suite de ce rapport, le Canada devient plus prudent pour ne pas s'exposer à une telle situation et les contributions du Canada ne se sont jamais remises bien que les leçons de cet événement soient encore enseignées dans les collèges militaires canadiens (Maarleveld, 2015, p.45).

La mission au Rwanda est créée en 1993 (DPO, 2021). L'ONU demande au Canada de fournir un commandant pour cette mission et le commandant assigné est Roméo Dallaire (Dorn, 2005, p.13). Encore ici, l'entraînement inadéquat est souligné par les auteurs (Dorn, 2005 ; Murray et McCoy, 2010). Cependant, Dorn (2005) explique que rien n'aurait pu préparer Dallaire pour le massacre de 800 000 rwandais. Il continue son explication en précisant que le Canada est le seul État à envoyer des troupes durant ce massacre d'une centaine de jours, mais que le nombre était trop faible et elles sont inadéquatement préparées (Dorn, 2005, p.13).

La mission Force de protection des Nations unies (UNPROFOR) est définie comme un fiasco par Dorn (2005). Les soldats se sentaient inefficaces face aux violations des cessez-le-feu, l'escalade des combats, l'agression et les épurations ethniques et les massacres d'innocents (Dorn, 2005, p. 14). Un de ces exemples est décrit par Cohen et Moens (1999). Ils expliquent que les soldats canadiens durent affronter des situations comme l'opération de la poche de Medak. Cette opération est survenue alors que les soldats canadiens et français sont déployés pour s'interposer entre les troupes croates et serbes dans le cadre d'une mission pour surveiller le cessez-le-feu. Cependant, les Croates ouvrent le feu sur les troupes canadiennes et françaises avant de se retirer. Bien qu'un cessez-le-feu soit signé le 16 septembre 1993, les forces croates se retirent tout en brûlant des maisons serbes et en tuant des civils serbes (Cohen et Moens, 1999, p.91). En 1995, la situation empire en Bosnie, alors que des Casques bleus sont pris en otage par des Serbes bosniaques (Dorn, 2005, p. 14). Alors que l'OTAN réalise des frappes aériennes, les Serbes bosniaques attachent l'observateur non armé de l'ONU, Patrick Rechner du Canada à un paratonnerre dans le but de l'utiliser comme bouclier humain contre les frappes (Dorn, 2005, p.14).

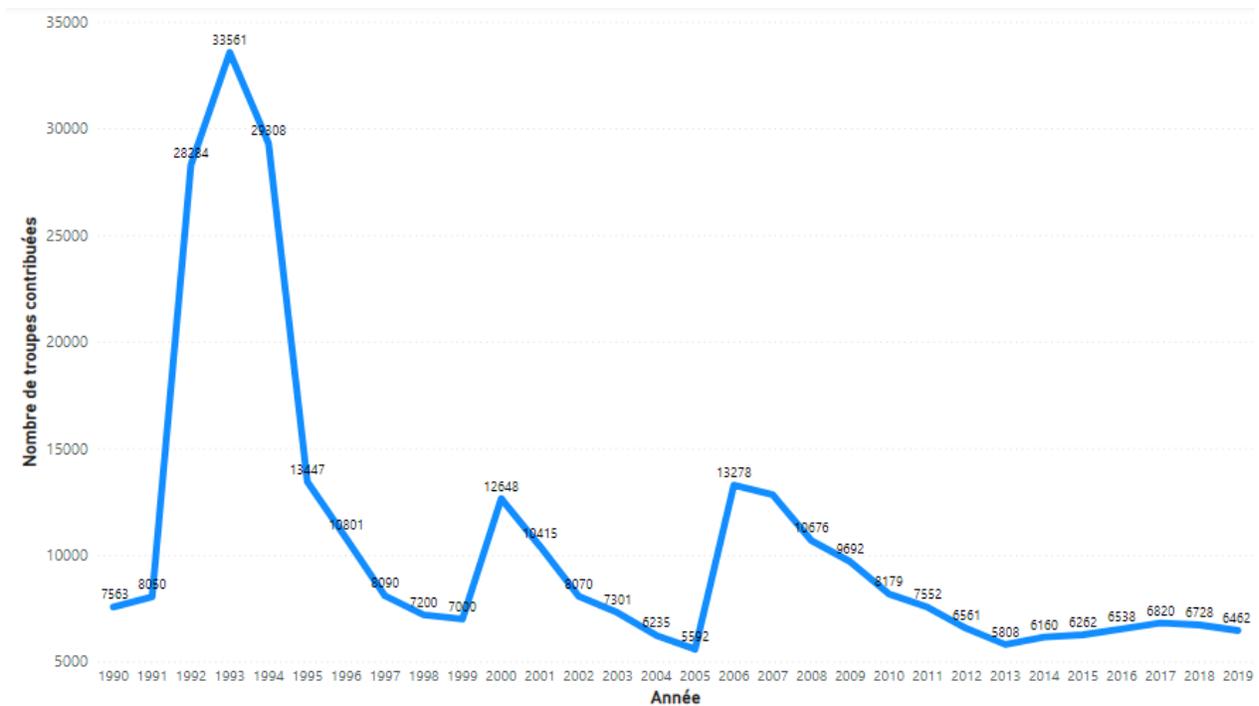
Dans leur analyse de la mission en Bosnie, Cohen et Moens relèvent trois leçons en ce qui a trait au maintien de la paix. Premièrement, les objectifs militaires et politiques doivent être coordonnés. En Bosnie, les objectifs politiques sont introduits durant des phases cruciales pour les opérations militaires et souvent contradictoires aux recommandations militaires. Ils illustrent ce point en présentant le cas des troupes néerlandaises, qui lors de l'attaque de Srebrenica en juillet 1995, ont dû respecter le mandat de l'ONU (Cohen et Moens, 1999, p.96). La deuxième leçon est que le maintien de la paix traditionnel (celui basé sur le Chapitre VI) et la diplomatie coercitive ne sont pas compatibles. Ils expliquent que la diplomatie coercitive peut être utilisée par tous les États, mais lorsqu'elle est utilisée avec des forces moins puissantes, ces derniers peuvent être marginalisés (Cohen et Moens, 1999, p.96). La dernière leçon issue de leur analyse de cette opération est que dans un environnement de conflit d'après-guerre froide, l'utilisation de forces impartiales et légèrement armées peut s'avérer inefficace dans la protection de l'aide humanitaire (Cohen et Moens, 1999, p. 97).

Mais si la contribution des États occidentaux aux opérations de paix de l'ONU a diminué, celle faite aux organisations régionales comme l'OTAN ou l'OSCE a augmentée significativement (Bellamy et Williams, 2009, p.43). En effet, le maintien de la paix traditionnel n'est plus adapté aux conflits internes, aux guerres civiles, au nettoyage ethnique, c'est-à-dire aux situations où l'ONU est appelée à intervenir (Coulon et Liégeois, 2010, p.44). La littérature s'accorde pour dire que pour les États occidentaux, il est nécessaire d'avoir des opérations de paix plus robustes (Dorn, 2005 ; Bellamy et Williams, 2009). Dorn (2005) illustre la transition entre les opérations de paix de l'ONU vers celle de l'OTAN en s'appuyant sur la signature des accords de paix de Dayton en 1995 où l'OTAN a pris la relève de l'ONU comme fournisseurs de troupes pour le maintien de paix.

Dans le cas du Canada, Edgar (2002) souligne que le besoin d'opérations plus robustes et interventionnistes de l'ONU remonte avant même la trilogie funeste, soit aux années où Brian Mulroney était au pouvoir. En effet, c'est aussi souligné dans l'étude de Coulon et Liégeois (2010). L'article d'Edgar explique que face à ses alliés américains et britanniques, dont la nature anti-onusienne et anti-culturaliste était connue, Mulroney fait du multilatéralisme une priorité de sa politique étrangère. Edgar en vient à la conclusion que le changement idéologique et politique à la fin des années 1980 est réel et fondamental. Le Canada se dissocie de son rôle de puissance

moyenne médiatrice pour mener la campagne pour que plus d'interventions robustes soient mises en place (Edgar, 2002, p.112).

Figure 0-3 Contributions des États occidentaux aux opérations de maintien de la paix de l'ONU de 1990 à 2019

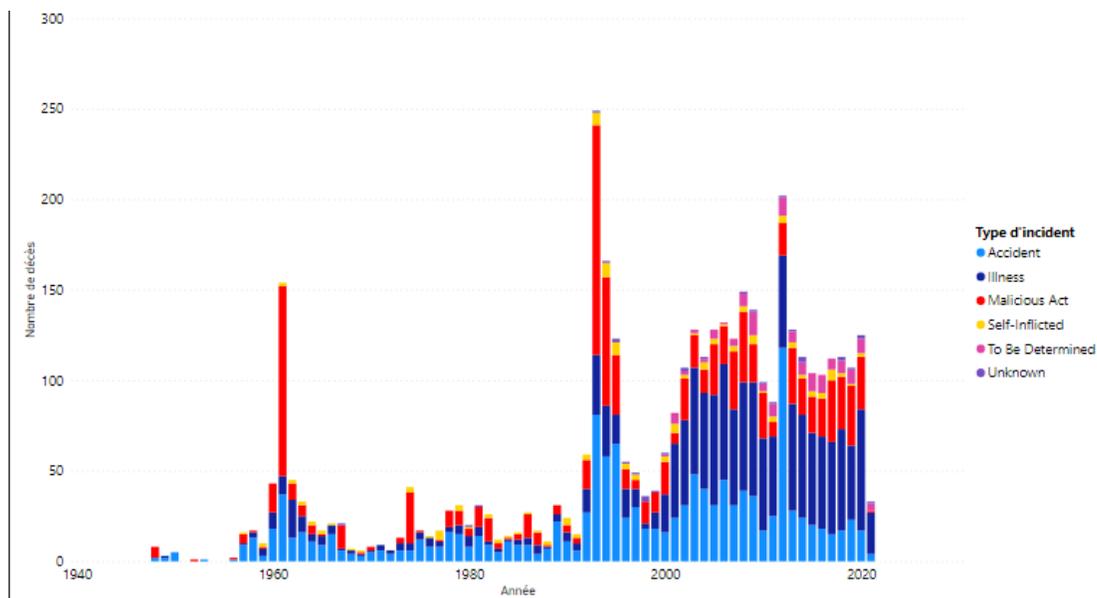


Source : International Peace Institute, 2021

La figure 0.3 illustre l'évolution de la contribution des États occidentaux aux opérations de l'ONU. Le sommet des contributions est en 1993, alors que des remontées temporaires sont observées en 1999 et 2006, notamment dû au fait que l'Europe se réengage dans la mission UNIFIL (Bellamy et Williams, 2009, p.44). Pour 1999, la hausse des contributions s'explique par une forte contribution à la mission Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental, où les États occidentaux ont contribué 3 472 effectifs. De ces 3 472 effectifs, 3 246 ont été fournis par l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Portugal.

Une seconde raison avancée dans la littérature pour expliquer la baisse des contributions des États occidentaux aux opérations de maintien de la paix de l'ONU est le syndrome du « Body Bag ». Le syndrome du body bag est décrit comme une aversion envers les fatalités qui se traduit par une baisse d'appui de la population pour les missions militaires (Raes *et coll.*, 2019, p.111). Bellamy et Williams (2012) expliquent que l'opinion publique est moins tolérante envers les fatalités dans les opérations de paix que dans les opérations associées aux intérêts de sécurité ou de défense nationale (Bellamy et Williams, 2012, p.8.). Or, durant la période des années 1990, il est possible d'observer à la figure 0.4 que le nombre de décès connaît un pic en 1993. Elle est l'année la plus létale depuis 1961 et la majorité des décès ont été causés par des actes malicieux. Le prochain pic est en 2012, où la majeure partie des décès est survenue dans le cadre de la Mission des Nations Unies pour La Stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Figure 0-4 Répartition des décès survenus durant les opérations de paix de l'ONU entre 1940 et 2021 par type.



Source : Département des opérations de paix, 2021

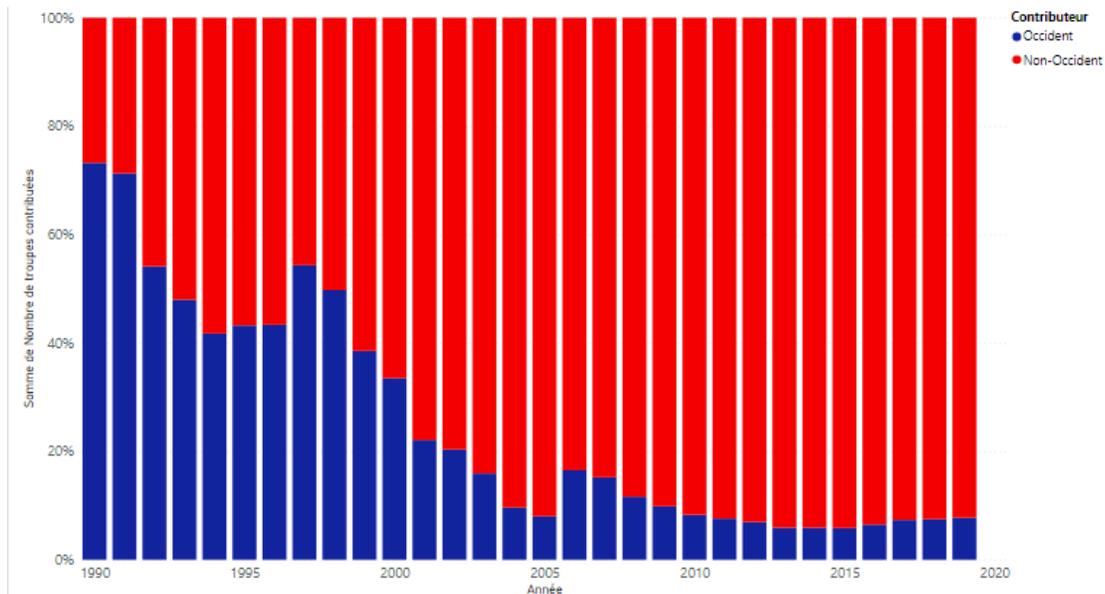
Au niveau des contributions par les États occidentaux, lorsque l'on étudie les figures 0.3 et 0.4, on constate que la baisse des contributions aux opérations de l'ONU survient à la suite d'un pic dans

le nombre de décès comme 1993, 2003 et 2012. Il semble donc il y avoir covariation, mais, à notre connaissance, aucune analyse spécifique du sujet n'a été réalisée.

Une des causes de la diminution de la contribution des États occidentaux est l'absence d'un mandat robuste. Le rapport Brahimi exprime le besoin d'opérations plus robustes et recommande à l'ONU de bâtir sa capacité afin de créer une menace crédible contrairement à sa capacité symbolique et non menaçante typique des opérations de paix traditionnelles (Johnstone, *et coll.*, 2005, p.252). Il reflète les idées que les États occidentaux ont avancées pour expliquer leur retrait des opérations de paix de l'ONU (Bellamy et Williams, 2009, p.43). Le rapport Brahimi porte sur l'utilisation de l'usage de la force dans les opérations de maintien de paix. Ce document reprend les principes de bases du maintien de la paix. Toutefois, il explique aussi que le consentement des parties au déploiement d'une opération de paix de l'ONU n'est pas fiable, car les partis signent des accords pour des raisons diverses qui ne sont pas nécessairement en lien avec la paix et l'impartialité ne veut pas dire neutralité (Johnstone *et coll.*, 2005, p.252).

D'autre part, une baisse des contributions par les États occidentaux est notée en 2001. En effet, ceci est dû aux attaques du 11 septembre 2001, qui avec la crise en Iraq, vient impacter l'ONU au niveau politique et stratégique (Johnstone, *et coll.*, 2005, p.254). Par exemple, le Canada décide de rejoindre la coalition américaine afin de renverser le régime taliban en Afghanistan à la suite des attaques du 11 septembre, ce qui marque un changement de cap quant à la participation (Coulon et Liégeois, 2010, p.45). Kenkel (2013) pour sa part précise que les attaques du 11 septembre sont importantes, car les puissances de l'OTAN se sont concentrées sur l'Afghanistan et l'Iraq, causant ainsi un changement au niveau de la composition des effectifs de l'ONU. Ceci résulte en l'émergence du Sud comme principal contributeur de l'ONU avec 40 % des troupes provenant du sous-continent indien durant les années 2000. Bellamy et Williams (2009) remarquent que les contributions des États occidentaux ont diminuées de plus de la moitié en 2001. Ceci peut être constaté dans la figure 0.5 qui montre les contributions entre les États occidentaux et celle du reste du monde (non-Occidentaux dans la figure). Ils continuent leur argumentaire en expliquant qu'aujourd'hui les États occidentaux font des contributions symboliques (« *Token Contribution* ») aux opérations de maintien de la paix où ils ont des intérêts ou des missions de maintien de la paix où d'autres États occidentaux participent (Bellamy et Williams, 2009, p.43).

Figure 0.5 Contributions des États occidentaux vs les États non occidentaux entre 1990 et 2020



Source : International Peace Institute, 2021

Cette section présente différents constats de la littérature scientifique pour expliquer le déclin des contributions des États occidentaux aux OP de l'ONU. En effet, la période des années 1990 est celle qui marque le début d'une transition des contributions des États occidentaux vers des interventions plus robustes. Les échecs subis en Somalie, en Bosnie-Herzégovine et au Rwanda semblent avoir été des éléments déclencheurs. Le 11 septembre 2001 et les suggestions du rapport Brahimi sont venus accentuer ce changement de cap.

Structure du mémoire

Le présent mémoire vise à enrichir la recherche scientifique portant sur la prise de décision du gouvernement canadien en matière d'OP de l'ONU. Il se divisera en trois chapitres. Le premier chapitre présentera le cadre théorique de ce mémoire ainsi que la méthodologie. Le présent cadre théorique commence par une présentation des opérations de paix afin de bien cerner les opérations

de paix qui seront étudiées. Ensuite, une présentation de la théorie de la prise de décision. L'aversion au risque électoral et la valorisation de l'alliance y seront également abordées. Pour faire suite, une présentation de la théorie de l'intervention des tierces parties sera réalisée. Une présentation de la méthodologie conclura ce chapitre.

Dans le deuxième chapitre de ce mémoire, une analyse de la décision de Jean Chrétien sera réalisée afin de relever les différents facteurs qui ont influencé la décision de participer ou non aux opérations de paix de l'ONU. La mission à l'étude dans ce chapitre est la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique Du Congo (MONUC). L'étude de ce cas permettra l'opérationnalisation de notre cadre d'analyse construit à partir des recherches antérieures mentionnées dans les sections précédentes.

Le troisième chapitre de ce mémoire portera sur la décision du premier ministre Justin Trudeau de contribuer aux opérations de paix de l'ONU. Dans le cadre de ce mémoire, la décision qui sera étudiée dans ce chapitre est la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies (MINUSMA). Ceci permettra d'opérationnaliser notre cadre d'analyse et nous permettra de tirer des conclusions sur l'avenir de la participation du Canada aux opérations de paix de l'ONU.

Chapitre 1

CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE

Le présent chapitre de ce mémoire sera la présentation du cadre théorique. Le chapitre suivant se divise en deux parties. La première partie présentera le cadre théorique de ce mémoire. Ensuite, nous présenterons la méthodologie qui est utilisée pour la réalisation de ce mémoire. Finalement, ce chapitre aura une conclusion avec les constats tirés de du cadre théorique qui guideront notre recherche.

1.1 Cadre théorique : Les opérations de paix de l'ONU

L'objet d'intérêt de ce mémoire est le processus de prise de décision en matière de contribution aux OP de l'ONU. Toutefois, il est nécessaire de présenter tout d'abord la définition d'une OP afin de bien cadrer ce concept. Il n'y a pas de définition universelle d'opération de maintien de la paix ni de consensus sur quand la première opération de maintien de la paix a été créée (Goulding, 1993, p.452). En effet, les définitions des OP sont multiples dans la littérature. Steve Lavoie explique que cette expression (maintien de la paix) n'est pas aussi claire qu'on pourrait le penser puisqu'elle fait référence à une série de concepts qui n'ont pas la même implication sur le terrain (Lavoie, 2020, p.10). Une première définition d'OP est la définition fournie par Goulding (1993). Il définit le maintien de la paix comme une technique qui a été développée principalement par les Nations Unies pour aider à contrôler et résoudre les conflits armés (Goulding, 1993, p.452). Plus loin dans son article, Goulding propose une définition qui tient compte des principes de bases du maintien de la paix mentionné dans son article. Les principes de bases des opérations de l'ONU qui ont été nommés sont qu'elles peuvent être établies que si l'on a le consentement de tous les partis, les Casques bleus doivent être impartiaux, les besoins de troupes et l'usage limité de la force (Goulding, 1993, p.454 -455). Ces principes s'appliquent encore aujourd'hui à l'ONU (DPO, 2021). La nouvelle définition proposée par Goulding est la suivante :

Opérations sur le terrain établi par les Nations Unies, avec le consentement des parties concernées, pour aider à contrôler et à résoudre les conflits entre elles, sous le commandement et le contrôle des Nations Unies, aux frais collectivement des États membres et avec du personnel et du matériel militaire et autres fournis volontairement par eux, agissant impartialement entre les parties et recourant au minimum à la force. (Goulding, 1993, p.455, notre traduction)

Cette définition est très classique des opérations de paix. Cependant, elle ne reflète pas toute l'évolution de ces dernières. Comme l'explique Kenkel (2013), les changements apportés à la politique internationale par la fin de la guerre froide et le génocide au Rwanda ainsi que les forces comme la mondialisation et la médiatisation ont apportés des changements profonds à ce type d'opération (Kenkel, 2013, p.122). Jocelyn Coulon et Michel Liégeois abordent ce phénomène. Ils remarquent que le terme opération de la paix ne peut pas être défini sans s'intéresser à l'ensemble de la problématique de la résolution de conflit (Coulon et Liégeois, p.39, 2010). À la suite de leur analyse de la problématique, leur définition est :

Une intervention multinationale revêtue de la légitimité internationale, visant à prévenir un conflit ou à rétablir, maintenir, stabiliser, consolider ou imposer la paix par le déploiement de personnel militaire, policier ou civil (Coulon et Liégeois, p.40, 2010).

Cette définition est très similaire à celle de Walter Dorn. La définition de Dorn diffère de celle de Coulon et Liégeois, car il mentionne les fondements du consentement des partis, l'impartialité et l'usage de la force pour se défendre. Sa définition est la suivante :

le déploiement de personnel militaire, policier et civil international dans une zone de conflit, avec le consentement des principales parties au conflit, agir de manière impartiale et utiliser

la force principalement de manière défensive, afin de : (1) arrêter ou contenir le conflit ; (2) aider à mettre en œuvre un accord de paix ; et/ou (3) reconstruire des sociétés déchirées par la guerre (Dorn, 2021, notre traduction)

Selon le document Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : Principes et Orientations aussi connus sous le nom de Doctrine Capstone (2008), le maintien de la paix est une activité parmi les différentes activités de l'ONU en lien avec le maintien de la paix et de la sécurité internationale (ONU, 2008, p.18). En effet, à la Figure 1.1, il est possible de voir l'éventail d'activités de l'ONU et de voir les zones grises tout comme les interactions entre elles.

Figure 1.1 Contributions du Canada aux opérations de l'ONU entre 1991 et 2019



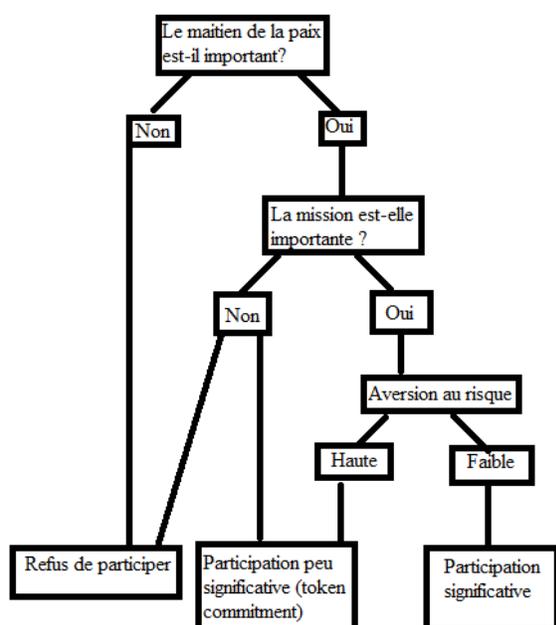
Source : Organisation des Nations unies, 2008

Pour ce mémoire, nous utiliserons le terme opération de paix plutôt que le maintien de la paix. Lavoie (2020) propose de remplacer l'expression « maintien de la paix » par une qui sera en mesure d'englober la panoplie de missions que les Casques bleus réalisent, soit « opération de paix » (Lavoie, 2020, p. 11). Donc pour ce mémoire, une opération de paix est l'ensemble des activités de paix comme présenté dans la doctrine Capstone (ONU, 2008).

1.2 Théorie de la prise de décision

La revue de littérature explique que les États contribuent dans le but de servir leur intérêt national ou promouvoir leurs valeurs à l'international. Le présent mémoire cherche à comprendre les variables qui affectent la participation canadienne en matière de maintien la paix. Ainsi ce mémoire s'inspire du modèle de la prise de décision de Graeme Young (2019). Young explique la participation au maintien de la paix est rationnelle que lorsque trois conditions sont réunies : lorsque les politiciens s'engagent au maintien de la paix en général ; lorsque les politiciens s'engagent envers une mission de maintien de la paix ; et lorsque les politiciens ont une faible aversion pour le risque face à des pertes potentielles (Young, 2019, p.158). La figure 1.1 présentée ci-dessous est la figure que Young (2019) utilise pour expliquer sa théorie.

Figure 1-1 Prise de décision politique de Young (2019)



Source : Young, 2019, p.161

Le modèle de Young (2019) se divise en trois étapes. Tout d'abord, il faut établir si le maintien de la paix est valorisé par les politiciens. S'il n'est pas valorisé, les dirigeants déclineront la participation. Alternativement, lorsque le maintien de la paix est valorisé par les politiciens, la valorisation de la mission est ensuite étudiée. Dans le cas où la mission ne serait pas de haute valeur pour les décideurs, la participation à cette OP sera soit déclinée ou une token participation sera offerte. Young explique que le token commitment fournit un support superficiel et que celui-ci est logiquement employé lorsque les politiciens valorisent la mission et le maintien de la paix, mais ont une aversion au risque (Young, 2019, p.159-161). Finalement, lorsque la valorisation pour le maintien de la paix et la mission est élevée et que l'aversion aux risques est faible, Young estime que la participation aux OP sera plus significative. Comme précisé au début de cette section, le mémoire suivant s'appuiera sur cette hypothèse.

Mintz et DeRouen Jr (2010) ont étudié les facteurs qui influencent la prise de décision en matière de politique étrangère. Tout d'abord, ils abordent les aspects internationaux. Ils identifient cinq facteurs internationaux qui peuvent influencer la décision d'un État. Il s'agit de la course à l'armement, la dissuasion, le type de régime de l'adversaire, la surprise stratégique et les alliances (Mintz et DeRouen Jr, 2010, p.121). En ce qui touche à ce mémoire, les alliances sont importantes, car celles-ci peuvent réduire les incertitudes et les mécompréhensions qui peuvent mener à la guerre (*ibid.*, p.126). De plus, les auteurs expliquent que les alliances sont une extension de la politique étrangère et par conséquent elles affectent la prise de décision.

Ensuite, Mintz et DeRouen Jr avancent que la prise de décision est influencée par les facteurs domestiques. Parmi les facteurs, les plus importants sont les politiques domestiques, les conditions économiques et l'opinion publique. Pour le premier, ils expliquent que lorsqu'un leader politique veut survivre au pouvoir, il peut essayer de détourner l'attention portée aux problèmes domestiques en employant la force contre un adversaire externe (*ibid.*, p.129). En effet, il se peut que la participation aux OP de l'ONU puisse être utilisée comme diversion. Toutefois, cette corrélation n'est pas démontrée. Pour les facteurs économiques, les auteurs identifient deux types qui influencent la prise de décision. Les intérêts économiques et la condition économique. En ce qui a trait à l'opinion publique, ils expliquent que l'opinion publique à propos d'une crise en particulier peut avoir une influence sur l'utilisation de la force, l'escalade et la fin du conflit et d'autres décisions en matière de politique étrangère (*ibid.*, p.131).

Comme il est possible de voir, la théorie semble s'accorder avec les variables suggérées par Von Hlatky et Massie. Celles-ci sont une bonne base pour ce mémoire. En effet, pour bien comprendre la prise de décision du gouvernement canadien en matière de contribution aux OP, il faut comprendre la valorisation de l'alliance et l'aversion au risque électoral.

1.2.1 Valorisation de l'alliance

Comme il est abordé dans les paragraphes précédents, la valorisation de l'alliance peut jouer un rôle dans le processus de prise de décision. Hannigan (2019) mentionne que les alliances sont importantes lors de la prise de décision en matière d'intervention, car leur valorisation peut motiver un État à intervenir afin de soutenir son allié (Hannigan, 2019, p.281). La valorisation de l'alliance est un concept qui est défini comme l'intérêt d'un État à protéger et renforcer la relation d'alliance avec un ou plusieurs États (Massie, 2019 : p.578). Celle-ci sera la définition employée pour ce mémoire. Il est nécessaire de distinguer la valorisation de l'alliance de la dépendance à l'alliance. La différence est que la valorisation de l'alliance n'implique pas la coopération forcée (Massie, 2019 : p.578).

Haesebrouck (2018) explique que la valorisation de l'alliance se distingue de la dépendance à l'alliance par le fait que les États peuvent valoriser un allié pour une myriade de raisons et que la valorisation n'implique pas nécessairement de la dépendance (Haesebrouck, 2018, p.257). Il illustre ceci en expliquant que certains États peuvent valoriser l'alliance avec les États-Unis, car ils dépendent de la sécurité garantie qu'ils leur offrent tandis que d'autres veulent s'attirer les faveurs de Washington (idem.).

Ringsmose (2010) étudie comment le partage de la charge est fait à l'intérieur de l'OTAN. Il divise les États membres en deux catégories, les atlantistes et les États influencés par l'Article 5. Les atlantistes incluent le Canada, le Danemark, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et à un moindre degré la Norvège (Ringsmose, 2010, p.332). Pour illustrer la valorisation de l'alliance, il explique que la participation de ces États à l'ISAF est mieux comprise comme un effort pour s'attirer les faveurs de Washington : comme un geste symbolique ou un « frais » à conserver ce qui est considéré comme un lien crucial avec l'associé principal (Ringsmose, 2010, p.332).

En phase avec Ringrose, la littérature semble démontrer que le Canada valorise en particulier son alliance avec les États-Unis. Tom Keating (1993) illustre l'importance de la relation entre le Canada et les États-Unis pour le gouvernement canadien :

Une grande partie de la politique étrangère du Canada depuis la Seconde Guerre mondiale a été conçue pour s'adapter aux conditions résultant de sa proximité géographique avec les États-Unis, la répartition asymétrique du pouvoir qui existe entre ces deux pays, les nombreux contacts transnationaux, et l'émergence des États-Unis en tant que superpuissance mondiale (Keating, 1993, p. 19 ; cité dans Murray et McCoy, 2010, p.174, notre traduction).

Cette relation est d'autant plus importante pour le Canada, car elle est considérée tant au niveau politique que militaire. Au niveau militaire, les militaires canadiens poussent à l'approfondissement des relations avec leurs collègues américains (Coulon et Liégeois, 2010, p.45). Du côté politique, les relations entre le Canada et ses alliés sont aussi importantes pour les contributions de maintien de paix comme l'illustre Bratt (1999). Alors que le premier ministre Chrétien voulait limiter la contribution de troupes en Bosnie seulement si c'est nécessaire, il déploya 1000 troupes à la mission IFOR pour répondre à la pression de ses alliés en particulier les Américains (Bratt, 1999, p. 76).

Paquin et Beauregard (2013) ont étudié l'alignement en matière de politique étrangère canadienne. En partant de la question est-ce que les réactions du Canada envers des événements internationaux s'alignent avec celle de ses alliés et si oui, qui sont-ils et la question est-ce que le gouvernement de Stephen Harper est plus aligné avec Washington que le gouvernement de Paul Martin (Paquin et Beauregard, 2013, p.618), Paquin et Beauregard base leur étude sur six crises internationales entre 2004 et 2011 pour répondre à ces questions. Ils commencent en expliquant la différence entre le concept de l'alignement et la concordance. L'alignement survient lorsqu'un gouvernement adopte publiquement la position d'un autre afin de que leur politique soit en ligne avec cet autre État (Paquin et Beauregard, 2013, p.618). La concordance survient lorsque deux ou plusieurs gouvernements adoptent la même position en même temps (Paquin et Beauregard, 2013, p.618).

Leur étude se poursuit en étudiant les politiques du Canada durant les six crises sous l'angle continentaliste, l'angle transatlantique, l'angle de l'anglosphère et l'angle unilatéraliste. Leur résultat démontre que le Canada s'aligne souvent avec les États-Unis, toutefois, ils expliquent que l'angle transatlantique est mieux adapté. L'alignement de la politique étrangère canadienne dépend de qui présente sa position en premier. De plus, Paquin et Beauregard démontrent que l'anglosphère ne semble pas influencer la position du Canada, bien qu'elle s'aligne avec la Grande-Bretagne et les États-Unis. Ils démontrent que le Canada s'aligne plus avec la France qu'avec la Grande-Bretagne ce qui vient encore diminuer le rôle de l'anglosphère. Finalement, leur étude démontre que le Canada est unilatéraliste.

1.2.2 Aversion au risque électoral

La deuxième variable retenue sera l'aversion au risque électoral. Cependant, il convient de présenter le concept de risque. Vis et Kujipers (2018) explique que le risque est un concept qui se divise en deux types. Le premier est le risque de type 1 qui est le risque en tant que conséquences d'une décision. Le deuxième type de risque est celui qui le considère comme un résultat incertain. Ce dernier est celui qui s'applique le mieux aux décisions en politique étrangère en raison que celles-ci se caractérisent par une haute probabilité de résultats incertains (Vis et Kujipers, 2018, p.577).

En matière de prise de décision, il est possible de développer une aversion au risque. Celle-ci peut être influencée par plusieurs facteurs comme le présente Smith (2005). Un des premiers éléments qui influence l'aversion au risque selon Smith est l'intérêt national, car il affirme que plus une opération militaire s'éloigne des intérêts nationaux, plus l'aversion au risque de la population sera grande et plus les décideurs éviteront de s'engager dans ces opérations (Smith, 2005, p. 492).

Le deuxième facteur qui influence l'aversion aux risques est ce que Smith appelle le calcul stratégique. Ceci consiste à calculer les coûts et bénéfices de chaque opération militaire ce qui a pour effet d'influencer la participation lorsque l'opération militaire touche les intérêts nationaux. Plus précisément, Smith explique que si l'opération militaire s'éloigne de l'intérêt national, la

probabilité que celle-ci soit remise en question pourrait augmenter ainsi que l'inquiétude de la population face aux décès (Smith, 2005, p.495).

Smith (2005) rajoute que l'aversion au risque est influencée par la politique nationale et particulièrement les acteurs de celle-ci, c'est-à-dire les politiciens, les médias et l'opinion publique (Smith, 2005, p.497-500). De plus, Smith explique que l'aversion au risque est influencée par les changements dans la société comme la démographie, les individus et la guerre, le partage de la charge et les changements des attentes de la population envers la guerre (Smith, 2005, p.500-507). Il conclut en disant que l'aversion aux risques varie de conflit en conflit, de nation en nation et d'ère en ère et elle dépend sur les perceptions et les croyances qui peuvent et qui peuvent ne pas être basées sur des faits (Smith, 2005, p.507).

L'aversion au risque électoral est la deuxième variable avancée par Von Hlatky et Massie (2019) pour expliquer les considérations prises par le gouvernement canadien en matière de participation militaire. Comme l'expliquent Lagassé et Saideman (2017), dans un système de gouvernement comme celui du Canada, les principaux partis sont incités vers des stratégies de recherche de votes, car c'est en gagnant des sièges qu'ils peuvent conserver le pouvoir (Lagassé et Saideman, 2017, p.124, cité dans Massie, 2019, p. 52).

L'aversion au risque électoral du Canada est expliquée par plusieurs chercheurs. Brown (2018) étudie le rôle des partisans politiques en matière de politique étrangère du Canada. Plus précisément, l'étude de Brown porte sur l'aide internationale canadienne faite sous le gouvernement de Stephen Harper et de Justin Trudeau. L'étude a comme objectif d'observer la prévalence et l'impact au niveau des politiques d'aide humanitaire du Canada lorsque les gouvernements essayent de plaire à la base partisane (Brown, 2018, p.146). Brown explique que les gouvernements de Justin Trudeau et de Stephen Harper ont un objectif similaire, malgré la différence en ce qui a trait à la nature des politiques qui sont avancées par chaque gouvernement. Notamment, Brown explique que les politiques de Harper envers Israël sont un exemple de son gouvernement qui essaye de plaire à sa base électorale conservatrice chrétienne. D'autre part, bien que ses positions ne semblent pas être en lien avec des considérations électorales, le gouvernement Trudeau a aussi adopté des positions dans le but de plaire à sa base libérale surtout des positions plus féministes et plus orientées vers la lutte contre le changement climatique (Brown, 2018,

p.149). Malgré les différences, Brown explique que les décisions en matière de politique étrangère continuent de se prendre avec des considérations électorales dans la tête des décideurs (Brown, 2018, p.149). Il conclut son étude en confirmant que les deux gouvernements à l'étude ont chacun mené des politiques et des changements de position afin de plaire à leur base partisane pour ne pas perdre leur appui aux élections.

Bow (2008) pour sa part étudie le rôle des partis et de la partisanerie dans la prise de décision en politique de défense du Canada. À la suite d'une analyse des élections de 1963 et de l'appui à la convention pour bannir les mines antipersonnelles, Bow en arrive à la conclusion que de manière simplifiée, le parti et la partisanerie ne sont pas importants dans la formulation de la politique de défense (Bow, 2008, p.87). Cela dit, Bow explique qu'il y a des événements où la politique locale est intervenue alors que les choix étaient bien définis comme dans le cadre des débats sur les armes nucléaires dans les années 60 (Bow, 2008, p.88).

1.3 Théorie de l'intervention des tiers partis.

Les études qui portent sur l'utilisation de la force militaire sont multiples. Toutefois, pour ce mémoire, il sera nécessaire de consulter la littérature qui porte sur l'intervention des tiers partis dans les conflits afin d'identifier des hypothèses alternatives.

Regan (2002) réalisa une étude multihypothétique afin de comprendre l'impact de l'intervention de tiers partis sur la durée des conflits, plus précisément les guerres civiles. Il avance que les interventions de l'externe dans les conflits internes sont une forme de gestion de conflit et par conséquent, une tentative de contrôler les hostilités plutôt que de les exacerber (Regan, 2002, p. 59). Toutefois, les constats résultants de son analyse démontrent que les probabilités d'une fin de conflit dans le mois qui suit pour les conflits qui attirent les interventions par de tiers partis s'opposant à celui-ci sont presque nulles (*ibid*, p.71). De plus, il remarque que les interventions, tant économiques que militaires, ne sont pas des outils efficaces de la gestion du conflit. Au contraire, il affirme que l'usage seul d'une de ces deux interventions contribuerait à la prolongation de la durée du conflit (*idem*). Ensuite, le troisième constat est que le moment de l'intervention n'a

pas d'influence sur la durée. Il remarquera aussi que lorsque les tiers partis interviennent en faveur d'un parti ou de l'autre, cela est plus favorable que lorsqu'une intervention est neutre. En matière de maintien de la paix, Regan remarque seulement 45 % des interventions par des organisations internationales sont neutres et que leur impartialité et leurs structures multilatérales sont plus efficaces pour le maintien de la stabilité, que la réduction du conflit (*ibid*, p.72). Lorsque vient le temps d'intervenir dans un conflit, les tiers partis doivent considérer différents aspects du conflit, mais aussi d'autres variables.

Comme l'explique Hannigan (2019), il existe une démarcation dans l'étude des interventions des tiers partis. D'une part, ceux qui étudient les interventions des tiers partis essaient de prédire le résultat des interventions et d'évaluer l'efficacité de celle-ci basée sur ces conséquences. D'autre part, les recherches issues de ce courant cherchent à expliquer où les États déploient leurs troupes en se basant sur les liens avec l'État où sera réalisée l'intervention. De plus, les recherches de ce courant tentent aussi d'étudier quel intérêt national motive le plus l'intervention. Hannigan explique qu'une troisième catégorie de recherches a pour objet l'approche rationnelle des acteurs du processus de la prise de décision et s'appuie sur les acteurs pesant les coûts et les bénéfices de résultats projetés et les intérêts qui motivent cette intervention (Hannigan, 2019, p. 279).

Un des courants de la théorie des interventions des tiers partis porte sur les interventions qui s'appuient sur les liens et les motivations des tiers partis. Comme l'explique Hannigan (2019), les écrits de cette approche s'appuient sur le courant réaliste qui a exploré la prise de décision basée sur la dynamique des alliances (Hannigan, 2019, p.281). Il explique aussi que la décision d'intervenir peut résulter d'un calcul rationnel pour maximiser les bénéfices et limiter les coûts. De plus, il écrit que les études de ce champ ont évoqué plusieurs motivations pour intervenir étant donné que les intérêts nationaux des États sont multiples. Il rajoute que les liens entre l'intervenant et le conflit sont important (Hannigan, 2019, p.281-282). Toutefois, Hannigan explique que les chercheurs de ce courant ne s'accordent pas sur la valorisation que les décideurs donnent aux liens possibles, c'est-à-dire si une variable ou un ensemble de variables ont plus de poids que d'autres au moment de la prise de décision (Hannigan, 2019, p.282). Ce mémoire s'inscrit dans ce courant. En effet, notre recherche cherche à étudier le poids que les variables ont dans les calculs stratégiques sur lequel s'appuient le gouvernement Chrétien et le gouvernement Trudeau au moment de la prise de décision en participation aux OP de l'ONU.

En lien avec le calcul stratégique et le soutien aux alliés, Dorn (2005) explique que le changement d'attitude du Canada commence à la fin de la guerre froide. Plus précisément, il affirme que la fin de la guerre froide a permis au Canada de réduire sa dette nationale et par le fait même son budget de la défense et la taille de son armée, car la menace à l'Occident était désormais moins forte (Dorn, 2005, p.12). Toutefois pour Dorn, ceci n'est qu'en partie la cause du déclin. Il explique que la contribution du Canada a changé pour soutenir ses alliés de l'OTAN et les États-Unis. Ceci est décrit comme l'intérêt national. En effet, il précise que la participation du Canada à la mission du canal de Suez était dans son intérêt national et pour aider la France et la Grande-Bretagne à retirer leurs troupes du conflit. Il explique toutefois que l'armée canadienne préfère l'OTAN. Ceci est repris par Coulon et Liégeois (2010). Dorn continue en mentionnant que l'ONU est généralement favorisée par les Canadiens et les politiciens pour sa grande légitimité. Il poursuit son argumentaire en expliquant que l'ONU est plus acceptée globalement, car elle représente le monde entier (Dorn, 2005, p.25-26). Toutefois, on ne peut pas ignorer le fait que la contribution aux opérations de l'OTAN impacte les contributions aux opérations de paix de l'ONU du Canada si bien que les diplomates canadiens reçoivent des plaintes par rapport à la maigre contribution à l'ONU, ce à quoi ils répondent que les troupes envoyées à l'OTAN dans des missions autorisées par l'ONU font aussi du maintien de la paix. Ceci vient démontrer le point de Bellamy et Williams mentionné dans l'introduction du présent mémoire concernant les pays ne distinguant pas les opérations de paix.

La deuxième approche existant dans l'étude de l'intervention des tiers partis est l'approche basée sur les acteurs. Un premier constat de Hannigan est que lorsqu'un tiers parti prend la décision d'intervenir, il peut tenir en compte le rôle que jouent les autres intervenants et les intérêts des autres acteurs. Ceci a pour effet de transformer la prise de décision, passant de celle d'un État à celle de plusieurs (Hannigan, 2019, p.283). Il poursuit son explication en mentionnant que souvent les acteurs peuvent avoir des intérêts différents en matière d'intervention et lorsque cela se produit l'intervention d'une puissance peut venir forcer un des États à changer sa décision initiale.

Toutefois, l'intervention d'une puissance peut aussi influencer les contributions négativement. Les auteurs de ce courant expliquent que lorsque de grandes puissances sont d'accord sur un point en particulier, ceci a pour effet d'augmenter ce qui est connu comme le free-riding (Hannigan, 2019, p.283). De plus, ce ne sont pas seulement les autres États qui peuvent influencer les interventions. En effet, la littérature de ce courant semble démontrer que les décisions prises dans le cadre d'une

intervention sont influencées par certains acteurs ou groupes clés locaux (Hannigan, 2019, p.283). Fearon (1997) a aussi fait ce constat en réalisant que les élites politiques prennent souvent les décisions qui leur permettront de rester au pouvoir (Fearon, 1997, p .303).

1.4 La méthode comparative structurée et ciblée.

La méthode structurée et ciblée comme présentée par George et Bennet (2005) fut sélectionnée pour ce mémoire. Comme nous comparons deux gouvernements qui étaient au pouvoir à deux moments différents, ceci requiert d'une méthode qui peut comparer des époques différentes. Comme l'expliquent George et Bennet, cette méthode est faite pour étudier l'histoire dans le but de générer des connaissances génériques utiles sur des problèmes importants en matière de politique étrangère (George et Bennet, 2005, p.71).

La recherche du présent mémoire porte sur un faible nombre de cas qui seront étudiés, soit la MONUC et la MINUSMA. De plus, une étude des OP de l'ONU et du processus décisionnel canadien en matière de participations à ces opérations sous chaque premier ministre sera réalisée. Comme mentionné précédemment, la sélection de ces cas s'explique par le fait que ce sont deux premiers ministres canadiens qui ont été en faveur de la participation du Canada aux opérations de paix de l'ONU.

Pour mener cette recherche, il est nécessaire selon George et Bennet d'avoir une série de questions pour aider à la collecte de données. Dans le cadre de ce mémoire, des questions en lien avec la préférence idéologique des chefs ont été employées pour guider la recherche. Ensuite, il faut des questions sur l'aversion au risque électoral et sur la valorisation de l'alliance avec les États-Unis. Finalement, nous avons opté pour des questions portant sur les variables de la théorie des tiers partis identifiées par Hannigan (2019). Les variables retenues sont le calcul des variables dans une approche coût bénéfices et les acteurs qui influencent la décision des tiers partis Le tableau suivant présente les questions qui seront utilisées au courant de la recherche :

Tableau 1-1 Question pour guider la recherche

Question sur la préférence idéologique.
<ol style="list-style-type: none">1. Le premier ministre est-il en faveur de participer à la mission dans le pays hôte ?2. Le premier ministre reconnaît-il la nécessité d'intervenir dans le pays où se déroulera l'opération de paix ?
Question sur la valorisation de l'alliance avec les États-Unis
<ol style="list-style-type: none">1. Est-ce que les États-Unis participent à l'opération de paix ?2. Est-ce que les États-Unis ont demandé des troupes au Canada pour des opérations autres que celles de l'ONU ?
Question sur l'aversion au risque électoral
<ol style="list-style-type: none">1. Est-ce que le premier ministre change sa décision en s'appuyant sur les changements dans l'opinion publique ?2. Est-ce que le gouvernement écoute ce que la population désire ?
Question sur les autres variables
<ol style="list-style-type: none">1. Quelles variables complémentaires ont influencé la décision ?2. Qui a soutenu ou s'est opposé à cette décision ?

1.4.2. Source de données

Les sources de données qui furent consultées dans le cadre de la réalisation de ce mémoire sont tout d'abord les mémoires des premiers ministres. Ces mémoires contiennent des informations du point de vue du premier ministre qui peuvent aider à identifier le risque et ce que le premier ministre devait considérer pour prendre sa décision en matière de participation aux opérations de paix. Ensuite, il fut nécessaire d'étudier les publications gouvernementales afin de pouvoir collecter de l'information sur la prise de décision. Nous avons consulté les discours gouvernementaux ainsi que

les sites internet du premier ministre du Canada, du ministre des Affaires étrangères et du ministère de la Défense. Comme le nombre de troupes canadiennes déployées à l'OTAN, à l'ONU et aux missions menées par les États-Unis est comptabilisé, la consultation de base de données de ces organismes ainsi que des bases de données pour les missions menées par les États-Unis fut réalisée pour trouver ses résultats. Des bases de données comme celle de l'International Peace Institute (IPI) qui compile le nombre de troupes contribuées par pays et la base de données de The military balance ont permis de suivre la fluctuation du volume des troupes déployées et de ventiler les résultats par type de missions. Pour mesurer l'aversion au risque électoral, le pourcentage d'appui à la mission par l'opinion sera suivi, donc les résultats de sondages qui portent sur la participation aux opérations de paix sont consultés. Afin de mesurer l'appui de la population, une étude des résultats de sondage sera effectuée. Pour compléter cette analyse, une analyse des sources médiatiques comme les articles de journaux sera faite.

Limites de la recherche

Cette recherche n'est pas sans limites. Il existe plusieurs éléments qui limitent ce mémoire en raison de son objet d'études et de la méthodologie qui sera employée. La première limite est la disponibilité des informations. L'étude du processus décisionnel du premier ministre implique de l'information confidentielle qui n'est pas accessible au public. Par exemple, des communications entre les chefs d'État et le premier ministre peuvent ne jamais être dévoilées au public créant ainsi une lacune dans nos données. La deuxième limite est en lien avec cette première est la documentation qui se réfère aux opérations de paix de l'ONU. En effet, les missions à l'étude, la MONUC et la MINUSMA étant toujours en cours au moment d'écrire ces lignes, il y a une complexité à trouver de la documentation sur celle-ci. À titre d'exemple, la documentation qui réfère exclusivement à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique Du Congo (MONUC) est plus limitée en raison de sa conversion en 2010. Or peu de documents abordent la MONUC et font plutôt référence à la nouvelle MONUSCO.

Conclusion

La revue de littérature réalisée dans le cadre de ce mémoire nous permet de comprendre que la prise de décision en matière de contributions aux opérations de paix de l'ONU est très complexe. Une des leçons qui peuvent être tirées de celle-ci est que la décision de contribuer ou non dépend de plusieurs variables. Les intérêts nationaux peuvent être la raison clé de la contribution aux OP comme elle peut être la promotion et la défense du droit humain. Il est possible de conclure qu'en matière de participation aux opérations de paix, il n'existe pas deux cas pareils. Chaque État a sa politique étrangère, chaque gouvernement a sa politique étrangère et ceux malgré des similitudes au niveau des intérêts.

Une deuxième conclusion est que bien que la littérature insinue que l'opinion publique ne semble pas toujours influencer la décision, il existe un accord sur le processus décisionnel et c'est que les décisions sont prises avec des considérations électorales en tête. Donc, ce mémoire pourra apporter de nouvelles pistes sur le rôle que les considérations électorales jouent dans la décision de Jean Chrétien et de Justin Trudeau en matière de contribution aux OP de l'ONU.

En ce qui concerne le Canada, nous avons vu que bien que le maintien de la paix et les mythes aient façonné l'image du Canada sur la scène internationale, il suit les autres États occidentaux, diminuant par le fait même sa contribution aux OP de l'ONU. Comme le reste des États, le Canada est particulièrement concerné par le besoin d'OP de paix robuste et les alliances. Particulièrement, son alliance avec les États-Unis semble affecter la contribution du Canada aux OP de l'ONU. Plus précisément, il semble que le Canada contribue dans les OP qui sont menés par d'autres organisations que l'ONU pour contribuer à améliorer et maintenir de bonnes relations avec son voisin géographique.

Ceci permet de conclure que la recherche dans le cadre de ce mémoire est nécessaire afin de pouvoir contribuer à la littérature qui cherche à comprendre le déclin de la participation du Canada aux OP de l'ONU. Plus particulièrement, il a été mentionné dans la revue de littérature que l'opinion publique joue aussi un rôle dans la prise de décisions des États. Afin de contribuer à la littérature,

il est nécessaire de théoriser sur le rôle que peut jouer l'aversion au risque électoral en combinaison avec la valorisation des alliances et d'autres variables pour pouvoir expliquer que le gouvernement Chrétien et Trudeau n'ont pas contribué plus de troupes aux OP de l'ONU alors qu'ils étaient en faveur de participer à celles-ci.

Chapitre 2

JEAN CHRÉTIEN ET LA PARTICIPATION CANADIENNE À LA MONUC

La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique Du Congo (MONUC) est une opération de paix qui est créée en 1999. Le Canada participe à cette mission dès la première année. Cependant, comme il sera démontré dans le présent chapitre, la participation canadienne sera limitée, ne dépassant pas la dizaine de troupes contribuées.

Le choix de la MONUC permettra de mettre en évidence que le poids de la valorisation militaire avec les États-Unis et l'aversion au risque électoral ne sont pas les seuls éléments qui ont influencé le processus décisionnel canadien sous Jean Chrétien. En effet, il est pertinent de rappeler que lors du déroulement de la MONUC, les attaques du 11 septembre 2001, la guerre en Afghanistan et la guerre en Iraq étaient des événements importants dans la scène internationale. Ces événements viendront influencer la participation du Canada comme il sera abordé dans les pages qui suivent.

L'objectif de ce chapitre est de premièrement répondre à la question de recherche en s'appuyant sur les éléments qui peuvent expliquer la faible participation du Canada à la MONUC. Cette contribution évolue à travers les années du gouvernement Chrétien tant en quantité qu'en type de troupes contribuées. Ceci sera démontré à la section 2.3.

Toutefois, avant de commencer l'analyse de la décision canadienne, il serait adéquat de présenter la situation du conflit en République Démocratique du Congo ainsi que l'évolution du mandat de la MONUC. Il est important de noter que ce chapitre s'attardera qu'à la période entre 1999 et 2003, année où Jean Chrétien se retire du poste de premier ministre du Canada (Nos communes, 2022). Il est nécessaire pour ce mémoire d'insister sur cette précision, car la MONUC est aujourd'hui encore active, cependant elle existe sous le nom de Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), nom qui lui est attribué en juillet 2010 (MONUC, 2022). Ce chapitre commencera par la description de la situation au Congo et la création de la MONUC. Ensuite, l'analyse présentera les décisions par le gouvernement

Chrétien en matière de participation à l'OP. S'ensuivra une étude des variables qui ont exercé une influence sur la participation du Canada à la MONUC.

2.1 Le Congo, la guerre et la MONUC

La République Démocratique du Congo (RDC), antérieurement connue comme le Zaïre, est un pays de l'Afrique qui n'est pas étranger aux OP de l'ONU. Voisin du Rwanda, le conflit au Congo a commencé à la suite du génocide rwandais de 1994. Après le changement de gouvernement au Rwanda, les Hutus ont fui en direction du Kivu, région de l'est de la RDC majoritairement peuplée par les Tutsis. Une guerre ravage le pays. Celle qui fut surnommée la première guerre du Congo entre 1996 et 1997 a commencé en raison du support offert par le président du Zaïre, Mobutu Sese Seko aux milices hutues. En réaction à ce support, Laurent Kabila, chef des rebelles du Congo, Paul Kagame de l'Armée patriotique du Rwanda et Yoweri Museveni, de l'Ouganda s'allièrent dans le but de déloger Seko de la présidence (MONUC, 2022 ; Aitken, 2009 ; Canada, 2018). En 1997, les forces rebelles renverse Seko et Kabila devient président et renomme le pays République Démocratique du Congo.

En 1998, Kabila s'attaque aux forces rwandaises. Ceci marquera le début de la deuxième guerre du Congo qui prit fin en 2003 (Aitken, 2009). Les Tutsis étaient appuyés par le Rwanda et l'Angola ainsi que par Kagame et Museveni alors que les forces de Kabila étaient appuyées militairement par l'Angola, le Tchad, la Namibie et le Zimbabwe. À la fin de 1998, le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) contrôlait une majeure partie du territoire du RDC. Ce deuxième conflit mènera à la signature de l'Accord de Lusaka en 1999. Cet accord de cessez-le-feu est signé par la RDC, cinq États (Angola, Namibie, Rwanda, Ouganda et Zimbabwe), ainsi que la majeure partie des groupes armés.

Malgré la création de la MONUC, la situation au Congo continue à se détériorer. En effet, des seigneurs de guerres se sont installés dans le territoire de la RDC et des conflits entre groupes

ethniques ont éclaté. Alors que des partis congolais s'étaient accordés sur la création et la gestion d'un gouvernement de transition, ceci n'a pas arrêté les seigneurs de guerre de se battre. Dans la région de l'Ituri, au nord-est de la RDC, la situation est particulièrement difficile à la suite du retrait des forces de l'Ouganda. En effet, ceci a créé une atmosphère propice à la violence et à l'anarchie. Dans le Kivu, à l'est de la RDC, des violations des droits de l'homme furent commises alors que deux anciens commandants de l'armée congolaise s'attaquèrent aux forces du gouvernement.

2.1.2 La création et l'évolution de la MONUC

Les balbutiements de la MONUC ont eu lieu lors de la résolution 1234 adoptée le 9 avril 1999. Le document de trois pages exprimait ses inquiétudes par rapport aux conflits qui sévissaient dans la RDC, les violations des droits de l'homme et par rapport au trafic d'armes et d'équipement de calibre militaire. La résolution exigeait que toutes les parties cessent immédiatement les hostilités (Conseil de sécurité des Nations Unies, 1999).

Le deuxième développement dans le conflit en RDC s'est fait avec l'adoption de la résolution 1258 le 6 août 1999. Dans cette résolution, le Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) autorise le déploiement d'un contingent de jusqu'à 90 membres du personnel militaire des Nations unies, civiles, politiques et humanitaires dans les capitales des États signataires de l'Accord de Lusaka et si possible sur le territoire en RDC (Conseil de sécurité des Nations Unies, 1999).

Le CSNU prolongera le mandat de cette mission jusqu'au 15 janvier 2000 par le biais de la résolution 1273 adoptée le 5 novembre 1999. Le 30 novembre 1999, le CSNU, préoccupé par les violations de l'Accord de Lusaka, décide de créer la MONUC. Le mandat de cette nouvelle mission était le suivant :

- a) Établir des contacts avec les signataires de l'Accord de cessez-le-feu, au niveau des quartiers généraux et dans les capitales des États signataires ;
- b) Établir une liaison avec la Commission militaire mixte et lui fournir une assistance technique dans l'exercice de ses fonctions découlant de l'Accord de cessez-le-feu, y compris les enquêtes sur les violations du cessez-le-feu ;
- c) Fournir des informations sur les conditions de sécurité dans tous ses secteurs d'opérations, notamment sur les conditions locales affectant les décisions futures concernant l'introduction du personnel des Nations Unies ;
- d) Élaborer des plans en vue de l'observation du cessez-le-feu et du dégagement des forces ;
- e) Maintenir la liaison avec toutes les parties à l'Accord de cessez-le-feu afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes déplacées, aux réfugiés, aux enfants et autres personnes touchées et d'aider à la défense des droits de l'homme, y compris les droits de l'enfant ; (Conseil de sécurité des Nations Unies, 1999)

Bien que la MONUC soit créée et que le mandat soit défini, le paragraphe 6 de la résolution 1279 précise que le déploiement des troupes se fera ultérieurement et s'appuiera sur les recommandations du secrétaire général et les conclusions de l'équipe d'évaluation technique.

Le 24 février 2000, le CSNU modifie la MONUC et son mandat à travers la résolution 1291. Elle marque la transition de la MONUC vers une mission autorisée sous le Chapitre VII. Le nouveau mandat sera présenté en annexe. En effet, au paragraphe 8 de la résolution, le CSNU autorise la MONUC à utiliser tous les moyens pour protéger son personnel et son équipement ainsi que ceux de la commission militaire mixte. Le mandat de la MONUC sera prolongé annuellement jusqu'au-delà du mandat de Chrétien.

De plus, le Conseil de sécurité adopte la résolution 1493. Cette résolution vient tout d'abord prolonger la MONUC jusqu'au 30 juillet 2004. Cette résolution ajoute à la MONUC les tâches suivantes :

- 25. Autorise la MONUC à prendre les mesures nécessaires, dans les zones de déploiement de ses unités armées et, pour autant qu'elle l'estime dans les limites de ses capacités, afin :

- D'assurer la protection des personnels, dispositifs, installations et matériels des Nations Unies ;
- De veiller à la sécurité et à la liberté de mouvement de ses personnels, y compris en particulier ceux chargés de missions d'observation, de vérification et de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinsertion ou réinstallation (DDRRR) ;
- D'assurer la protection des civils et des agents humanitaires sous la menace imminente de violences physiques ; et
- De contribuer à l'amélioration des conditions de sécurité dans lesquelles est apportée l'aide humanitaire ;

26. Autorise la MONUC à utiliser tous les moyens nécessaires pour s'acquitter de son mandat dans le district de l'Ituri et, pour autant qu'elle l'estime dans les limites de ses capacités, dans le Nord et le Sud-Kivu ; (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2003)

Comme mentionné plus tôt, la MONUC est prolongée jusqu'en 2010, où elle sera par la suite renommée MONUSCO et est active encore aujourd'hui.

2.1.3 Mission complémentaire à la MONUC

Avant de procéder à l'analyse de la prise de décision canadienne en matière de participation à la MONUC, il convient de mentionner que la MONUC fut accompagnée par une opération multilatérale. En effet, le 30 mai 2003 par le biais de la résolution 1484, le CSNU crée la Force multinationale intérimaire d'urgence (IEMF). L'IEMF est une mission qui peut opérer sous l'article VII de la Charte des Nations Unies. L'autorisation initiale est le déploiement d'une force jusqu'au 1^{er} septembre 2003. Son mandat était :

De contribuer à y stabiliser les conditions de sécurité et à y améliorer la situation humanitaire, d'assurer la protection de l'aéroport et des personnes déplacées se trouvant dans les camps de Bunia et, si la situation l'exige, de contribuer à assurer la sécurité de la

population civile et du personnel des Nations Unies et des organisations humanitaires dans la ville (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2003).

Si l'IEMF est mentionnée dans cette partie du mémoire, c'est en raison du fait que le Canada contribuera des troupes en plus de celles qu'il a déjà allouées à la MONUC. En conclusion, la situation en RDC inquiète le CSNU, qui depuis 1999, prolonge le mandat de la MONUC annuellement. Toutefois, ce mémoire démontrera dans la section ci-dessous que les contributions canadiennes ne sont pas significatives et tentera de trouver les causes sous-jacentes de cette contribution.

2.2 Les décisions de Jean Chrétien en matière de maintien de la paix

La recherche suivante porte sur les décisions prises par le gouvernement de Jean Chrétien en matière de contribution aux opérations de paix de l'ONU. En effet, il est nécessaire de présenter les diverses décisions de son gouvernement afin de comprendre comment elles ont mené à la participation du Canada à la MONUC. L'intérêt du gouvernement canadien envers la situation au Congo est suscitée avant même que la MONUC ne soit mise en place. Pour débiter cette section, la première décision qui sera présentée est l'intervention que le Canada a organisée pour intervenir dans le Zaïre, connu sous le nom opération Assurance. Ensuite, nous présenterons la décision concernant la contribution du Canada en 1999 à la MONUC.

L'opération Assurance est une opération organisée par le Canada en réaction à la crise qui sévissait dans le Zaïre. Comme expliqué dans la présentation de la situation ayant mené à la mise en place de la MONUC, le Zaïre est impacté par le déplacement des réfugiés rwandais qui se sont installés dans des camps de réfugiés au long de la frontière rwandaise comme présentée à la figure 2.1.

Figure 2-1 Camps de réfugiés rwandais sur le territoire du Zaïre en 1996



Source : Hennessy, 2001

James Bartleman, un diplomate canadien ayant occupé plusieurs postes au cours de sa carrière, a été conseiller diplomatique de Jean Chrétien entre 1994-1998. Il décrit la décision du gouvernement canadien comme étant parti du fait que Chrétien a été exposé à la situation du Zaïre à travers la couverture médiatique à la télévision. Le sentiment d'urgence d'intervenir se fait plus forte lorsque son ambassadeur du Canada aux États-Unis, Raymond Chrétien, le presse de mener l'organisation d'une force militaire internationale qui sera déployée dans le but d'aider les réfugiés pris entre les affrontements entre Tutsis et Hutus (Bartleman, 2005). Le premier ministre ne tarde pas, alors qu'il appelle une douzaine de dirigeants d'État dans le but former cette force. Toutefois, la mission est réduite en raison du retour de 750 000 réfugiés vers le Rwanda. En dépit de ceci, il restait selon le Canada 500 000 réfugiés encore dans le Zaïre, mais sans appui, a dû abandonner la mission (ibid.).

Durant ce chapitre, Bartleman explique que le problème avec la mission se trouvait au niveau des chefs d'État des pays développés, qui comme il explique semblent démontrer une aversion envers le déploiement de troupes en Afrique (ibid.).

Dans le cas du Canada, l'importance de la mission est débattue entre les deux ministères qui sont concernés par le maintien de la paix soit le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Défense. En effet, comme l'explique Hay (1999), Kenneth Calder, le sous-ministre adjoint aux politiques du ministère de la Défense nationale, informe que le ministère de la Défense n'est pas intéressé à participer dans le déploiement de troupes dans une mission au Burundi, endroit où il était initialement prévu que les réfugiés rwandais seraient en danger (Hay, 1999, p. 6). Bartleman illustre aussi cette dissonance entre les deux ministères alors que la question porte sur le prolongement ou non de la mission de 1996. À la suite de l'étude du rapport du Lieutenant général Baril, le ministre des Affaires étrangères Loyd Axworthy insiste sur le prolongement de la mission et le ministre de la Défense Doug Young milite pour mettre fin à celle-ci (Bartleman, 2005).

Bien que cette mission soit créée avant même la MONUC, il est possible de tirer les conclusions suivantes. Tout d'abord, le premier ministre Chrétien accorde une importance au maintien de la paix, mais les opinions au sein de son parti politique sont partagées. D'une part, le ministère de la Défense n'est pas intéressé à participer en Afrique tandis que le ministère des Affaires étrangères est en faveur de déployer ses troupes au sol pour venir en aide aux réfugiés. De plus, le premier ministre se montre hésitant de rapatrier les 352 canadiens qui sont déployés sur le territoire du Zaïre. La deuxième conclusion est que les grandes puissances ne sont pas intéressées à déployer des troupes dans les conflits africains.

La deuxième décision concernant la participation du Canada à la MONUC est son engagement à cette mission, mais avec une annonce d'une faible contribution. Le Canada démontre un intérêt à intervenir au sein du Congo. En effet, l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies déclara que pour le Canada, la situation au Congo est importante. En 1999, Robert Fowler explique dans un point de presse à l'ONU qu'il est préoccupé par les importantes violations du cessez-le-feu en RDC et que le Conseil doit appuyer les termes de l'Accord de Lusaka. C'est en 2000, alors que les discussions sur la mise en place de la 2^e phase de la MONUC étaient au sujet des discussions du

CSNU, que Fowler exprime clairement la position du Canada. En effet, le communiqué de presse du CSNU rapporte les propos de Fowler :

[le Canada] appuiera le projet de résolution créant la phase II de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Cette décision fait suite à un débat de fond auquel ont participé les plus hautes autorités du Gouvernement canadien, a-t-il rappelé. Ce débat avait porté sur les impératifs de la sécurité commune, sur l'engagement de longue date du Canada envers l'Afrique et le maintien de la paix et sur notre détermination à retenir les leçons du passé. Le Canada votera en faveur de ce projet parce que les Africains eux-mêmes le désirent et parce qu'il contribuera positivement au règlement de la situation en RDC. Notre hésitation était due au fait que nous pensions que la Mission aurait pu être mieux organisée, a fait remarquer M. Fowler, ajoutant que la préoccupation principale concernant le projet de résolution s'explique par le fait qu'il n'accorde pas à la mission les ressources jugées nécessaires pour garantir le succès de la MONUC (CSNU, 2000).

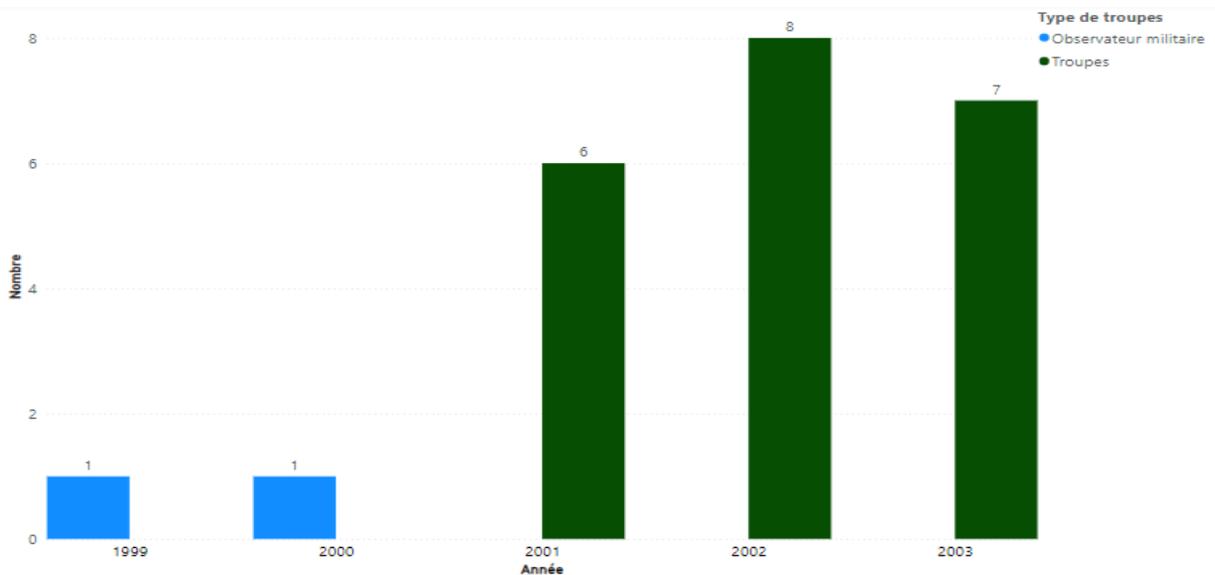
En bref, il faut noter que le gouvernement canadien a démontré un intérêt envers le pays de l'Afrique centrale tant à l'époque où celui-ci était nommé le Zaïre que lorsque la MONUC fut autorisée à se déployer. Donc, si l'on s'appuie sur le modèle présenté à la figure 1.1, il est possible de dire que le gouvernement canadien, et par conséquent le Parti libéral, accorde une importance au maintien de la paix. Que ce soit à travers l'ONU ou les autres organisations multilatérales, le maintien de la paix reste important aux yeux des dirigeants canadiens.

2.3. La participation du Canada à la MONUC

La participation du Canada à la MONUC se réalisa par le biais de deux opérations. La première est l'Opération Crocodile. Cette opération commença en 1999 et se continue aujourd'hui. L'opération Crocodile débuta par la contribution du Canada d'un colonel des forces armées comme observateur

militaire. À la suite de cette contribution, le Canada annoncera sa participation le 7 octobre ainsi que la possibilité de contribuer 10 membres du personnel de liaison (Canada, 2018). Ce dernier fut remplacé en 2000, ce qui explique pourquoi le nombre d'observateurs militaires a diminué après l'an 2000 dans la figure 2.2. Les premiers officiers canadiens furent déployés le 15 mars 2001. La contribution fut 8 officiers déployés avec des variations mineures (Canada, 2018). Les tâches réalisées par ces Canadiens sont d'aider à entraîner les observateurs militaires, préparer les informations pour la MONUC, coordonner les opérations et effectuer des patrouilles (Canada, 2018).

Figure 2-2 Contribution du gouvernement Chrétien à la MONUC entre 1999 et 2003 par type d'effectif



(Source Département des opérations de paix de l'ONU)

La deuxième opération militaire du Canada au Congo durant la MONUC fut par le biais de l'IEMF. En effet, l'opération Caravan est le nom du déploiement militaire du Canada pour l'IEMF. L'IEMF comme expliqué précédemment est une mission autorisée par la résolution 1484 du Conseil de

sécurité des Nations Unies. Toutefois, il est normal que les contributions du Canada à l'IEMF ne soient pas prises en compte dans le calcul de la Figure 2.2. La raison de cette exclusion est que l'IEMF n'est pas une opération réalisée par l'ONU, car il s'agit d'une force multinationale, autorisée par le Conseil de sécurité de l'ONU. Or, ce ne sont pas des Casques bleus comme les 8 officiers de l'Opération Crocodile. En nombre d'effectifs, le Canada a contribué un contingent de 51 personnes. Il contribuera aussi deux aéronefs Hercules CC-130, qui ont réalisé 50 vols durant la participation du Canada transportant 545 personnes et livrant 490 000 kg de marchandises (Canada, 2018). Ceci met en évidence la préférence du gouvernement canadien pour les opérations robustes. En sommes, la contribution du gouvernement de Jean Chrétien restera sous la centaine voire la dizaine de troupes contribuée.

Comme mentionné dans la section ci-dessus, la participation du Canada à la MONUC commença en septembre 1999 avec l'annonce d'une contribution de maximum 10 personnel de liaison. Cette faible contribution maximale permet de se questionner sur les raisons qui expliquent une si faible contribution. Si le gouvernement de Jean Chrétien accordait une grande importance à l'ONU, pourquoi est-ce que sa contribution à la MONUC ne reflète pas cette préférence ? Il existe plusieurs explications.

2.3 Canada–États-Unis, lorsque les priorités changent

Un aspect important pour l'analyse de ce mémoire est la relation entre le Canada et les États-Unis considérant que la valorisation de l'alliance avec les États-Unis est une des variables proposées par la littérature. Dans le livre de la défense, le cinquième chapitre présente la politique étrangère du Canada envers les États-Unis. Dès les premières lignes du chapitre, les auteurs soulignent l'importance des États-Unis pour le Canada. En effet, les deux États sont non seulement proches géographiquement, mais ils sont des partenaires économiques, partagent la même culture, valeurs politiques et économiques (Canada, 1994, p.20). De plus, le livre blanc souligne comment la géographie, l'histoire des deux États, la confiance mutuelle entre eux et leurs croyances communes font en sorte qu'ils sont les défenseurs de l'Amérique du Nord (ibid.).

La relation entre le Canada et les États-Unis est renforcée depuis 1940 avec l'Accord d'Ogdensburg qui fut signée par Mackenzie King et Theodore Roosevelt. Ce traité vise à améliorer la coopération

militaire entre les deux États et il sert comme preuve d'une promesse d'assistance mutuelle entre les deux États dans le cas que des événements hostiles viennent à survenir.

Les risques qui sont identifiés par le gouvernement canadien sont l'arsenal nucléaire de la Russie, arsenal hérité à la suite de la chute de l'Union soviétique (ibid.). L'estimation de ces armes nucléaires s'élevait à 10 000 ogives. Une autre menace est celle de la Chine, qui comme la Russie, détient un arsenal nucléaire capable de se rendre jusqu'à l'Amérique du Nord. À ces menaces s'ajoute la menace des armes nucléaires, biologiques et chimiques qui peuvent être utilisées dans des champs de bataille où le Canada a déployé des troupes (ibid.).

En fonction de ces menaces, le livre blanc de la défense mentionne les conclusions suivantes. La première conclusion que le gouvernement du Canada exprime est que la coopération défensive entre les deux États continue de servir les intérêts du Canada (ibid.). La deuxième conclusion est que le gouvernement désire que les Forces canadiennes puissent continuer de travailler avec leurs homologues américains dans une variété de scénarios différents (ibid.). La troisième conclusion est que si le Canada réduit sa coopération défensive avec les États-Unis, il devra quand même compter sur l'aide des États-Unis pour défendre son territoire, et cette aide viendra avec les conditions américaines (ibid.). La dernière conclusion est que certains des éléments de l'accord devront être mis à jour (ibid.).

En ce qui a trait à la relation avec les États-Unis, celle-ci connaît certaines embûches. Lors de l'organisation de la mission pour le Zaïre, les États-Unis et le Canada ont vu leurs relations subir un coup à la suite d'une rétractation sur une promesse faite par les Américains de contribuer à la mission. En effet, Bartleman explique que les Américains avaient promis de contribuer à cette mission, toutefois que ces derniers craignent d'être pris au sein d'une guerre interétat et cherche à se désengager de leurs promesses (Bartleman, 2015). En dépit de cette embûche, les autorités canadiennes continuent de chercher l'appui des Américains.

Lors de la décision de 1999, le gouvernement canadien remarque dans son rapport de performance du ministère de la Défense nationale que la relation avec les États-Unis est la plus importante. Elle permet au Canada d'obtenir des avantages au niveau de l'entraînement militaire, expérience opérationnelle et des avancées technologiques (Canada, 1999, p. 29). Cette coopération est d'autant

plus importante durant l'ère suivant la fin de la Guerre froide, où les États-Unis sont la seule puissance (ibid.).

En ce qui est de la MONUC, les États-Unis n'ont pas contribué à la MONUC. Leur intérêt était les missions de paix robuste comme la Force pour le Kosovo. Cette mission de l'OTAN retient aussi l'attention du Canada, qui y contribuera en 1999, 1400 effectifs. Ceci s'ajoute aux autres opérations auxquelles le Canada participe.

Les contributions du Canada à la MONUC restent inchangées. La promesse d'au plus 10 soldats est respectée au travers les années de Jean Chrétien. Une des causes de cette stabilité au niveau de la MONUC est en lien avec les attentats du 11 septembre et comment celle-ci va accélérer le changement d'attitude du Canada envers les OP.

Le 4 février 2001, Jean Chrétien rencontre George W. Bush, son homologue américain. Il a voulu mettre les choses en ordre par rapport à la politique étrangère du Canada. Plus précisément, Chrétien répéta à Bush ce qu'il avait dit à Clinton.

Canada and the United States are the best of friends, close allies, and share many of the same values, but Canada is of much more use internationally if it keeps its independence than if it looks like the fifty-first state. I don't want to offend you, Mr. President, but I think it's important for both countries that I keep my distance (Chrétien, 2007, p. 289).

Bien que Chrétien ait présenté cette indépendance de la politique étrangère canadienne, Bush ne sembla pas insulté. Dans son mémoire, Chrétien explique que le président avait même plusieurs questions pertinentes. De plus, la relation avec son homologue semblait être en bon état, et ce malgré les différends entre certaines politiques comme les tarifs de 2,5 milliards de dollars sur le bois canadien (ibid., p. 290) ou l'interdiction d'importation des patates de l'île du Prince Édouard (ibid., p. 292).

À New York, le 11 septembre 2001, un attentat terroriste viendra chambouler non seulement l'ordre hégémonique, mais aussi les décisions du Canada en matière d'interventions à l'étranger. Les événements du 11 septembre surviennent alors que le parlement ne siège pas, Chrétien prend connaissance des événements par le biais de son assistant exécutif Bruce Hartley.

Les décisions à prendre se multiplièrent, les appels et les consultations d'urgence sans laisser la population apercevoir la panique étaient qu'une partie des préoccupations de Chrétien. Une partie importante pour Chrétien fut la participation des Canadiennes et Canadiens à l'effort pour soutenir leurs voisins tant par le don de sang que par l'accueil des passagers américains dont les avions atterrirent d'urgence dans les aéroports canadiens à la suite d'une autorisation du ministre des Transports Collenette (ibid., p. 294-295). Le support des Canadiens fut apprécié par Washington. Le lendemain des attentats, le président Bush prit le soin de remercier Chrétien et demanda que celui-ci transmette ses remerciements aux Canadiens et Canadiennes. Dans un discours prononcé par Chrétien, il exprime son soutien aux Américains.

Dans son mémoire, Jean Chrétien explique que les priorités de son gouvernement étaient le maintien de la paix par le biais de l'ONU ou de l'OTAN, défendre l'Amérique du Nord et les citoyens tout en combattant le terrorisme à domicile et à l'international (ibid., p. 304). Comme Chrétien l'explique, le Canada est le premier à se prononcer sur l'utilisation de l'Article 5 de l'OTAN et en octobre 2001, le Canada se joint aux États-Unis et la Grande-Bretagne pour combattre le groupe terroriste Al-Qaeda (ibid., p. 304). Pour Chrétien, cette participation permettait de répondre aux exigences de l'OTAN, mais il permettait de combattre aussi les talibans qui travaillaient avec Osama Bin Laden (ibid., p. 304).

Cette opération se réalise à travers la Force internationale d'assistance et de sécurité (ISAF). L'ISAF est une mission qui a été créée par le CSNU en 2001 dans le but de sécuriser et d'aider à reconstruire Kaboul (ibid., p. 305). La mission fut transférée à l'OTAN et Chrétien offrira le Canada pour mener la mission à la suite de la fin du mandat des Allemands et Hollandais. Cette prise en charge de l'ISAF par le Canada est dans l'optique de protéger les soldats canadiens. Ceci les placerait dans un lieu plus sécuritaire et leurs tâches seraient plus proches du maintien de la paix traditionnel (ibid., p. 305). La décision du premier ministre était coûteuse. En effet, dans son mémoire il explique qu'il est conscient que cette prise en charge allait coûter plus de troupes et

d'argent (ibid., p. 305). Toutefois, ça permettait au Canada de rester dans la capitale pour mener ses opérations lorsque l'ISAF fut étendu à de nouvelles régions du pays.

Alors que la guerre en Afghanistan est commencée, un nouveau conflit est sur le point de retenir l'attention du gouvernement canadien. En effet, ce conflit est la guerre en Iraq. Dans son mémoire, Jean Chrétien se souvient des événements qui ont mené à ce conflit. Le premier élément qui lui a permis de prévoir le conflit en Iraq est une entrevue de Jesse Helms où il répondait aux rumeurs que le département de la défense se préparait à renverser Saddam Hussein en affirmant que c'était proche (ibid., p. 306). Le deuxième est le discours d'Union de janvier 2002, où le président Bush a accusé l'Iraq d'être un membre de l'Axe du mal tout en l'accusant de cacher des armes de destruction massive (ibid., p. 306). Ceci sera suivi par une mise à jour confidentielle où Chrétien fut informé que les États-Unis passeront à l'acte bientôt et que la Grande-Bretagne est prête à suivre, tandis que la France, l'Allemagne et la Russie demandent un nouveau mandat du CSNU avant de s'engager. Les pays arabes s'opposent à une attaque et l'Australie est d'accord sur des frappes préventives (ibid., p. 307).

La demande ne venait pas seulement des États-Unis, mais aussi de la Grande-Bretagne. Jean Chrétien mentionne qu'au début de septembre 2002, le premier ministre britannique Tony Blair le rencontre pour lui demander de participer en Iraq. Ce dernier répondit que sans un mandat de l'ONU, il ne peut pas intervenir (ibid., p. 308). Dans une rencontre entre Bush et Chrétien, ce dernier rappela à son homologue américain que si cette opération est réalisée avec une résolution de l'ONU, le Canada participerait (ibid., p. 304). Toutefois, il expliqua au président qu'il ne pouvait pas prendre de conseil d'expert américain, car les Canadiens n'accepteront pas qu'il ait été informé par des autorités américaines (ibid., p. 309). En ce qui concerne les pressions pour participer, il explique que Washington, la presse de droite et d'autres ont essayé de le convaincre de participer (ibid., p. 310). Toutefois, une des déclarations les plus importantes de Chrétien fut faite devant le parlement le 17 mars 2003. La déclaration était :

Au cours des dernières semaines, le Conseil de sécurité a été incapable de s'entendre sur une nouvelle résolution autorisant une action militaire. Le Canada a déployé tous ses efforts pour

trouver un compromis qui permettrait de combler l'écart entre les membres du Conseil de sécurité. Cette initiative s'est malheureusement soldée par un échec. Si une action militaire est lancée en l'absence d'une nouvelle résolution, le Canada ne s'y joindra pas. (Nos communes, 2003)

Alternativement, le premier ministre pensait aussi à son autre déploiement majeur. En effet, il écrit dans son mémoire avoir considéré répondre à la demande d'appui politique en provenance de la Grande-Bretagne que le Canada participerait, mais que la majorité de ses soldats sont complètement dédiés à Kaboul (Chrétien, 2007, p. 314).

En somme, pour répondre aux questions directives présentées au tableau 1.1, le gouvernement des États-Unis ne participe pas à la MONUC. Entre 1999 et 2003, le département des opérations du maintien de la paix ne rapporte aucune contribution américaine à la MONUC. Ceci fait résonance avec les propos de Bartleman concernant l'aversion envers l'Afrique. En ce qui concerne la demande de troupes, en 1999 au moment de la prise de décision le Canada a contribué par année une moyenne de 1426 troupes aux opérations américaines, dont 1118 en 1999. À la suite des attentats du 11 septembre, le Canada fut pressé par ses alliés de participer à la coalition des alliés et ainsi intervenir en Iraq. Comme il fût possible de le constater, cette préoccupation concernant l'intervention des États-Unis et de la Grande-Bretagne pour se déployer en Iraq a affecté le travail du premier ministre Chrétien notamment par le fait que le Canada ne contribuera pas de troupes supplémentaires à la MONUC. En somme, la présente analyse semble démontrer que le Canada ne participe pas significativement à la MONUC en raison de l'absence de la participation des États-Unis à celle-ci et que ces derniers ont demandé au Canada de participer aux opérations en Afghanistan, limitant par le fait même le nombre de soldats disponibles pour l'ONU.

2.4 L'opinion publique et Jean Chrétien

Le présent mémoire propose que l'aversion au risque électoral soit un des facteurs qui est considéré comme ceux ayant influencé la contribution du gouvernement Chrétien aux opérations de paix de l'ONU. Dans les pages qui suivent, il sera analysé si cette relation peut être établie ou si celle-ci n'existe pas.

Pour commencer, il faut savoir que les Canadiens occupent une place importante dans les politiques du Parti libéral du Canada. En effet, comme il fut mentionné dans l'introduction, chaque plateforme électorale souligne une volonté des Canadiens à ce que leur gouvernement reflète leurs valeurs sur la scène internationale. Ceci sera aussi indiqué dans le livre blanc de la défense de 1994.

Plus précisément, les Canadiens y sont mentionnés dans la section portant sur les limites de la création de politiques. Dans la section portant ce nom, il est expliqué que le Canada, comme ses alliés de l'OTAN, a réduit son budget militaire et par le fait même réduira ses dépenses publiques. Par conséquent, le Canada ne peut pas se permettre d'intervenir partout. Le gouvernement canadien explique qu'il procédera à la création d'une politique de défense abordable, flexible et réaliste. De plus, il est précisé que cette politique doit pouvoir donner les moyens militaires pour appliquer la force militaire où les Canadiens le considèrent comme nécessaire pour protéger les valeurs canadiennes tant à domicile qu'à l'étranger (Canada, 1994, p.13). Le document explique que même si le Canada n'a pas d'intérêt à intervenir, les valeurs de la société canadienne entraînent les Canadiens à espérer que leur gouvernement intervienne dans les conflits. Par conséquent, le Canada continue à avoir sa place dans le système international (Canada, 1994, p.12-13). Il est possible de constater que les Canadiens, mais plus particulièrement les valeurs canadiennes sont importantes dans la formulation de la politique de défense, et par conséquent dans l'utilisation de la force à l'étranger.

Toutefois, selon Petry et Mendelsohn (2004), les décisions du gouvernement Chrétien semblent orientées dans une direction contraire à celle de l'opinion publique. En effet, leur étude porte sur l'opinion publique et la création de politique entre 1994 et 2001. L'étude avait pour objectif de comprendre pourquoi la corrélation entre les politiques et l'opinion publique est si faible sous le gouvernement de Jean Chrétien en comparaison avec ses prédécesseurs. En s'appuyant sur des sondages et les politiques créés durant la période mentionnée ci-dessus, ils ressortent plusieurs conclusions sur le gouvernement de Jean Chrétien. Leur analyse s'appuie sur la consistance. La consistance est quand les politiques adoptées par le gouvernement correspondent à la position de l'opinion publique. Par exemple, les auteurs illustrent ceci en offrant l'exemple suivant. Si l'opinion publique appuie le changement et que le gouvernement crée une politique de changement ou si l'opinion publique appuie le statu quo et que le gouvernement n'applique pas de politique, ceux-ci seront considérés comme consistance (Petry et Mendelsohn, 2004, p. 510).

Dans le cas du gouvernement de Jean Chrétien, il y a plusieurs constats. Tout d'abord, Petry et Mendelsohn expliquent que le gouvernement de Chrétien a été consistant avec l'opinion publique exprimée dans les sondages à 49 % (Petry et Mendelsohn, 2004, p. 513). À titre de comparaison, ils expliquent que le gouvernement qui l'a précédé, celui de Mulroney, a un taux de consistance de 69 % et celui de Pierre Elliot Trudeau a un taux de 52 % (Petry et Mendelsohn, 2004, p. 513).

Le deuxième constat est plus important pour ce qui a trait à ce mémoire, car il aborde le maintien de la paix. En effet, constatant la faible consistance des politiques de Chrétien, les auteurs ont cherché à identifier si ce résultat était dû au nombre de problèmes à traiter durant la période Chrétien comparée à l'ère qui l'a précédé. Les résultats démontrent que la consistance est plus faible dans tous les sujets par rapport à la période avant Chrétien. Ce qu'ils expliquent est le suivant. Tout d'abord, le style de leadership est différent entre Chrétien et Mulroney. Chrétien était plus prudent lors de la période déficitaire. L'autre explication potentielle est que plusieurs décisions qui sont compatibles avec l'opinion publique canadienne auraient été annulées par la Cour Suprême sur base que cela ne respectait pas la Charte des droits et libertés (Petry et Mendelsohn, 2004, p. 516).

L'étude de Petry et Mendelsohn semble indiquer que le gouvernement de Jean Chrétien est beaucoup moins sensible à l'opinion publique que le gouvernement Mulroney et que cette faible sensibilité à l'opinion publique relève d'une préférence par le maintien du statu quo, ce qui fait que lorsque l'opinion publique appuyait des politiques qui apportent des changements, celui-ci est moins porté à l'appuyer. En lien avec ce mémoire, il est possible d'estimer que le gouvernement de Jean Chrétien a une aversion au risque électoral faible.

Abraha (2015) arrive à une conclusion similaire. En effet, dans son étude, Abraha part de l'hypothèse que les Canadiens ont un impact significatif dans les décisions du gouvernement du Canada en matière de maintien de la paix en raison du système démocratique canadien ainsi que le respect partagé par les Canadiens et certain de leur gouvernement envers le maintien de la paix (Abraha, 2015, p. 159). Dans le cadre de Jean Chrétien, son analyse révèle que ce n'est pas nécessairement l'opinion publique qui a influencé le gouvernement de Chrétien à participer si faiblement au maintien de la paix.

En effet, Abraha explique que bien que les Canadiens continuent d'appuyer le maintien de la paix canadien, le gouvernement Chrétien a poursuivi un type d'internationalisme différent (Abraha, 2015, p. 162). Son analyse apporte aussi que plusieurs autres points, dont il sera discuté dans la sous-section qui suit, qui ont fait que le gouvernement Chrétien a dû réduire sa participation au maintien de la paix (Abraha, 2015, p. 163).

Sur la scène politique locale, les opinions sont similaires dans les deux périodes, soit celle de 1999 et celle de 2003. Dans les débats en chambre, certains veulent la participation accrue du Canada au maintien de la paix à l'ONU. En effet, durant la période de question orale, le député du NPD, Svend Robinson posa au gouvernement la question suivante :

Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Après les horreurs survenues au Rwanda il y a 10 ans, la communauté mondiale avait pris l'engagement de ne plus jamais être un témoin passif devant le déroulement d'un génocide. Mais aussi surprenant et navrant que cela puisse paraître, il semble bien que nous assistions à un autre génocide au Congo.

La France a envoyé des soldats qui sont mandatés par les Nations Unies, mais les observateurs affirment que les forces militaires françaises sont en nombre insuffisant pour contrôler la situation.

Pourquoi le Canada n'a-t-il pas tout fait en ses moyens pour éviter un autre génocide en Afrique ? (Svend Robinson, 2003)

Cette question a été répondue par le ministre des Affaires étrangères exprimant qu'il reconnaît la sévérité de la question, mais que la contribution du Canada est faite et qu'il y a une confiance que ces mesures militaires et humanitaires vont aider à la paix (Bill Graham, 2003).

Dans une question posée en 1999, le député Keith Martin soulève le point suivant

Bien que le Kosovo ait attiré l'essentiel de notre attention, il ne s'agit en aucun cas du conflit le plus vaste, le plus sanglant ou le plus destructeur qui existe aujourd'hui. La plus grande bataille de masse terrestre qui ait jamais existé dans le monde se déroule actuellement sur le continent africain. De la Sierra Leone et du Libéria à l'ouest, au Soudan, à l'Érythrée et à l'Éthiopie à l'est, en passant par la République centrafricaine jusqu'à la République démocratique du Congo et jusqu'en Angola, une guerre sanglante se déroule, causant la mort de milliers de personnes de personnes chaque semaine. De nombreuses personnes sont mutilées, beaucoup sont violées, des enfants meurent de faim et des pays entiers sont dévastés.

En tant que nation et en tant que communauté internationale, nous avons été complètement et totalement incapables de faire face à cette situation de manière préventive. (Keith Martin, 1999)

Ce qu'il est possible de constater est qu'il y a très peu d'opposition à une participation plus grande du Canada au maintien de la paix. Toutefois, celle-ci restera faible sous le gouvernement Chrétien. Donc, il est possible de constater que malgré une population canadienne favorable au maintien de la paix et une opposition parlementaire qui demande que le premier ministre s'engage plus envers le continent africain, le gouvernement Chrétien ne présente pas une forte aversion au risque électoral. Comme vu dans la figure 2.2, la participation du Canada à la MONUC ne dépassera jamais les 10 soldats. Donc, comme l'expliquent les auteurs mentionnés dans cette section, d'autres facteurs semblent expliquer la faible contribution du Canada à la MONUC qu'une forte aversion au risque électoral.

En ce qui a trait au chiffre, le Département de la défense expliquait en 1999 que la majorité des Canadiens croient au maintien de la paix. Plus précisément, 94 % des Canadiens s'accordent pour dire que le Canada doit posséder une force prête au combat pour le maintien de la paix. 92 % pensent que les forces canadiennes doivent intervenir pour protéger les droits humains dans les démocraties fragiles (Canada, 1999, p. 2). Le ministère de la Défense n'a toutefois pas republié de chiffres concernant l'appui aux forces canadiennes.

Or, lorsque nous analysons selon les trois critères mentionnés dans le cadre théorique de ce mémoire, nous constatons que le risque électoral est faible en raison qu'il y a un appui de la population à la participation aux opérations de paix. Ensuite, l'opposition ne milite pas pour une

non-participation. Au contraire, les partis d'opposition demandent que le Canada s'implique plus dans le maintien de la paix au Congo et à plus grande échelle, en Afrique. De plus, les Canadiens ont eu l'occasion de se prononcer aux urnes en 2000. C'est Jean Chrétien qui sera réélu pour ce qui sera son dernier mandat. Ceci permet de déduire que la faible participation à la MONUC ne semble pas influencer le vote des Canadiens.

2.5 Autres facteurs

Dans le cadre de cette analyse, la documentation consultée a révélé que la décision de Jean Chrétien en matière de participation aux opérations de paix de l'ONU et par conséquent à la MONUC a été influencée par d'autres facteurs que les deux variables mentionnées dans les sections précédentes. En effet, comme il sera démontré dans les pages qui suivent, la décision du Canada de contribuer aux opérations de paix de l'ONU est aussi limitée par les facteurs suivants.

Tout d'abord, une des limites qui touche le Canada durant les années de Chrétien est la réduction du budget de la défense. Dans le chapitre 2 du livre blanc de la défense, il est mentionné que les dépenses du gouvernement doivent être réduites. Pour illustrer ceci, le gouvernement présente la dette nationale qui s'élève au moment de l'écriture de ce livre blanc à 750 milliards (Canada, 1994, p.14). Plus précisément, le document explique que cette situation limite le gouvernement dans ses actions pour répondre aux besoins des Canadiens. Lorsque l'on analyse les explications du gouvernement, cette baisse s'explique par le fait que le gouvernement craint de perdre la confiance de la population. En effet, les Canadiens voulaient que le gouvernement soit plus responsable avec leur argent et développer l'économie afin de pouvoir affronter les défis courants et futurs. Ceci serait aussi appuyé dans Abraha (2015) qui affirme que le gouvernement de Chrétien aurait probablement épaulé ses responsabilités internationales en contribuant des troupes au maintien de la paix si ce n'était pas que le déficit budgétaire et le risque pour l'unité du pays n'avait pas occupé son gouvernement (Abraha, 2015, p.156). Par unité du pays, il fait référence à la question de la relation entre le Québec et le Canada.

De plus, le livre blanc de la défense souligne ce qui fut mentionné dans ce mémoire jusqu'à présent concernant la diminution de l'engagement des États occidentaux dans les OP de l'ONU. En effet, dans le premier chapitre, le document explique que la situation globale a changée. Entre autres, il

souligne que l'ONU continue son travail pour répondre aux conséquences de la population globale et la pression sur les ressources. Cependant, elle connaît une situation difficile financièrement (Canada, 1994, p.12). Cette crise est due au fait que les États membres ne respectaient pas leurs obligations financières. À cette situation se rajoutent la complexité des conflits armés, leurs coûts et le risque dans les opérations après 1990 ainsi que la réduction des budgets de la défense dans les pays occidentaux qui font en sorte que la communauté internationale ne peut pas intervenir toutes les fois que le point de non-retour est atteint. Cette situation est même identifiée comme la cause du changement d'attitude du Canada par une personne interviewée par Tremblay (2016). L'interviewé a dit que « l'élément déclencheur de la transformation de la contribution canadienne dans le maintien de la paix a probablement été la fin de la guerre froide qui demandait des dividendes de la paix (Tremblay, 2016, p.160). »

La deuxième section du chapitre 6 du livre blanc de la défense démontre le début du changement d'attitude du Canada envers les OP de l'ONU ainsi que les causes de ce déclin de contribution. Tout d'abord, le gouvernement canadien reconnaît que les opérations de paix traditionnelles sont désuètes. En effet, il est écrit que si dans le passé les opérations de paix étaient de type traditionnel ou des OP d'observation, elles couvrent maintenant l'ensemble des activités militaires allant de la prévention de conflit à l'usage de la force (ibid.). Ces remarques faites par le gouvernement canadien font écho aux points mentionnés dans l'introduction de ce mémoire, ainsi que dans les propos de Coulons et Liégeois et ceux apportés par le rapport Brahimi.

La section continue en expliquant qu'avec l'évolution des OP de l'ONU, il y a des succès durant ces opérations, mais aussi des échecs. Comme succès, le gouvernement choisit de mettre de l'avant l'opération en Namibie. Comme échec remarquable, un des exemples utilisés par le gouvernement canadien est l'opération en Somalie. Comme cette opération fût déjà présentée dans ce mémoire, il faut préciser que le Canada pense que plusieurs objectifs de cette opération ne furent pas atteints alors qu'au moment d'écrire le livre blanc, l'opération arrivait à sa fin. Un autre échec souligné par le livre blanc est l'opération dans l'ancienne Yougoslavie. En effet, bien que le gouvernement canadien reconnaisse que l'opération a sauvé de nombreuses vies, il n'en demeure pas moins que cette opération a permis de réaliser que l'organisation des missions par l'ONU est lacunaire, par ses multiples changements de mandats et le mandatement d'organisations internationales comme l'OTAN et l'Union européenne (UE) pour mener des opérations afin d'atteindre des objectifs de

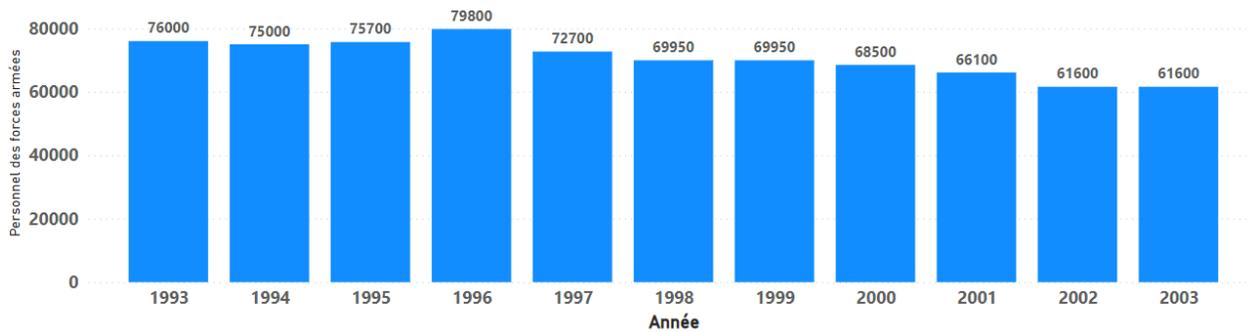
l'ONU (ibid.). Le dernier exemple utilisé par le gouvernement canadien pour souligner les lacunes de l'ONU est le Rwanda. Dans cette opération, le Canada met en évidence l'incapacité de l'ONU d'intervenir à temps dans le pays pour prévenir le génocide (ibid.). Comme il est identifié par Coulon et Liégeois, Kenkel et Bellamy et Williams, l'échec de l'ONU dans ces trois opérations semble aussi être une des causes qui expliquent que le Canada a commencé à diminuer sa contribution au sein des OP de l'ONU.

Il est dit de l'ONU que son incapacité à obtenir un niveau de consensus suffisant pour intervenir militairement fait en sorte que l'organisation ne possède pas le personnel ni l'expérience requise pour planifier ou pour mettre en place des opérations multinationales qui permettent aux États participants d'utiliser leur potentiel militaire de manière efficace et opportune (ibid., p.25). De plus, le gouvernement du Canada souligne que le fait que l'ONU ait une force militaire relève de la volonté des États de lui prêter des troupes.

La critique de l'ONU se poursuit en décrivant les problèmes de l'organisation. Le Canada plaide dans le livre blanc que le Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) doit être réformé. En plus d'une réforme, il demande plus de transparence dans les décisions du CSNU et que les États non-membres du CSNU, en particulier ceux qui contribuent des troupes, soit consulter systématiquement. Réalisant que le CSNU n'a pas été capable de remplir son nouveau rôle dans l'ère post-guerre froide et une réforme bureaucratique, rationaliser et réduire les coûts sont nécessaire pour restaurer sa crédibilité (Canada, 1994, p.25).

Ensuite, les événements du 11 septembre et la réponse qui s'ensuivit sont une des causes qui explique pourquoi le gouvernement canadien n'a pas participé davantage à la MONUC. En effet, la quantité de troupes qui étaient disponibles était limitée. Il est important de noter que les coupes budgétaires que le gouvernement de Jean Chrétien a autorisées ont entraîné des répercussions sur le nombre d'effectifs disponible. Dans la figure 2.3, il est possible de suivre les variations du personnel des forces armées canadiennes sous le gouvernement Chrétien.

Figure 2-3 Évolution du personnel de forces armées Canadienne entre 1993 et 2003



(La Banque Mondiale, 2022)

Lorsque les événements du 11 septembre se sont produits, le nombre de personnels des forces armées s'élevait à 66 100. Lorsque le Canada prit le contrôle de l'ISAF, le nombre de soldats canadiens s'élevait à 61 600. En comparaison, il s'agit d'une coupure de 14 400 troupes par rapport au nombre de personnels de 1993 et une différences de 18 200 troupes par rapport à 1996.

Le nombre de troupes disponible affectera la participation du Canada à la MONUC. En effet, dans les travaux du gouvernement en 2003, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international (FAIT) a étudié la crise en RDC. Lors de la rencontre du comité le 29 mai 2003, la question du Congo est étudiée par plusieurs personnes. Une des interventions est celle de Irwin Cotler. En effet, il posera la question suivante :

Ma question est donc la suivante. Étant donné notre engagement en matière de sécurité humaine et vos propos de ce matin comme quoi il faut agir davantage dans ce domaine, le ministère, ou plus particulièrement le réseau de planification et de priorités stratégiques, a-t-il recommandé des initiatives visant précisément à remédier à la situation dans la République démocratique du Congo ? À titre d'exemple, on pourrait envisager d'envoyer un nombre important de soldats canadiens et un contingent civil de policiers au Congo dans le cadre d'une nouvelle force de sécurité des Nations Unies. (Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, 2003)

Comme il est possible de le constater, la question de M. Cotler considère hypothétiquement d'envoyer un contingent de soldat et de civils. Ceci engagea une réponse de la part du sous-ministre des affaires étrangères, Gaëtan Lavertu, qui explique que :

Effectivement, la situation au Congo et dans bon nombre d'autres endroits en Afrique est absolument affligeante, que l'on pense à la famine qui sévit en Éthiopie et dans d'autres parties de l'Afrique ou maintenant à l'odieuse guerre civile au Congo. Malheureusement, l'Afrique a une longue histoire de situations horribles, de guerre et de catastrophes humanitaires. Ces problèmes doivent être traités en priorité. (Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, 2003)

De plus, Gaëtan Lavertu précise que le Canada participe au rétablissement de la paix au Congo. Il fait aussi mention d'une résolution qui sera adoptée dans la semaine où ce comité fut tenu. Cette résolution est la résolution 1484 qui crée l'IEMF mentionnée dans la section 2.1.3. L'engagement du Canada pouvait aller jusqu'à 1000 soldats considérant que le sous-ministre Lavertu avait proposé que la contribution pour renforcer cette résolution soit d'environ un millier de soldats. Il rajoute même que le premier ministre avait indiqué que le Canada y participerait (Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, 2003).

Le comité se réunira le 3 juin 2003 pour se repencher entre autres sur la crise au Congo. Lors de cette rencontre, Lavertu suggère trois constats, qui deviendront les constats du comité. Le premier constat porte sur les efforts du Canada dans le conflit. Le comité, en s'appuyant sur la crise du Congo et les preuves présentées par un sous-comité parlementaire, demande au gouvernement canadien d' :

Intensifier ses efforts visant à conclure une entente aux Nations Unies et par l'entremise d'autres canaux multilatéraux, en vue d'agir immédiatement et fermement pour mettre fin aux combats dans ce pays, entreprendre un vaste programme de secours humanitaire et enjoindre la communauté internationale à jouer son rôle dans la stabilité et le développement

à long terme de la région (Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, 2003).

Le deuxième constat est que le nombre de troupes déployées par le Canada au Congo doit être augmenté. En effet, il est nécessaire de se rappeler que la contribution à la MONUC en 2003 était de 7 soldats. Or, dans le cadre de cette réalité, le FAIT demande que le gouvernement canadien considère sérieusement :

d'envoyer un fort contingent de représentants des Forces canadiennes et de la police civile à la nouvelle force de sécurité des Nations Unies en République démocratique du Congo, où la crédibilité du Canada dans la région et son savoir-faire en matière de maintien de la paix et de reconstruction post-conflit lui permettront de contribuer grandement à la résolution de la crise (Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, 2003)

Enfin, le troisième constat du comité concerne la participation du Canada dans d'autres opérations multilatérales. En effet, le troisième point identifié dans le rapport du FAIT « reconnaît les conséquences de l'intervention du Canada dans d'autres activités multilatérales » (Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, 2003). Toutefois, le comité porte à l'attention du gouvernement « l'urgence et l'ampleur de cette crise humanitaire » (ibid., 2003).

Cependant, lors de la rencontre de comité, l'ancien ministre de la Défense, Art Eggleton, a expliqué que bien que cette motion ait son appui, la réalité du Canada est différente. En effet, il explique :

On peut lire dans la deuxième partie de la motion que nous devrions également envisager « d'envoyer un fort contingent des représentants des Forces canadiennes et de la police civile ». Eh bien, je sais que nous ne disposons pas des Forces canadiennes voulues pour ce faire, et je considère que c'est également consternant, car je crois que les Forces canadiennes devraient intervenir dans ce genre de situation au Congo. Je connais toutefois la réalité. Nos

forces sont toutes mobilisées et nous devons remplir nos engagements en Afghanistan, sans parler de la Bosnie. Nous ne disposons tout simplement pas des troupes voulues pour ce faire. Il faut donc par conséquent revoir nos priorités ou avoir plus de soldats. Je crois que c'est la deuxième solution qui s'impose, nous avons besoin de plus de soldats. (Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, 2003).

Le portrait de la situation militaire canadienne est présenté par Aileen Carroll qui occupait le poste de Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères à ce moment. Le nombre de soldats est le suivant :

En fait, 2 600 militaires sont déployés dans le cadre d'opérations à l'étranger. Nous avons plus de 1 200 Canadiens en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes sur le point de déployer 1 800 soldats—au combat --en Afghanistan. Nous avons plus de 1 000 soldats affectés à d'autres forces armées, qui participent à la lutte contre le terrorisme. Nous en avons ensuite des centaines, pas un nombre important, dispersé entre les hauteurs du Golan, la frontière israélo-syrienne, la Sierra Leone et l'Éthiopie. (Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, 2003).

Les chiffres présentés par la Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères furent corrigés par Cotler. Plus précisément, il souligne la présence de 1277 soldats canadiens en Bosnie et 1037 qui luttent contre le terrorisme.

Il est donc possible de comprendre que la faible participation du Canada peut être entre autres causée par un manque de ressources. Ceci est compréhensible considérant la baisse du nombre d'effectifs notée dans la figure 2.3 et considérant les coupures dans le budget de la défense établies par le livre blanc de la défense de 1994. Comme il est possible de le remarquer, l'opération qui requiert le plus de troupes de la part du Canada est l'Afghanistan. Toutefois, la participation limitée du Canada à la MONUC met en lumière une nouvelle réalité pour le Canada.

Le chapitre 6 du livre blanc de la défense est celui qui est le plus crucial pour comprendre pourquoi la participation du Canada à la MONUC est faible. Il commence par expliquer la nature internationaliste du Canada et il souligne l'importance que représente la coopération multilatérale pour la sécurité.

C'est au deuxième paragraphe qu'il est possible d'observer une redirection des priorités du Canada. En effet, le livre blanc de la défense exprime les propos qui furent mentionnés dans le premier chapitre, c'est-à-dire une critique des organisations internationales et des opérations de paix traditionnelles. Dans le chapitre 6, il est écrit que les expériences militaires passées du Canada, comme la guerre de Corée, ont permis de mettre en évidence le besoin de développer et maintenir des institutions multilatérales qui peuvent assurer la sécurité et la stabilité de la paix tout en ayant les capacités de répondre avec agressivité dans les conflits où les mesures traditionnelles ne fonctionnent pas (Canada, 1994, p.24). La priorité pour le Canada est la contribution à l'ONU, à l'OTAN et à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). En ce qui concerne les priorités de déploiement, le Canada doit contribuer à la sécurité du Moyen-Orient et de l'Afrique tout en essayant d'améliorer ses relations défensives avec les États de l'Amérique latine et de l'Asie pacifique (Canada, 1994, p.24).

Comme il est possible de voir, la crédibilité de l'ONU est minée aux yeux des autorités gouvernementales canadiennes. Ceci est aussi noté par Tremblay (2016). En effet, lors de ses entrevues, un des interlocuteurs expliquait que :

Pour régler la situation, il fallait la structure de commandement et de contrôle. Il fallait des moyens. Il n'y avait personne d'autre qui aurait pu faire cela. Les Nations Unies, ça aurait pris beaucoup trop de temps. C'était l'OTAN, sans aucun doute pour imposer la paix. Il fallait en arriver à une situation où les belligérants seraient véritablement prêts à discuter pour un accord de paix (Tremblay, 2016, p. 204).

Ainsi, il est possible de voir qu'une préférence pour l'OTAN se développe. Ce qui fut soulevé comme des points négatifs de l'ONU semble être corrigé dans l'OTAN. En effet, l'OTAN est

composée de 16 membres, en date de l'écriture du livre blanc, qui ont un objectif commun soit la défense commune de ses États membres. Dans le cas de l'OTAN, elle a une plus grande expérience en planification et génération d'opérations multinationale et, contrairement à l'ONU, les forces de l'OTAN ne sont pas le résultat d'une contribution volontaire, mais bien le résultat des États membres qui contribuent de manière automatique à la défense commune (ibid.).

Toutefois, le Canada est aussi en faveur d'une réforme de l'OTAN. Entre autres, il croit qu'en fonction des compétences militaires de l'OTAN ainsi que ses capacités, la contribution à l'ONU de l'alliance doit être plus grande (Canada, 1994, p.25). Si l'ONU demande de l'aide à l'OTAN, le premier doit comprendre qu'il ne peut pas restreindre la chaîne de commandement et les procédures du dernier avec des politiques ou des ordonnances militaires qui sont ambiguës, voir même diviseuses (ibid.).

Lors du conflit au Kosovo de 1999, une accélération du déclin de la participation du Canada aux OP de l'ONU sera remarquée. En effet, comme mentionné précédemment, Coulon et Liégeois (2010) ont souligné que les forces canadiennes préfèrent travailler avec leurs homologues américains qu'au sein de l'ONU (Coulon et Liégeois, 2010, p.45). Ceci est plus apparent durant l'opération au Kosovo, alors qu'une des personnes rencontrées par Tremblay expliquait qu'

il y a une tendance à considérer le maintien de la paix comme une perte de temps et un affaiblissement de nos capacités militaires. Il y a aussi un lien à établir avec la défense continentale, qui nous lie avec nos alliés américains. Plusieurs décisions canadiennes doivent être prises dans ce contexte (Tremblay, 2016, p. 209).

Il est possible de constater que le maintien de la paix est de moins en moins privilégié au sein des forces canadiennes. Donc, il est possible de considérer qu'un changement d'idéologie qui s'installe au sein des forces armées canadiennes peut être un facteur qui met de la pression sur les décisions du gouvernement canadien.

En effet, celle-ci coïncide avec un changement de direction en ce qui concerne l'engagement du Canada à l'international. Comme l'explique Duval (2014), l'année 1999 marque l'inflexion de la politique étrangère canadienne en ce qui concerne la paix et la sécurité internationale (Duval, 2014, p.6). Toujours selon Duval, le Canada décide de se concentrer sur les opérations de paix de l'OTAN, se retirant ainsi progressivement des opérations de paix de l'ONU.

D'autant plus, le changement se fait présent dans les documents publiés par le gouvernement Chrétien. Un des cas où il est possible de constater un tel virage est au niveau des plateformes électorales du Parti libéral. En 1993, Jean Chrétien se présente aux élections à la tête du Parti libéral du Canada. Sa plateforme électorale appelée le Plan d'action libéral pour le Canada présente ce que le parti désire faire s'il est élu au pouvoir. La plateforme électorale est particulièrement axée sur l'économie canadienne. En ce qui a trait aux opérations de paix, le PLC s'engageait à redonner au pays son rang de gardien de la paix en redéfinissant « sa politique de défense et en révisant l'octroi des marchés publics militaires (Parti libéral du Canada, 1993, p. 102) ». Il s'engageait à mettre en place des contingents de Casques bleus, composés de civils et militaires, pour répondre au défi que pose le maintien de la paix (ibid.). Les Libéraux promettaient de proposer une réforme de l'ONU afin d'aider cette dernière à se renforcer et à traverser la crise de confiance (ibid., p. 104).

La deuxième plateforme électorale du PLC commence de manière similaire que celle de 1993. Dans la plateforme de 1997, il est expliqué que les Canadiens veulent que leur politique étrangère reflète leurs valeurs à l'international et que c'est au gouvernement libéral de promouvoir celles-ci. Toutefois, la différence entre les deux se trouve au niveau des organisations auprès desquelles les libéraux s'engagent. En effet, on y retrouve l'OTAN, qui n'est pas mentionnée dans la première plateforme. La section explique entre autres que les politiques du PLC engageraient le Canada au sein des organisations comme l'OTAN et l'ONU (Parti libéral du Canada, 1997, p. 93). Les engagements de libéraux sont la création d'un tribunal international pour juger les crimes de guerre, le renforcement et optimisation des actions de l'ONU, l'élargissement de l'OTAN pour inclure la Russie et protéger la sécurité de l'Europe (ibid., p. 94-95). Ce qui est particulier de cette plateforme est que les libéraux font peu de référence au maintien de la paix. En effet, seul un encadré démontrant les opérations où le Canada contribue des troupes et un engagement à promouvoir qui va plus loin du traditionnel et plus vers le maintien de la paix en favorisant la sécurité (ibid., p. 94).

La troisième plateforme électorale présentée par le PLC démontre que l'ONU est une des diverses organisations à laquelle le Canada participe. En effet, la plateforme électorale du PLC pour 2000 présente dans ses dernières pages les engagements en politique étrangère du parti. La section commence par une description des accomplissements du Canada sur la scène internationale. En matière de maintien de la paix, il est possible de constater que l'on y fait très peu mention. Outre une brève mention sur le fait que le « Canada est maintenant un chef de file mondial en matière de maintien et consolidation de la paix » (Parti libéral du Canada, 2000, p. 29), il n'y a pas d'engagements concrets envers le maintien de la paix. Plutôt, on y retrouve un engagement à renforcer les organismes comme l'ONU, l'Organisation des États américains et autres ainsi qu'un engagement à équiper et préparer adéquatement les soldats canadiens pour qu'ils puissent répondre rapidement aux appels de contribution à l'étranger (ibid.).

Un deuxième document qui reflète ce changement de direction concernant la participation aux opérations de paix est le livre blanc mentionné précédemment. Dans le livre blanc de la défense, le gouvernement canadien explique sa politique étrangère ainsi que les causes qui justifient l'orientation de celle-ci. Dans celui-ci, il est possible d'observer plusieurs changements apportés à la politique étrangère et la défense. Ceux-ci seront abordés plus tard dans ce chapitre. Toutefois, ce document reconnaît que le maintien de la paix est encore important. Dans son chapitre 6, il est écrit que le Canada doit continuer son rôle militaire auprès des Nations Unies, de l'OTAN et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. De plus, le Canada continuera de défendre les organisations multilatérales de sécurité.

Le changement de direction de la politique canadienne est aussi remarqué dans les discours du trône. En 1994, le premier ministre déclarait que le gouvernement demanderait de se pencher sur les orientations en matière de politique étrangère et de défense (Chrétien, 1994). En 1996, le gouvernement réitérera son engagement aux opérations de paix en s'engageant à continuer d'œuvrer au sein du G7, de l'OTAN et des Nations Unies. Il rajoute dans le discours que les Nations Unies sont importantes pour les Canadiens, qui considèrent celle-ci comme l'organisation multilatérale la plus à même de garantir la paix et la sécurité internationale (Chrétien, 1996). En 1997, il prononce dans son discours qu'il engage le gouvernement à promouvoir les valeurs canadiennes sur la scène mondiale afin de revivifier les Nations Unies (Chrétien, 1997). En 1999, il souligne le sixième mandat du Canada au sein du Conseil de sécurité de l'ONU (Chrétien, 1999).

Enfin en 2002, il s'engage à continuer d'œuvrer au sein d'organisations telles que les Nations Unies pour faire en sorte que les règles de droit international soient respectées et mises en application (Chrétien, 2002).

Bien que l'on remarque un distancement entre les opérations de paix de l'ONU et les opérations de paix menées par d'autres organismes, il est important de souligner que l'ONU occupe une grande importance au sein de la décision canadienne. Si bien que très peu de missions sous le gouvernement Chrétien sont menées sans un mandat ou une autorisation du CSNU comme démontré dans la figure suivante issue de l'étude de Duval mentionnée plus haut.

Figure 2-4 Interventions militaires avec et sans mandat de l'ONU

Intervention	Mandat	Action	Commandement
1950 Corée*	ONU-RCS 0084 07.vii.	Guerre	Forces ONU
1961 Congo	ONU-RCS 0169 24.xi.	Coercition	Forces ONU
1990 Irak*	ONU-RCS 0678	Coercition	Provide Confort Coalition USA
1991 Irak-Kurdistan	ONU-RCS 0688 05.iv.	Coercition	Restore Hope Coalition USA
1993 Somalie	ONU-RCS 0814 26.iii.	Coercition	ONUSOM II
1993 Ex-Yougoslavie*	ONU-RCS 0819 16.iv.	Coercition	FORPRONDU Force internationale
1994 Rwanda	ONU-RCS 0929 22.vi.	Coercition	TURQUOISE France
1995 Ex-Yougoslavie*	ONU-RCS 1031 15.xii.	Coercition	IFOR France
1997 Albanie	ONU-RCS 1101 28.iii.	Coercition	ALBA force de l'UE Italie
1999 Kosovo*	Sans mandat ONU Puis RCS 1244 10.vi.	Guerre	Forces de l'OTAN
1999 Timor oriental*	Autorisée par l'Indonésie 19.ix	Coercition	Force internationale Australie
2001 Afghanistan*	Sans mandat ONU	Guerre	Enduring Freedom
2002 Irak	Sans mandat ONU	Guerre	Iraqi Freedom Coalition USA et OTAN
2011 Libye*	ONU-RCS	Coercition	Coalition OTAN

* Avec participation du Canada

Source : Duval, 2015, p.27

Cependant, le gouvernement canadien précise que son appui aux opérations multilatérales, tant au niveau des objectifs que la conduite de l'opération doit se faire dans un sens de perspective éclairé. De plus, il est précisé que le Canada appliquera ces conditions à toutes les opérations multilatérales. Cependant, certaines auront des conditions spécifiques, particulièrement les opérations menées par l'ONU et l'OTAN (Canada, 1994, p.24).

Pour le Canada, les considérations nationales restreignent les actions du Canada à l'international. Tout d'abord, il est écrit dans le livre blanc que certains scénarios entraînent une réponse immédiate de la part du Canada comme le besoin de venir à la défense d'un pays de l'OTAN ou l'apparition d'une menace potentielle à la paix et à la sécurité internationale (ibid., p.26).

En ce qui a trait à l'analyse des autres facteurs, trois grands constats peuvent être faits. Premièrement, la contribution aux opérations de paix sous le gouvernement Chrétien a été limitée par les coupes budgétaires. En effet, le budget de la défense est réduit, limitant ainsi la participation canadienne aux OP de l'ONU. Le deuxième constat est en partie le résultat de ces coupes budgétaires. La contribution du Canada à la MONUC est impactée par le nombre limité de soldats que le Canada possède pour des opérations à l'étranger. Plus particulièrement, la majeure partie des troupes sont déployées en Afghanistan et la Bosnie. Ensuite, le dernier constat est que le gouvernement de Jean Chrétien semble réticent par rapport aux capacités de l'ONU de pouvoir maintenir la paix alors que la nature des conflits et des interventions a changé et par conséquent, choisi de contribuer ses troupes dans les opérations militaires robustes. En particulier les opérations de l'OTAN.

L'analyse du livre blanc nous permet aussi de conclure que la priorité du gouvernement canadien de Jean Chrétien est la sécurité du pays, de sa population et de l'Amérique du Nord, l'économie dans le pays et ensuite le maintien de la paix. Il est donc possible de voir qu'au fil du temps, l'importance des opérations de paix de l'ONU s'efface avec l'apparition de nouveaux acteurs internationaux comme l'OTAN qui ont la capacité de réaliser des OP de manière plus efficace et mieux structurée que les op de l'ONU.

Le livre blanc de la défense explique que le Canada doit se montrer capable de choisir les conflits auxquels il participe s'il veut maintenir sa position à l'international. De plus, le Canada ne peut pas et n'a pas le besoin d'intervenir dans toutes les opérations multinationales (Ibid., p.26). Les auteurs ont tenu à rappeler au lecteur que les ressources du Canada sont limitées. Il rajoute à la suite de ce rappel que le Canada n'est pas obligé de prendre en charge une grande portion des opérations multinationales ou de contribuer des troupes pour une période plus longue que celle jugée comme raisonnable. Cela dit, le Canada maintiendra sa spécialisation en opération de paix (Canada, 1994, p.26).

2.6 Conclusion

Le déclin de la participation du Canada aux opérations de paix de l'ONU sous le gouvernement de Jean Chrétien commence depuis son arrivée au pouvoir en 1993. Le premier ministre Chrétien démontre un appui à la MONUC avant même que celle-ci ne soit créée. En effet, l'attention du premier ministre pour le conflit dans cet État de l'Afrique remonte en 1996 soit 3 ans avant la création de la MONUC. Il reconnaissait l'urgence d'intervenir pour aider les réfugiés rwandais dans les camps. Toutefois, il n'a pas réussi à convaincre les autres chefs d'États de contribuer avant que le conflit ne se résolve partiellement.

En ce qui concerne la valorisation de l'alliance avec les États-Unis, il est important de noter que les États-Unis n'ont pas contribué à la MONUC. De plus, il est possible de voir que le gouvernement Chrétien a contribué plus de troupes aux opérations sous le commandement américain qu'aux opérations de paix de l'ONU en raison des demandes américaines de participer en Afghanistan

Ensuite, il faut déterminer si l'aversion au risque électoral est forte ou faible. Dans le cadre de l'analyse faite dans ce chapitre, il est possible de conclure que le risque d'une punition électorale en relation à la participation du Canada à la MONUC est faible en raison que les sondages auprès de la population démontrent que le maintien de la paix est important et en particulier dans les démocraties fragiles. De plus, l'opposition politique demande au gouvernement de contribuer davantage aux efforts au Congo. En ce qui a trait au vote, il semble que la faible participation du Canada à la MONUC n'ait pas influencé négativement la décision des Canadiens. En effet, Jean Chrétien fut réélu en 2000.

Trois autres facteurs semblent expliquer la faible participation à la MONUC. Tout d'abord, les ressources canadiennes sont limitées, tant militaires que budgétaires. Les coupures imposées au budget de la défense et par conséquent la réduction du nombre de troupes disponibles ont pour effet de réduire les troupes que le Canada peut déployer dans les OP de l'ONU. La participation du Canada à la mission en Afghanistan et dans d'autres engagements qui ont précédé la MONUC ont limité le nombre de ressources disponibles pour contribuer significativement à la MONUC. De

plus, la participation du Canada à la mission en Afghanistan a permis de démontrer qu'en partie, le Canada a contribué des troupes pour soutenir leur allié américain, mais en partie c'est plus pour répondre aux attaques sur un état membre de l'OTAN et par conséquent leur sécurité. Donc, si le Canada a des engagements importants dans des opérations à l'international, il ne peut pas contribuer à sa pleine capacité.

Enfin, il ressort de notre analyse que le gouvernement de Jean Chrétien est plus enclin à participer significativement dans les opérations de l'OTAN. En effet, l'analyse démontre que l'OTAN voit son importance grandir aux yeux des autorités canadiennes. Les soldats canadiens préfèrent l'OTAN et le gouvernement est réticent à l'endroit de l'ONU. La nature des conflits ayant changé, le gouvernement canadien doute des capacités de l'ONU pour maintenir la paix et préfère des opérations robustes. En conclusion, dans le cas de la MONUC, l'hypothèse est infirmée.

Chapitre 3

LA MINUSMA ET JUSTIN TRUDEAU

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) est une opération de paix qui a été créée en 2013. Bien que la mission fût créée au moment où les conservateurs et Stephen Harper étaient au pouvoir, la participation canadienne à la MINUSMA sous le gouvernement de Justin Trudeau est faible malgré sa promesse de revenir à l'ONU. L'étude de la MINUSMA et plus particulièrement la décision du Canada de participer à cette mission permettra d'obtenir des explications qui pourront mettre au clair les variables qui ont impacté la participation du Canada.

Le choix de la MINUSMA et par conséquent de la prise de décision du Canada de participer à cette mission permettra de mettre en évidence le poids de la valorisation militaire avec les États-Unis et l'aversion au risque électoral dans le processus décisionnel canadien ainsi que les autres facteurs qui seront identifiés. Plus particulièrement au cours de la période étudiée, Donald Trump est élu président, et plusieurs de ses politiques occuperont l'attention du Canada.

L'objectif de ce chapitre est de premièrement expliquer la faible participation du Canada à la MINUSMA. Deuxièmement, ce chapitre a pour objectif de démontrer que la valorisation de l'alliance avec les États-Unis et l'aversion au risque électoral ne sont pas les seules variables qui peuvent influencer la décision du Canada en matière de participation aux OP de l'ONU.

Avant de procéder à l'analyse de la décision canadienne, il convient de présenter la situation du conflit au Mali ainsi que l'évolution du mandat de la MINUSMA. Ensuite, une analyse des décisions clés du gouvernement Trudeau sera effectuée. À la suite de cette analyse, une étude de la valorisation de l'alliance et du risque électoral sera faite et ce chapitre se conclura avec une synthèse des observations qui auront été faites dans ce chapitre.

3.1 État de la situation au Mali

Le Mali est un pays africain qui, au moment de la création de la MINUSMA, émergeait d'une crise qui a eu des effets néfastes sur les plans politiques, socioéconomiques et humanitaires et sur la sécurité des droits humains (MINUSMA,2022). L'ONU explique que des facteurs structurels comme la faiblesse des institutions et la fragilité de la cohésion sociale pour n'en nommer que certains furent à l'origine de la crise. Ceci fut aggravé par la corruption, le népotisme, les abus de pouvoir, les conflits internes et le déclin des moyens de l'armée nationale (MINUSMA, 2022).

En janvier 2012, le Mouvement national pour la libération de l'Azaouad (MLNA) d'origine touareg, en collaboration avec des groupes armés islamistes tels que Ansar Eddine, Al-Qaeda au Maghreb islamique (AQMI) et le mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), ont procédé à une série d'attaques envers les forces gouvernementales. Les attaques se sont réalisées dans le nord du pays et le MLNA fut renforcé par des déserteurs de l'armée nationale ainsi que des combattants armés qui ont quitté la Libye à la suite de la chute du régime (MINUSMA, 2022).

Deux mois après ces attaques, le 22 mars 2012, un coup d'État réalisé par une mutinerie de soldats issus des unités défaites dans le nord du pays a causé un changement de pouvoir. En effet, la junte militaire Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'État, avec le capitaine Amadou Songo à la tête du jugement, a annoncé la suspension de la constitution et dissous les institutions gouvernementales. Dans le nord, le coup d'État a permis au MLNA de défaire les troupes du gouvernement malien dans le Kidal, Gao et Tombouctou. De plus, le MLNA établit le 6 avril un État indépendant nommé État d'Azaouad. Le 18 novembre, Ansar Eddine et le MUJAO prennent le contrôle de ces villes, chassant par le fait même le MLNA (MINUSMA, 2022).

En 2013, les autorités gouvernementales de Bamako demandent à la France de leur venir en aide pour chasser la junte islamiste du pouvoir. La France répondra à l'appel du Mali et en 2014 établira l'Opération Barkhane, une mission de lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel (Congressional research service, 2022). L'implantation d'un accord de paix suivit ces événements.

Toutefois, ceci ne limita pas la propagation du conflit, maintenant présent dans le nord et le centre du pays (ibid.). L'émergence de nouvelles factions armées en combinaisons avec une inaction des autorités gouvernementales a contribué à cette propagation. Un deuxième coup d'État viendra changer l'ordre établi. En effet, le président Keita sera tassé du pouvoir par une junte militaire (Ibid.). Cette junte sera hostile envers la France, engagera le groupe Wagner de la Russie et limitera les vols ainsi que les accès de la MINUSMA.

3.2 La MINUSMA

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) est une opération de paix de l'ONU. Elle est la mission qui a remplacé la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), adoptée par la résolution 2085 du Conseil de sécurité de l'ONU (CSNU). La MINUSMA est autorisée par la résolution 2100 en 2013. Son mandat original sera transformé par la résolution 1264.

Par l'adoption de la résolution 2164 du 25 juin 2014, le Conseil a décidé d'axer le mandat de la MINUSMA sur des tâches prioritaires telles que la sécurité, stabilisation et protection des civils, l'appui au dialogue politique national et à la réconciliation nationale, ainsi qu'à l'appui au rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays, à la reconstruction du secteur de la sécurité malien, à la promotion et la protection des droits de l'homme, et à l'aide humanitaire. (MINUSMA, 2022).

La MINUSMA sera renouvelée annuellement et est présentement active.

3.3 La participation canadienne, de la promesse à sa concrétisation

La section suivante porte sur la participation canadienne et plus précisément sur les décisions prises par le gouvernement de Justin Trudeau dans le cadre de la MINUSMA. La participation du Canada à l'opération de paix au Mali est marquée par sa faiblesse en nombre de troupes, qui n'atteignait pas celles attendues par ses alliés. Comme mentionné dans l'introduction de ce chapitre, la MINUSMA est créée en 2013 alors que Stephen Harper et les conservateurs sont au pouvoir. Il est important de souligner ici cette information, car elle sera à l'origine de la participation du gouvernement Trudeau dans les opérations de paix de l'ONU.

En effet, les experts s'accordent pour dire que le gouvernement de Stephen Harper était peu favorable à l'ONU. Chapnick (2019) expliquait que lors de l'élection de Stephen Harper comme premier ministre du Canada,

Le premier ministre Harper n'était pas aussi sympathique envers les Nations Unies que ses prédécesseurs l'ont été, et les affaires étrangères n'étaient pas une priorité pour son gouvernement à l'époque, en raison de l'insécurité de l'environnement politique local (Chapnick, 2019, p.174, notre traduction).

Pour sa part, Young (2019) illustre le déclin de la participation du Canada aux opérations de paix de l'ONU en expliquant que le gouvernement de Stephen Harper changera de manière historique l'orientation de la politique étrangère du Canada (Young, 2019, p.161). Le changement est si grand qu'il souligne que les contributions du gouvernement d'Harper ont chuté de 198 troupes dans 9 missions différentes en février 2006 à 18 troupes dans cinq missions différentes en octobre 2015, date qui marque son départ du poste de premier ministre (ibid., p.162). Il est donc évident que la participation aux opérations de paix de l'ONU n'était pas une priorité pour le gouvernement de Stephen Harper et ceci ne passe pas inaperçu aux yeux de Justin Trudeau.

En effet, le gouvernement de Justin Trudeau en fera un thème central de sa campagne électorale de 2015. Le parti libéral du Canada a fait 167 promesses électorales durant la campagne électorale de 2015 (Chapnick, 2019, p.182). Ceci sera le point de départ de notre analyse, car de cette campagne électorale découleront toutes les décisions qui sont à venir dans les paragraphes suivants. Lorsque l'on étudie la plateforme électorale de 2015, les premiers paragraphes de la section portant sur le réengagement du Canada font mention des événements marquants auxquels le Canada a contribué et sur le rejet par le gouvernement Harper des opérations de paix. Plus précisément, il est écrit :

Malheureusement, sous le règne de Stephen Harper, la présence et l'influence de notre pays sur la scène internationale ont graduellement diminué. Plutôt que de collaborer avec les autres pays au sein des Nations Unies, le gouvernement Harper a tourné le dos aux institutions multilatérales et a affaibli notre armée, nos services diplomatiques et nos programmes de développement (Parti libéral du Canada, 2015, p.75).

Les paragraphes qui suivent expriment la volonté du gouvernement libéral de se réengager aux opérations de paix de l'ONU. Comme de fait, les libéraux avaient promis que s'ils étaient élus, ils rétabliraient le leadership du Canada sur la scène internationale (Parti libéral du Canada, 2015, p.75). Dans ce même paragraphe, ils expliquent que le rétablissement du Canada comme un leader sur la scène internationale est non seulement bénéfique pour la sécurité et la croissance du pays, mais aussi pour la communauté internationale.

La première mention officielle du réengagement de Justin Trudeau aux opérations de maintien de la paix de l'ONU vient immédiatement après cet état de la situation. Dans la section nommée *Nous renouvellerons l'engagement du Canada de participer aux opérations de maintien de la paix*, les libéraux mentionnent précisément les opérations de paix de l'ONU. En effet, il est possible de lire :

Nous réaffirmerons l'engagement du Canada de participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et mettrons à sa disposition, sur une base de cas par cas, des moyens

spécialisés, que ce soit des équipes médicales mobiles, des avions de transport ou un soutien en matière d'ingénierie (Parti libéral du Canada, 2015, p.76).

Cette promesse vient à la suite d'un état de situation sur les contributions du gouvernement Harper et la précision qu'il est dans l'intérêt du Canada que le monde soit sécuritaire.

À la suite de sa victoire en octobre 2015, le retour du Canada au maintien de la paix fut réaffirmé par le premier ministre Trudeau. En effet, la première instance du premier ministre réaffirmant le retour du Canada est à la suite de sa victoire. Lors d'un discours à Ottawa, Justin Trudeau déclara :

Je veux dire ceci aux alliés de ce pays autour du monde : plusieurs d'entre vous sont inquiets que le Canada ait perdu sa voix compatissante et constructive dans le monde au cours des 10 dernières années. Et bien, j'ai un simple message pour vous au nom de 35 millions de Canadiens. Nous sommes de retour (Justin Trudeau, 2015, notre traduction).

Cet engagement sera prononcé aussi dans les discours du trône de Trudeau. Dans son discours du trône prononcé en décembre 2015, il annonce l'intention du gouvernement canadien en matière de maintien de la paix en disant :

Pour aider à faire avancer la paix dans le monde, le gouvernement renouvellera l'engagement du Canada à l'égard des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et continuera de collaborer avec ses alliés dans la lutte contre le terrorisme. (Justin Trudeau, 2015, notre traduction).

Le retour du Canada sur la scène internationale sera prononcé une autre fois dans un discours à Paris lors de la COP-15. Dans son adresse, Trudeau réaffirma à ses alliés que le Canada est de retour (Premier ministre du Canada, 2015). Le réengagement du Canada aux opérations de paix de

l'ONU fut aussi mentionné lors d'une rencontre entre Justin Trudeau et Ban Ki-Moon, le secrétaire général des Nations Unies. En effet, Moon a profité de sa visite en février 2016 pour remercier le premier ministre de son engagement envers un retour du Canada à l'ONU (Premier ministre du Canada, 2016). Cet engagement sera répété à son premier discours à l'ONU, où Trudeau déclara que le Canada doit se réengager dans les affaires internationales par le moyen d'institutions comme l'ONU (Premier ministre du Canada, 2016). Il soulignera dans le même discours que le Canada continue de soutenir l'OTAN et rappellera la promesse de jouer un plus grand rôle au sein des opérations de paix de l'ONU (Premier ministre du Canada, 2016). Il conclura son discours en disant que nous sommes canadiens et nous sommes ici pour aider (Premier ministre du Canada, 2016).

En ce qui a trait à la MINUSMA, la première annonce d'importance pour cette opération de paix est la promesse des troupes qui seront mises à dispositions des Nations Unies. En août 2016, le ministre des Affaires étrangères Stéphane Dion annonça que le gouvernement du Canada allait contribuer 600 troupes et 150 officiers de police (Canada, 2016). En plus de ces contributions en personnels, le Canada s'engageait à investir 450 millions de dollars au Programme pour la stabilisation et les opérations de paix (PSOPs). Toutefois, il est important de remarquer que la promesse de contribuer aux opérations de paix de l'ONU vient avec certaines conditions. En effet, le communiqué de presse disponible sur le site internet du gouvernement du Canada précise que :

La taille exacte et la composition de tout éventuel déploiement de membres des FACS dans une mission de l'ONU seront déterminées à la suite de discussions avec les Nations Unies et les nations partenaires du Canada, ainsi que d'une évaluation de la forme que pourrait prendre la contribution du Canada pour un impact optimal. (Canada, 2016).

L'inaction du Canada était critiquée par l'ONU. En effet, le secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, Hervé Ladsous, avait exprimé que la contribution promise en 2016 se faisait encore attendre. Un article du Canadian Broadcast Channel (CBC) rapportait les propos de Ladsous en y ajoutant que le nouveau système des Nations Unies n'avait pas reçu la notification de la part du Canada qui est envoyée à l'ONU pour informer des troupes que l'État désire contribuer (Kent, 2017).

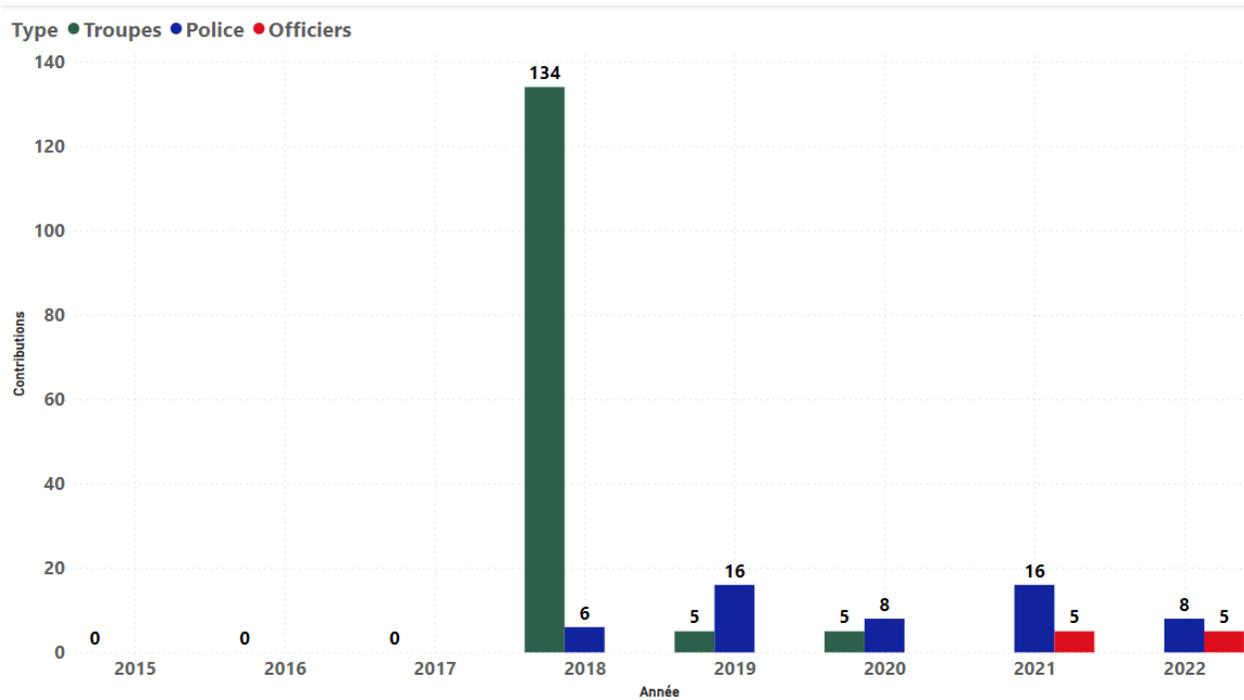
À la conférence de Vancouver en 2017, le gouvernement du Canada s'engagea à contribuer 200 troupes, des hélicoptères de transport et armés, des avions-cargos et des spécialistes pour entraîner les soldats de l'ONU (Brewster, 2017). Toutefois, ces troupes ne sont pas ajoutées aux 600 promises en 2016. L'engagement de ces troupes est fait sous la forme de force de réponse rapide. Cependant, comme précédemment, il n'y a pas de précision sur les lieux où seront déployées les troupes.

Cet engagement ne sera pas concrétisé. En effet, les États-Unis en 2021 ont pressé le Canada de respecter leur promesse. L'administration Biden a envoyé une lettre demandant la contribution d'unités médicales et de drones non armés du Canada aux opérations de paix de l'ONU (Berthiaume, 2021). En ce qui concerne la promesse des 200 troupes, l'administration Biden fait pression sur le Canada à respecter son engagement de la conférence de Vancouver.

Le premier déploiement du Canada à la mission au Mali se fera par le biais de l'opération Présence. Cette mission commence par l'annonce faite par le gouvernement de déployer des troupes au Mali. Le 19 mars 2018, le ministre de la Défense en compagnie de la ministre des Affaires étrangères, annonça le déploiement d'une force opérationnelle aérienne auprès de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour une période de 12 mois (Canada, 2018). Ce convoi aérien sera aussi accompagné de 250 membres des forces canadiennes (Canada 2019). Selon les informations d'un rapport de 2019, la participation canadienne à la mission prenait fin le 31 juillet 2019.

L'arrivée des premiers soldats canadiens et des premiers hélicoptères au Mali se fit en juin 2018. En août 2018, le contingent aérien était prêt pour conduire des opérations aériennes. Toutefois, cette brève mission canadienne laisse plusieurs de ses alliés sur leur appétit. En effet lorsque l'on compile les contributions du Canada à la MINUSMA, on observe que les contributions du Canada n'atteignent pas les 200 troupes tout type combiné (DPKO, 2023). La figure 3.1 montre la contribution du Canada à la MINUSMA au 31 décembre de chaque année.

Figure 3-1 Contributions du Canada à la MINUSMA au 31 décembre 2015-2022



Source : Département du maintien de la paix de l'ONU, 2023

Comme il est possible de le voir, les troupes ont atteint un sommet en 2018, et depuis ont diminué à moins de 25 troupes par années. Toutefois, les chiffres de l'ONU sont contradictoires à ceux présentés dans le communiqué de presse du gouvernement du Canada. Selon le gouvernement canadien,

En juillet 2018, le Canada a déployé une FOA composée de 250 membres des FAC et de huit hélicoptères à Gao, au nord du Mali, dans le cadre de la MINUSMA, qui s'est avérée essentielle à la conduite des opérations des Nations Unies dans les régions éloignées et vulnérables du pays. (Canada, 2019).

Le Canada continue sa contribution sous l'opération Présence au Mali. Toutefois, les contributions sont limitées à 10 membres maximum. L'opération présence se continuera jusqu'au 31 mars 2023 pour ce qui concerne le Mali.

En résumé, cette section avait pour objectif de retracer et de faire un compte rendu des décisions prises par le gouvernement de Justin Trudeau en lien avec le déploiement de troupes aux opérations de paix de l'ONU et plus particulièrement, dans le cadre de la MINUSMA. La genèse de l'intérêt pour le maintien de la paix du gouvernement Trudeau est la faible contribution de la part du gouvernement Harper aux opérations de paix de l'ONU et le changement d'approche aux opérations à l'étranger. La promesse en 2015 que le Canada est de retour vint ravir les espoirs des Nations Unies et des alliés du Canada. L'engagement de 600 soldats et 150 policiers de 2016 fut accueilli par l'ONU.

Toutefois, comme il fut démontré dans cette section, le déploiement se fit attendre, causant la frustration envers le gouvernement Trudeau. Finalement, la concrétisation de l'engagement et de la promesse électorale se fit en 2018 dans le cadre de la MINUSMA, bien que la mission canadienne n'ait duré qu'un an avant d'être remplacée par un contingent roumain (Canada, 2019).

3.4 Changement d'administration, changement de priorités

Dans la section qui suit, une analyse sera faite dans l'objectif de comprendre comment la relation canado-américaine a joué un rôle dans la faible contribution du gouvernement de Justin Trudeau aux opérations de paix de l'ONU. Comme expliqué dans le chapitre précédent, l'alliance entre le Canada et les États-Unis occupe une place centrale et importante dans la politique étrangère du Canada. En effet, dans le cas du gouvernement Trudeau, elle sera une des causes de la faible contribution au maintien de la paix.

Pour mettre la situation en contexte, les relations entre le Canada et les États-Unis ont bénéficié de l'élection à titre de premier ministre de Justin Trudeau. Comme Coulon (2018) le mentionne, la relation entre le gouvernement canadien et le gouvernement américain se sont détériorés lors de l'ère Harper (Coulon, 2018, p.215).

La relation s'améliore à la suite de l'élection de Justin Trudeau. Coulon (2018) cite le président Obama, qui lors d'une visite de Trudeau et sa femme en mars 2016, avait souligné les exploits de ce dernier depuis son élection.

Votre élection et vos premiers mois au pouvoir ont apporté une nouvelle énergie et un nouveau dynamisme, non seulement au Canada, mais aussi dans la relation entre nos deux pays. (Obama, 2016, cité dans Coulon, 2018, p.214).

Hillmer et Lagacé (2018), explique que bien qu'il y ait une proximité entre les deux chefs d'État, il ne faut pas oublier que le Canada doit se préparer pour une nouvelle administration. Plus précisément, ils expliquent que la réalité de la relation continentale fait en sorte que le gouvernement canadien doit dédier du temps et de l'énergie à comprendre et gérer sa relation avec son voisin, surtout quand Washington cause des problèmes (Hillmer et Lagacé, 2018, p. 11). Cette dernière affirmation sera particulièrement pertinente lors du changement d'administration, qui verra Donald Trump élu comme président. L'administration Trump procédera à mettre en place plusieurs politiques qui feront en sorte que le gouvernement Trudeau contribuera moins aux opérations de paix de l'ONU.

La première politique que l'administration Trump mettra de l'avant et qui va faire changer le cours de la politique étrangère du Canada est la renégociation de l'Accord de Libre-Échange nord-américain (ALÉNA). Toutefois, pour comprendre comment le changement de direction s'est fait, il est important de voir les travaux qui étaient faits au niveau du ministère des Affaires étrangères avant l'arrivée de Donald Trump au pouvoir.

Dans son livre *Un selfie avec Justin Trudeau*, Jocelyn Coulon (2018) nous raconte son expérience en tant que conseiller politique du ministre des Affaires étrangères de l'époque, Stéphane Dion. D'entrée de jeu, il explique que le ministre Dion est particulièrement intéressé par le maintien de la paix. Il explique que dès son arrivée en poste, il travaille sur ce sujet et qu'il doit traiter avec plusieurs ministères pour mettre en place cette stratégie. Il souligne le développement simultané de

politiques complémentaires entre la Défense et les Affaires étrangères. Celles-ci sont la stratégie de réengagement et la création d'un programme visant à financer des projets canadiens ou étrangers liées aux opérations de paix (Coulon, 2018, p. 152-153).

Il explique que lors de la première version de ces politiques, la Défense ne fait aucunement mention du nombre de personnels qui sera contribué à l'ONU. Ceci reflète la période sans réponse du gouvernement Trudeau mentionnée dans la section précédente pour la période entre la promesse en 2015 et le premier engagement en août 2016. Toutefois, cette ambiguïté n'est pas sans raison. Il s'agirait d'une incertitude au niveau du personnel disponible causé par l'engagement de l'OTAN en Lettonie. En 2014, face à la menace russe, l'alliance décida de renforcer sa présence dans ce pays européen. Or, le nombre de soldats contribués à cette opération pas encore définie, la Défense ne chiffre pas son réengagement envers les opérations de paix de l'ONU (Coulon, 2018, p. 154-55). Lorsque l'annonce du 16 août est faite, les fonctionnaires préparent des scénarios et celui du Mali est celui qui en ressort favori. Toutefois, l'entourage de Trudeau préfère ne pas encore présenter le plan. Viendra dans les jours suivants cette annonce, le renvoi du ministre Dion pour le remplacer avec la ministre Chrystia Freeland.

Freeland sera celle qui retiendra l'attention de cette section du chapitre, car il relèvera d'elle de traiter le dossier concernant l'ALÉNA. Le départ de Coulon se fit dans les semaines qui suivirent celui de Dion. Il apporte toutefois un premier point d'intérêt pour cette recherche. À son départ, le chef de cabinet de Freeland informe Coulon que les dossiers qu'il traite soit le multilatéralisme, maintien de la paix et l'Afrique n'est pas prioritaire pour Freeland (Coulon, 2018, p. 159). Il rajoute que son énergie est maintenant concentrée sur la relation avec les États-Unis et la renégociation de l'ALÉNA (Coulon, 2018, p.159).

Paris, qui a travaillé pour le gouvernement de Justin Trudeau jusqu'en 2016, appuie cette approche. Cité par Wherry (2019), Paris avait dit :

I would cut Trudeau a lot of slack because there is a four-alarm fire taking place in the neighbour's house. So, so much of the foreign policy apparatus of the country, especially the time and attention of the politicians, is focused on dealing with immediate threat. And there's

nothing in our foreign policy that comes close to the importance of our relationship with the United States. It's like first, second, third, fourth, fifth in terms of priorities. (Paris, 2016, cité dans Wherry, 2019, p.251).

Bien qu'il approuve cette approche, il écrira plus tard un essai dans lequel il avertit le gouvernement de ne pas oublier les autres engagements pris par le gouvernement canadien. En effet, dans le livre *Justin Trudeau and Canadian Foreign Policy*, il commence son chapitre en louangeant le gouvernement Trudeau et la ministre Freeland pour avoir su travailler dans un environnement où le protectionnisme et l'intolérance se font de plus en plus présents. Dans ce chapitre, il aborde comment le gouvernement doit jongler avec deux risques. Le plus important est celui de la dégradation de la relation entre le Canada et les États-Unis alors que Trump a remis en cause l'ALÉNA (Paris, 2018, p. 18). Le deuxième risque identifié par Paris est lié au premier, car si celui-ci est priorisé aux dépens des autres priorités internationales, cela pourrait compromettre la promesse électorale de 2015 de faire du Canada un leader dans le monde. Paris conclut son analyse en expliquant que le risque que le gouvernement de Justin Trudeau soit débordé par sa relation avec les États-Unis est existant et que cela va faire échouer les possibilités d'achever des exploits dans d'autres sphères de la politique étrangère (Paris, 2018, p.28). De plus, Paris complémente son argument en apportant le point que la gestion des relations entre le Canada et les États-Unis est un intérêt vital, mais il ne doit pas compromettre la poursuite d'une politique étrangère stratégique et énergétique qui va au-delà de l'Amérique du Nord (Paris, 2018, p.28). Cependant, comme Coulon l'a mentionné, le gouvernement de Justin Trudeau a plutôt choisi de prioriser le premier risque aux dépens des autres engagements internationaux qui précèdent celui-ci.

Le changement d'orientation de la politique étrangère ne peut pas être compris sans comprendre l'importance de l'ALÉNA pour le Canada. En effet, Coulon explique qu'au cœur de la relation entre les deux États s'y trouve le volet économique (Coulon, 2018, p.218). Il continue son explication en apportant que l'ALÉNA permet au Canada de multiplier ses échanges avec ses partenaires du sud et sert de modèle à la stratégie commerciale et économique du Canada à l'étranger (Ibid.). Cette relation avec les États-Unis est si cruciale pour le Canada, car elle représente 75 % des échanges commerciaux du pays (Ibid.).

Les relations entre le Canada et les États-Unis ne sont pas limités à seulement la renégociation de l'ALÉNA. En effet, avec le slogan « Make America Great again », Donald Trump mettra en place plusieurs politiques qui ont pour objectif de bénéficier les États-Unis avant tout. Parmi ces politiques, on y retrouve :

[...] bâtir un mur entre le Mexique et les États-Unis afin de stopper l'entrée de ceux qu'il qualifie de « trafiquants de drogue et violeurs », il dresse la liste de pays musulmans dont il veut interdire l'entrée aux États-Unis de leurs ressortissants, il remet en cause l'appartenance des États-Unis à l'OTAN et aux alliances militaires, il conteste tous le régime des traités de libre-échange dont celui avec le Canada et le Mexique [...](Coulon, 2018, 215).

Le point qui nous intéressera ici est le point concernant l'OTAN, car cela affectera la politique étrangère du gouvernement Trudeau. Pour mettre en contexte, la remise en cause de l'OTAN par Trump qui débuta avant même son élection se continuera après son inauguration en janvier 2017. En effet, le président Trump se disait insatisfait avec les dépenses de ses alliés, qui n'atteignaient pas le 2 % du produit intérieur brut requis par l'OTAN. Pour renforcer sa critique, il menacera de retirer les États-Unis de l'OTAN si ces alliés n'augmentent pas leurs dépenses (Richter, 2021, p. 285).

Pour le Canada, cette annonce sera encore plus importante. En effet, Richter (2021) explique que le Canada est plus affecté par cette annonce en raison de la sensibilité politique envers toute forme de pression américaine. Cette sensibilité est décrite comme haute (Richter, 2021, p.285). Dans son analyse des événements suivant l'annonce du gouvernement Trump, Richter étudie l'impact que cette annonce a sur les dépenses de Justin Trudeau. Dans son étude, il explique que les dépenses restent une priorité secondaire pour le gouvernement canadien. En 2015, à la suite de sa victoire électorale, Trudeau coupera des fonds à l'armée canadienne jusqu'à concurrence de 3,7 milliards de dollars. Richter remarque aussi que lors du premier budget, il n'est jamais mention de dépenses en lien avec l'objectif mis en place par l'alliance (Richter, 2021, p. 289). Bien que le président Trump l'ait critiqué et l'ait pressé de respecter cet objectif, le Canada n'augmentera pas son budget de la défense aux niveaux espéré par l'Alliance.

L'importance de ce point est moindre que celle de la renégociation de l'ALÉNA, mais elle contribuera à changer des choses au sein du gouvernement canadien. En effet, comme l'explique Richter, l'OTAN a une importance pour le Canada, car il est un des membres fondateurs de cette alliance (ibid., p.288). Il est donc naturel que le gouvernement réagisse lorsque l'un des pays avec qui il maintient une relation vitale pour le pays décide de menacer de se retirer de l'alliance.

Il fut mentionné précédemment que l'arrivée de Trump aura des effets sur le gouvernement Trudeau. En effet, Coulon y voit non seulement une critique de l'Alliance, mais aussi une critique de l'ordre libéral international (Coulon, 2018, p.228). Il procède à expliquer comment ceci est crucial et viendra forcer le Canada à replanifier sa politique étrangère. Il explique tout d'abord que cette critique viendra créer un dilemme entre les décideurs. Comme Paris l'avait mentionné, Coulon explique que le Canada doit choisir entre s'aligner avec les positions des Américains ou mener un combat en faveur de l'ordre actuel. Toutefois, le gouvernement de Justin Trudeau s'est préparé en réaction de l'élection de Trump. La raison de la nomination de Freeland s'explique par la préparation d'une nouvelle stratégie. En effet, Coulon mentionne que la stratégie envers les États-Unis envisagée par Trudeau consiste à ne pas froisser le président et ses conseillers (Coulon, 2018, p.223). Par crainte que le caractère cassant et professoral de Dion ne lui permette pas d'interagir avec la nouvelle administration, il le remplace par Freeland (ibid.). Comme il fut mentionné précédemment, ceci a eu pour effet de transformer le maintien de la paix en priorité secondaire.

Lorsque l'on regarde les chiffres de la figure 0.2 de l'introduction de ce mémoire, il est possible de noter que le gouvernement canadien contribue à 224 troupes aux opérations sous commandement américain. Lors du déploiement de l'opération présence en 2018, le Canada contribue 370 troupes. En matière de la MINUSMA, les États-Unis ont contribué très peu à celle-ci avec la plus haute participation étant enregistrée en 2017 avec 26 troupes.

En résumé, lorsque vient le temps de prendre une décision en matière de maintien de la paix, il est évident que le gouvernement de Justin Trudeau a eu la tâche complexe de décider entre deux priorités pour son gouvernement. D'une part le réengagement aux opérations de paix et de l'autre consolider les relations avec la nouvelle administration aux États-Unis. Cette section a permis de faire la lumière sur comment les priorités du gouvernement Trudeau ont changé au cours de 2 ans.

Si initialement les travaux du ministère des Affaires étrangères se concentraient sur la concrétisation de la promesse de réengagement aux opérations de paix de l'ONU, ceux-ci seraient tassés par l'arrivée au pouvoir de Donald Trump. Les écrits de Coulon ont permis de peindre un portrait de la situation à l'intérieur non seulement du ministère des Affaires étrangères, mais aussi du gouvernement Trudeau. Si dans la première partie de ce chapitre il était possible de remarquer que le gouvernement Trudeau n'avait pas fait de progrès entre l'engagement des 600 troupes et le déploiement en 2018 au Mali, cette section permet de voir qu'une grande partie de cette inaction relevait d'un changement d'objectif au sein du gouvernement Trudeau. La priorisation de se préparer pour l'arrivée de l'administration Trump ainsi que la renégociation de l'ALÉNA ont eu pour effet de ralentir le déploiement aux opérations de paix.

Considérant que l'analyse faite au cours durant ce chapitre a permis de comprendre que la priorité du gouvernement Trudeau est de maintenir des relations solides avec les États-Unis est élevée et que l'organisation de la politique étrangère du Canada se concentra majoritairement sur des sujets impliquant les États-Unis, il est possible de conclure que la valorisation de l'alliance avec les États-Unis est haute.

3.5 L'opinion publique et Justin Trudeau

La deuxième variable avancée par la littérature est l'influence de l'opinion publique sur la prise de décision du gouvernement de Justin Trudeau. L'objectif de cette analyse est de déterminer si la faible contribution du gouvernement libéral dans les opérations de paix de l'ONU, plus précisément la MINUSMA, est une conséquence d'une aversion à une punition électorale. Donc, cette analyse a pour but de refléter si le gouvernement de Justin Trudeau avait moins contribué à la MINUSMA en raison d'une crainte qu'une telle participation en résulte par une perte d'appui lors des prochaines élections.

Landriault (2018) étudiera la position des Canadiens par rapport à la MINUSMA. Son étude porte sur un autre conflit qui a impacté l'opinion publique canadienne. L'article en question porte sur ce qu'il appellera le syndrome post-Afghanistan et étudiera comment l'opération a affecté l'opinion publique sur les opérations militaires. Son étude se basera sur 20 sondages, réalisés entre 2013 et 2016. Tout d'abord, il remarque que le taux de répondant ayant choisi l'option de ne pas intervenir au Mali était de 11 % en 2013 (Landriault, 2018, p. 60). En ce qui a trait au déploiement de soldats au Mali, ce même sondage révélait que seulement 19 % des répondants appuyaient une opération en sol malien (Landriault, 2018, p. 62). Le pourcentage des répondants qui appuient une opération de soutien à l'entraînement des troupes locales est plus élevé que les deux autres propositions. En effet, 28 % des répondants du sondage de 2013 appuyaient la création d'une opération ayant pour objectif d'entraîner les troupes maliennes (Landriault, 2018, p. 65).

Dans son analyse, Landriault fera les constats suivants. Tous d'abord, il explique que le facteur qui affecte principalement l'opinion publique est le niveau de danger associé avec les opérations militaires. Il explique que les Canadiens ont une préférence pour les opérations où le taux de décès est moins élevé (Landriault, 2018, p. 66). Donc, entre une opération où le nombre de pertes de soldats canadiens est moins probable et une opération où les décès sont élevés, la première serait favorisée par le public. Landriault constatera aussi que le gouvernement libéral a des incitatifs politiques de la part de partisans, car il remarque que ceux qui votent pour le parti libéral sont plutôt neutres en matière d'intervention militaire (Ibid.). En effet, il explique que de déployer des soldats pour participer à l'entraînement de troupes, permettrait au Canada de participer à des opérations multilatérales sans être impliqué dans des opérations de combat (ibid., p. 67).

En ce qui concerne le gouvernement Trudeau, il remarque que les interventions militaires consisteront en un défi pour son parti. Ces remarques s'appliquent aussi aux opérations de paix. En effet, il apporte le point que de participer à une opération de paix en entraînant et en apportant son appui logistique viendrait assurer de ne pas créer de controverse ou de rendre les Canadiens mécontents (Ibid.). Toutefois, il explique que le maintien de la paix reste un sujet où il est difficile de bien pondérer l'opinion publique. Son analyse révèle que le maintien de la paix reçoit un appui significatif de la part de la population. En revanche, cet appui connaît un déclin depuis quelques années (ibid., p. 68). Pour illustrer cet appui, il explique que lors d'un sondage de la firme Nanos Research, 74 % des Canadiens ont répondu bon ou très bon sur la question de l'utilisation de

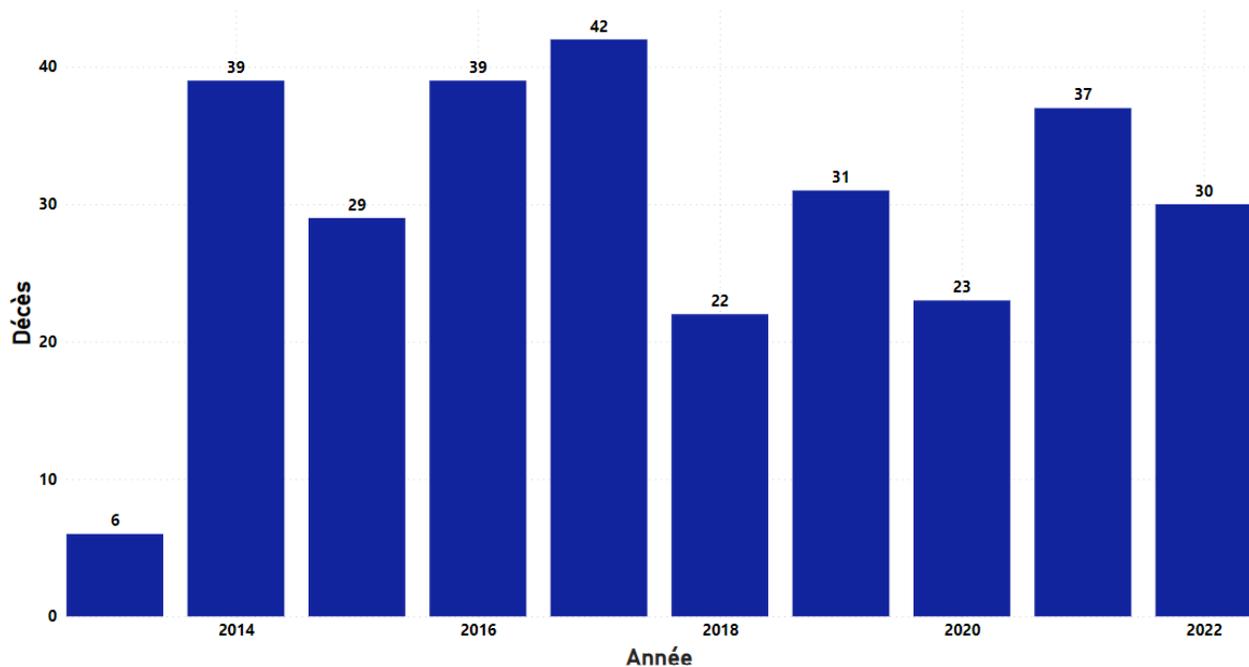
ressources militaires canadiennes dans les opérations de paix de l'ONU. En ce qui concerne le combat, 69 % des répondants du même sondage appuient le déploiement des forces militaires canadiennes dans les zones de combats actives des opérations de paix de l'ONU (Ibid.).

Concernant la MINUSMA, deux constats importants sont faits. La première porte sur l'engagement à déployer 600 soldats. Dans un sondage réalisé par Forum Research, il est noté que 56 % des gens appuient le déploiement de 600 soldats aux opérations de paix en Afrique. Landriault explique que cet appui diminue à 44 % lorsque la question suivante informe le répondant que les Casques bleus canadiens pourraient se faire tirer dessus en prenant part à cette opération (Landriault, 2018, p. 70). Finalement, il explique que cette baisse d'appui est expliquée par le fait que 15 % des libéraux qui appuyaient les opérations de paix s'opposent maintenant à ces opérations dangereuses.

Comme il est possible de le noter, le maintien de la paix occupe encore une place d'importance au sein de la population canadienne. Toutefois, la participation du Canada à la MINUSMA est aussi critiquée dans les médias. En effet, Hoban (2020) démontrera que le débat sur le déploiement de troupes au Mali fût aussi influencé par la couverture médiatique. S'appuyant sur des documents datant entre février 2016 et juin 2018, période où les premières troupes sont arrivées au Mali, Hoban démontre comment les médias ont contribué à influencer les décisions du gouvernement Trudeau.

Plus précisément, Hoban étudie le traitement médiatique de la présence d'enfants-soldats dans les potentielles confrontations entre les troupes du Canada et celles des groupes armés au Mali. Son étude est basée sur 157 articles des journaux les plus populaires au Canada, soit le *Globe and Mail*, le *Toronto Star*, le *National Post* et *The CBC*. En ce qui touche à la mission au Mali, les médias canadiens dépeignent celle-ci comme une des plus dangereuses parmi celles menées par l'ONU. Ceci est appuyé dans les chiffres de l'ONU. La figure 3.2 montre les décès durant la MINUSMA depuis sa création en 2013.

Figure 3-2 Décès par années durant la MINUSMA



(Source : Département du maintien de la paix, 2023)

Comme il est possible de le voir, le nombre de décès s'élève à 298 depuis sa création. Ceci classe la MINUSMA deuxième au rang des missions les plus meurtrières seulement devancée par la Force intérimaire des Nations unies au Liban créé en 1978 qui est encore active (Département du maintien de la paix, 2023). Les médias ont su identifier ce point dans leur couverture de la décision du Canada concernant le déploiement des troupes au Mali. Ils abordent la guerre civile dans l'État africain et comment il est probable que les soldats canadiens doivent s'engager au combat face à des enfants soldats sont élevées (Hoban, 2020, p.5). En ce qui concerne les enfants soldats, il explique que les craintes envers leur présence sont répandues au sein du gouvernement de Justin Trudeau. Toutefois, le Canada ne reculera pas devant la pression médiatique. Pour traiter ce problème, le gouvernement adoptera une doctrine qui porte sur l'engagement des troupes contre des enfants soldats et continuera avec le déploiement de troupes au Mali.

Toujours selon Hoban, les médias comparent le Mali à des combats passés qui ont marqué le Canada. Certains utiliseront à titre comparatif la participation du Canada en Afghanistan ainsi

qu'aux échecs durant la trilogie funeste mentionnée dans l'introduction de ce mémoire (Hoban, 2020, p. 6).

Sur la scène politique locale, Hoban explique que le Canada et certains membres du Sénat désapprouvent la mission en raison de l'absence de paix. Ceci est aussi spécifié dans les médias. Dans son éditorial, Clark (2016) expliquait pourquoi le gouvernement Harper ne voulait pas s'impliquer dans la MINUSMA. Il apporte le point de l'Afghanistan, et précise que les Canadiens ayant été affectés par cette mission sont moins intéressés par les missions de combat selon Harper (Clark, 2016). Il fut donc jugé par Harper qu'il n'y avait pas d'intérêt à déployer ses soldats au Mali considérant que cette mission n'est pas bénéfique pour les intérêts du Canada. Ces idées restent présentes au sein du parti conservateur longtemps après le départ de Harper. En effet, en 2016, le député conservateur Pierre Paul-Hus exprimait ses critiques sur le déploiement des troupes lors d'un débat à

Mr. Speaker, the Liberals are going to deploy our troops to the mess in Mali. We know nothing about the mission. We know nothing about the objective, the duration, the rules of engagement, or the resources that will be deployed. However, we do know that our troops are the currency for obtaining a seat on the UN Security Council.

We hope that the Liberals will be just as transparent as the Netherlands, as the Senate is asking for, by providing all the details of the mission to Parliament in order to have an informed debate and to hold a vote before deploying our troops. Will the Liberal government hold a debate and a vote in Parliament? (Pierre Paul-Hus, 2016).

Dans un article du Globe & Mail, une entrevue avec James Bezan du Parti conservateur du Canada (PCC) révèle que les conservateurs se montraient critiques à l'endroit de cet engagement. Plus précisément, le PCC critiquait le manque de précision quant au lieu de déploiement de ces troupes, allant jusqu'à affirmer que les libéraux ont qu'un objectif clair, celui d'obtenir un siège au Conseil de sécurité des Nations Unies. Dans ce même article, Waltern Dorn du Collège des Forces

canadiennes expliquait que le gouvernement avait annoncé ces troupes afin de pouvoir assister à la conférence des ministres de la Défense de Londres 2016. Il va jusqu'à préciser que sans cet engagement, le Canada n'aurait pas pu y participer (Carbert, 2016).

La critique de la part du parti conservateur se continuera lorsque le déploiement des troupes sera réalisé. En effet, Lisa Raitt durant un débat parlementaire posera la question suivante à Justin Trudeau :

Mr. Speaker, we all want to see stability brought to conflict-ridden regions of this world. However, the reality is that there are 162 fatalities of UN peacekeepers in Mali alone.

Less than two months ago, the UN Security Council was advised by the under-secretary general for peacekeeping operations that the objectives in the Mali mission were in question and it was urged to reassess this mission.

I know the Prime Minister is happy that we are going to Mali, but there is a real and serious threat to our Canadian soldiers. Will those being deployed in this war zone be allowed to actively engage targets? (Lisa Raitt, 2018).

Le premier ministre répondra à cette question en précisant que son parti est engagé à contribuer de sorte à apporter le plus de valeur à la mission au Mali et qu'ils croient qu'il est important pour le Canada de jouer un rôle dans le monde (Justin Trudeau, 2018).

En matière de chiffres, le gouvernement canadien a conduit des recherches sur l'opinion publique. Plus particulièrement, la série de recherche portant sur l'opinion des Canadiens sur les Forces armées canadiennes commandée par le ministère de la Défense est celle qui permet de mieux saisir la position des Canadiens concernant les déploiements à l'étranger. La première étude est menée en 2016. Cette étude révèle que 90 % des 1500 personnes sondées sont favorables à la collaboration

avec les États-Unis et l'OTAN (Canada, 2016, p.5). En ce qui a trait aux interventions internationales, 80 % des répondants affirment être favorables à un rôle non militaire lié aux opérations de maintien de la paix. Les Canadiens favorisent donc un déploiement de support qu'un déploiement avec un rôle plus militaire (ibid., p. 8).

En 2018, 48 % des 1524 sondés ont dit que le domaine de priorité pour les Forces armées canadiennes doit être à l'échelle internationale (Canada, 2018, p.21). 62 % ont répondu qu'ils étaient très en accord avec la participation des FAC dans des rôles non militaires au sein d'opérations de l'ONU (ibid., p.26). Plus précisément, les Canadiens sont d'avis que les opérations de soutien à la paix sont préférables aux missions de combats (ibid., p.33).

Cette sous-section a démontré que la décision de participer à la MINUSMA n'est pas sans opposition. Tout d'abord, l'opinion publique est partagée quand vient le moment de choisir une mission. Les décès de soldats canadiens ont marqué les Canadiens. Bien qu'ils soient en faveur de se réengager au maintien de la paix, le support des Canadiens diminue lorsque la mission est considérée comme dangereuse et que cela expose les soldats à des situations létales. Cette section nous permet de constater que la base électorale libérale sera plus en faveur de participer dans le maintien de la paix que dans les coalitions militaires, contrairement à l'électorat conservateur qui eux préfère la deuxième méthode de participation.

Au niveau de la scène politique locale, l'opposition officielle a exprimé ses critiques des décisions du gouvernement de Justin Trudeau en matière de réengagement des troupes canadiennes au maintien de la paix. Celle-ci ne déterre pas des positions de Stephen Harper qui jugeait le Mali comme une mission où il n'y avait pas d'intérêt pour l'intervention du Canada et le déploiement dans une opération où le combat est imminent ne serait pas appuyé par les Canadiens. Dioum (2022) expliquait que les autres partis d'oppositions avaient des positions partagées par rapport à la mission au Mali. Par exemple, le Nouveau Parti Démocratique (NPD) appui le réengagement du gouvernement Trudeau, toutefois les néo-démocrates se montrent critiques envers le nombre de troupes contribuées par les libéraux aux opérations de paix (Dioum, 2022, p. 98).

Pour leur part, les médias ont présenté la couverture de la MINUSMA de manière négative. De la dangerosité de la mission à l'usage d'enfants-soldats dans leurs conflits, la couverture médiatique appuyait plus la non-intervention dans un terrain aussi meurtrier que le Mali.

En évaluant la variable aversion au risque électoral en s'appuyant sur les chiffres, il est possible de déduire que celle-ci est faible. Lorsque l'on évalue le risque selon les critères mentionnés dans le cadre théorique, on constate premièrement que le réengagement du Canada dans le maintien de la paix va dans le sens de leur opinion. Certes, la MINUSMA semble dangereuse pour les Canadiens, mais ceux-ci croient que le Canada doit continuer de jouer un rôle dans le maintien de la paix. Ensuite, l'opposition est partagée. Pour une part, les conservateurs s'opposent à un déploiement des soldats canadiens au Mali en raison de la désorganisation et du niveau de danger de la MINUSMA. D'autre part, les députés du NPD sont pour un déploiement au Mali. Finalement, les Canadiens ont eu l'occasion de se prononcer aux urnes à deux occasions soit en 2019 et 2021. Justin Trudeau sera réélu dans les deux élections. Donc il est possible de déduire que l'aversion au risque exerce une influence faible sur la décision de contribuer à la MINUSMA.

3.6 Autres facteurs

Les sections précédentes ont permis de comprendre certains facteurs concernant les deux variables retenues par Von Hlatky et Massie. Toutefois dans le cas de la participation à la MINUSMA, plusieurs autres facteurs semblent avoir impacté la décision de participer à l'opération de paix au Mali et par conséquent au faible nombre de troupes contribuées.

Tout d'abord, le premier facteur qui ressort dans l'analyse est l'aversion au risque. Cependant, cette aversion du risque n'est pas en lien avec les coûts électoraux que la décision peut avoir. Dans le cas de la MINUSMA, il est plutôt question de l'aversion aux fatalités. En effet, lorsque l'on étudie les écrits de Coulon (2018), on peut voir une aversion au risque au sein de la fonction publique. Il décrit la situation de la contribution au Mali comme trop rapide pour le gouvernement Trudeau (Coulon, 2018, p.159). Il continue son explication en abordant qu'après la nomination de Freeland au poste de nouvelle ministre des Affaires étrangères, les conseillers de Trudeau ont rejeté les scénarios qui leur furent proposés et demandèrent des nouveaux (ibid., p.160). La raison de ce refus est selon lui, politique, financière et sécuritaire. Les trois raisons seront abordées dans cette sous-

section. En ce qui a trait à la partie sécuritaire, comme de nombreux experts déjà cités, Coulon explique que le spectre de l'Afghanistan hante le gouvernement et les Canadiens (Ibid.). Bien qu'il reconnaisse que les chiffres en matière de décès ne sont pas aussi importants au Mali qu'en Afghanistan, il est assez élevé pour faire reculer le gouvernement.

Trudeau recule. Les risques l'effraient. Dans son esprit, il n'est plus question de déployer un contingent de militaires canadiens. Le message est transmis à l'ONU, et le 2 mars un général belge prend le commandement de la MINUSMA (Coulon, 2018, p. 160-161).

Le deuxième facteur abordé par Coulon (2018) est l'aspect économique. En effet, comme vu dans les paragraphes précédents, une des raisons identifiées par Coulon est le coût de l'opération. L'aspect financier de la mission est important pour le gouvernement Trudeau, car le gouvernement anticipe d'augmenter le déficit budgétaire et donc la dépense en lien avec la MINUSMA le place dans une situation inconfortable (Coulon, 2018, p. 160). Ceci ferait en sorte que le gouvernement de Justin Trudeau ne contribue pas autant qu'il le voudrait.

De plus, comme mentionnée précédemment, la renégociation de l'ALÉNA a eu pour effet de retarder le déploiement de troupes dans les opérations de paix. Comme cela fût abordé dans la section sur la valorisation de l'alliance, la relation entre le Canada et les États-Unis représente 75 % des échanges du pays (Coulon, 2018, p.218).

Ceci est aussi abordé par Dioum (2022). Son mémoire explique que les contributions du gouvernement canadien sont motivées par l'aspect financier. En raison des contributions financières au Mali, le Canada a des intérêts économiques pour participer au Mali. En effet, comme cité dans le mémoire de Dioum (2022), le gouvernement du Canada investit depuis l'an 2000 au Mali plus de 1,7 milliard de dollars en aide internationale, dont 133,09 millions, en 2020-2021(Canada, 2016). En ce qui concerne l'aide humanitaire, les contributions canadiennes au Mali se chiffrent à 11 millions en 2021. De plus, il y a un intérêt en raison de la forte activité minière des compagnies canadiennes en sol malien. En effet, dans la page du gouvernement canadien sur

l'engagement du Canada envers le Mali, il est possible de retrouver les informations sur les relations commerciales entre les deux pays. Pour commencer, le commerce bilatéral de marchandises se chiffrait à 55,3 millions de dollars. De plus, l'industrie minière occupe une place importante dans les relations entre les deux États.

Bien que la littérature soit partagée sur l'importance de l'aspect économique comme facteur d'influence en matière de décision politique, il semble que celui-ci ait joué un rôle dans la diminution des contributions du Canada à la MINUSMA. Malgré les intérêts économiques, le Canada a peu contribué aux opérations de paix.

Une troisième explication alternative repose sur l'atteinte d'un siège au conseil de sécurité de l'ONU. Plus précisément, les faibles contributions aux opérations de paix seraient dues à une défaite pour l'obtention d'un poste au CSNU. En effet, le Canada, depuis l'élection du gouvernement Trudeau en 2015, cherche à se réengager à l'ONU. Bien qu'il ne convoitât pas un poste au Conseil de sécurité de l'ONU depuis son élection, Trudeau annoncera à Ban-Ki Moon que le réengagement du Canada à l'ONU ira jusqu'à la course pour un siège au conseil de sécurité (Chapnick, 2019, p.182). Chapnick (2019), explique que rien ne laissait présager que le gouvernement Trudeau convoiterait un poste. En effet, parmi les 400 pages du cahier d'information du ministre Dion, seule une note abordait le sujet du conseil de sécurité de l'ONU et celle-ci mentionnait seulement que le Canada convoite un poste à chaque 10 ans et que la dernière tentative en 2010 a échoué (Ibid.).

Toutefois, la course se conclura par un échec. Alors que les états convoitent un siège au CSNU, cela amène souvent une forte contribution de la part de l'état à la recherche du poste, dans le cas du Canada et de son échec ceci ne s'appliquait pas. En entrevue à Radio-Canada, Gilles Rivard, ancien diplomate canadien, explique que plusieurs facteurs ont contribué à la perte du poste. Le premier facteur est l'arrivée de Donald Trump et l'attention que la ministre Freeland lui a offerte au détriment de ses contributions à l'ONU. Plus précisément, il explique que ceci a eu pour effet de créer un retard. Un autre facteur est par rapport à la contribution au Mali. En effet, Rivard explique que la contribution au Mali est arrivée trop tard et pour une période trop courte. Il avance même que si le Canada avait décidé de rester un an de plus, cette aurait peut-être aidé la cause du Canada (Godbout, 2020).

À cela vient le point de l'effet de la défaite sur les contributions du Canada. Comme il est possible de le voir en introduction, les chiffres de la contribution canadienne aux opérations de paix de l'ONU ont drastiquement chuté après la MINUSMA et après la défaite du Canada. En effet, les chiffres passent de 181 troupes à 39. De plus, l'ONU était mécontente avec les contributions canadiennes après la défaite au poste du CSNU (Berthiaume, 2021). Donc, bien que cela ne touche pas les contributions à la MINUSMA, il est important de noter que les contributions du Canada diminuent après la défaite dans la course au poste au sein du CSNU, ce qui permet de conclure que sans une motivation comme celle-ci, le gouvernement de Justin Trudeau n'a pas autant d'intérêt à se réengager à l'ONU.

En phase avec cette baisse, il semble qu'une préférence pour les opérations de l'OTAN émerge dans les décisions de Justin Trudeau. En effet, le 10 juillet 2023, le gouvernement canadien annonce qu'il consacrerait 2,6 milliards de dollars à l'opération REASSURANCE (Premier ministre du Canada, 2023). Cette opération est composée de 1400 membres des Forces armées canadiennes, soit la plus grande opération militaire actuelle du Canada (Canada, 2022).

Ceci est aussi notable dans les plateformes politiques du parti libéral. En 2019, les Nations Unies occupent une place un peu moins importante que dans la plateforme de 2015. La plateforme aborde le travail que le Canada doit continuer de faire au sein des Nations Unies. Toutefois, le parti libéral s'engage maintenant à renforcer le rôle du Canada tant au sein de l'OTAN qu'au sein des Nations Unies (Parti libéral du Canada, 2019, p. 77). En 2021, l'engagement du Canada semble plus toucher l'OTAN que les Nations Unies. Bien que le parti s'engage à élargir les contributions à l'ONU, la majeure partie de la section dédiée aux promesses électorales concernant la politique étrangère porte sur les engagements du Canada à l'OTAN. Les déploiements auxquels le Canada participera sont inscrits dans cette section, comparativement aux engagements envers l'ONU où il n'y a pas de spécificité concernant les missions. Ceci est appuyé par Dorn (2022). En effet, il explique que la mission en de l'OTAN en Lettonie mentionnée précédemment dans ce chapitre a été clairement priorisée sur les opérations de paix de l'ONU. Donc, il semblerait que bien que le gouvernement de Justin Trudeau ait une préférence pour l'OTAN.

Il est donc possible que le réengagement aux opérations de paix de l'ONU ne semble plus être le seul moyen utilisé par le Canada. En effet, Dorn (2022) dénote différents faits sur la participation

du Canada au maintien de la paix. Tout d'abord, comme spécifiées plus tôt, les contributions après le retrait du Mali ont atteint un record historique pour le Canada. Dorn va jusqu'à souligner que depuis 1956, c'est la première fois que les contributions du Canada étaient aussi faibles. Le deuxième point apporté est que les contributions sous le gouvernement de Justin Trudeau sont légèrement supérieures à celle du gouvernement de Harper. Toutefois, en moyenne il contribue moins que son prédécesseur par mois. En effet, les contributions moyennes calculées par Dorn sont de 88 par mois par le gouvernement Trudeau pour 157 par le gouvernement Harper. Comme il fût démontré, il est possible de voir que le gouvernement de Justin Trudeau a eu plusieurs variables qui ont influencé sa décision de participer ou non à la MINUSMA.

3.7 Conclusion

Le présent chapitre a permis de démontrer que le réengagement du gouvernement de Justin Trudeau dans les opérations de paix de l'ONU fût impacté par plusieurs facteurs. En 2015, il promettait un retour en force aux OP de l'ONU. Toutefois, comme il fût possible de lire dans ce chapitre, les contributions du gouvernement du Canada à l'ONU ne reflètent pas cette préférence. Si l'intention d'un grand retour pour le Canada était une des motivations en 2015, au moment d'écrire ces lignes, la réalité est loin d'être celle désirée par Trudeau. Tout d'abord, le facteur qui semble avoir le plus limité le travail de Justin Trudeau est la relation entre le Canada et les États-Unis.

L'arrivée de Donald Trump à la tête des États-Unis viendra chambouler les plans d'un réengagement aux opérations de l'ONU. L'idéologie de Trump mettant de l'avant l'intérêt des États-Unis est venue apporter une charge de travail supplémentaire au ministère des Affaires étrangères. Le premier dossier important sera la renégociation de l'ALÉNA. Cet accord de libre-échange étant crucial pour le Canada tant au niveau économique qu'au niveau de la relation entre les deux États, le gouvernement de Justin Trudeau concentrera ses efforts sur ce dossier, laissant ainsi le réengagement de l'ONU pour plus tard.

Le deuxième dossier important est la contribution à l'OTAN. En effet, il faut rappeler que le président Trump a fait savoir son mécontentement envers ses alliés en raison du niveau de

contribution qui ne respectait pas les standards exigés par l'Alliance. Dans le cas du Canada, la contribution à l'opération de l'OTAN en Lettonie a aussi entraîné des répercussions sur les contributions canadiennes auprès de l'ONU. En effet, celle-ci fut priorisée par rapport à la MINUSMA et par conséquent les contributions ne reflètent pas la préférence idéologique de Justin Trudeau.

En ce qui a trait à l'aversion au risque électoral, l'analyse démontre que l'opinion publique est divisée. En effet, il est possible de constater que plus une opération militaire est violente et dangereuse, plus l'opinion publique sera portée à s'opposer ou à offrir moins son appui. Dans le cas de la MINUSMA, il est possible de voir que les Canadiens ne s'opposent pas à la participation du Canada à la MINUSMA toutefois il y a une préférence envers une participation pour soutenir et entraîner les Maliens que d'aller combattre. Ceci se reflétera dans les débats parlementaires et la couverture dans les médias de la situation au Mali. Une opposition partagée entre ceux qui n'y voient pas de paix à préserver et ceux qui militent pour une participation plus significative, des médias qui rapportent la dangerosité de l'opération ainsi que les risques d'affronter des enfants soldats, ne semble pas avoir affecté le premier ministre. L'aversion au risque électoral semble être faible pour Justin Trudeau, considérant que les troupes ont été déployées entre 2018 et 2019.

Par conséquent, l'aversion au risque électoral peut être considérée comme faible, car malgré les oppositions et la baisse en en appui à la mission et les réélections de Trudeau, le Canada déploiera ses soldats au Mali. Cependant, il n'en résultera pas d'une participation significative en raison de la forte valorisation de l'alliance avec les États-Unis. Or, comme démontré dans ce chapitre, les décisions du gouvernement de Justin Trudeau sont certes influencées par une forte valorisation de l'alliance. Cependant, il n'est pas possible de considérer que son aversion au risque électoral est forte.

Il ressort de cette analyse quelques autres facteurs qui semblent avoir influencé la décision du Canada dans sa participation à la MINUSMA. Tout d'abord, le gouvernement démontre une aversion aux risques de décès. La MINUSMA ayant connu plusieurs fatalités, le premier ministre Trudeau a voulu limiter sa participation. Le deuxième aspect identifié est le facteur économique. Comme mentionné dans la section précédente, le gouvernement de Justin Trudeau doit annoncer un déficit budgétaire et le coût de la mission semble le déranger. Finalement, une défaite dans la

course pour un poste au Conseil de sécurité de l'ONU et un désintérêt au fil des ans semble avoir affecté la contribution du Canada à la MINUSMA. En sommes, dans le cas de la MINUSMA l'hypothèse est infirmée.

CONCLUSION

La participation du Canada aux opérations de paix de l'ONU remonte jusqu'en 1956, sous le gouvernement de Lester B. Pearson. Depuis, l'image du Canada comme un des grands contributeurs de l'ONU est imprégnée dans le cœur des Canadiens et des Canadiennes. En 2015, à la suite de sa victoire électorale, Justin Trudeau prononcera les mots « le Canada est de retour » après que le gouvernement qui le précédait a très peu contribué à l'ONU. Cependant, comme démontré tout au long de ce mémoire, les contributions du gouvernement Trudeau ne reflètent pas ce sentiment. Ceci sera aussi vrai pour le gouvernement Chrétien.

Redonner au pays son rang de gardien de la paix, tel était la promesse que le parti libéral de Jean Chrétien faisait dans sa plateforme électorale de 1993. Cependant, durant son temps au pouvoir, les contributions du Canada aux opérations de paix de l'ONU ont chuté, au point de ne jamais retourner au niveau de ses glorieuses années. Bien que l'on mentionne le gouvernement de Stephen Harper comme étant celui qui a réorienté la politique étrangère du Canada vers des opérations multilatérale plutôt que celle de l'ONU, le déclin est commencé dès les années de Chrétien (Létourneau et Massie, 2006).

Comment expliquer ce déclin ? Le présent mémoire cherchait à répondre à la question de recherche : *pourquoi la contribution de troupes du Canada aux opérations de paix de l'ONU ne reflète-t-elle pas la préférence idéologique des gouvernements Chrétien et Trudeau ?*

Le premier chapitre de ce mémoire présentait le cadre théorique du mémoire. En s'appuyant sur la théorie de la prise de décision et sur la théorie de l'intervention des tiers partis, ce mémoire cherchera à comprendre la faible participation des gouvernements libéraux à la MONUC et à la MINUSMA.

Le deuxième chapitre analyse la participation du gouvernement de Jean Chrétien et de la MONUC. Les résultats de l'analyse ont démontré qu'il existe une forte valorisation de l'alliance avec les États-Unis et une faible aversion au risque électoral. De plus, il en ressort que la contribution aux

opérations de paix sous le gouvernement Chrétien a été limitée par les coupes budgétaires, le nombre limité de soldats que le Canada possède pour des opérations à l'étranger et par une préférence pour les opérations de l'OTAN.

Le troisième chapitre analyse les contributions du gouvernement de Justin Trudeau à la MINUSMA. L'engagement de contribuer aux opérations de paix de l'ONU et d'y engager 600 soldats ainsi que 150 officiers de police redonne l'espoir que le Canada allait être de retour après des années de contributions faibles. Hélas, la réalité est bien différente. En effet, une forte valorisation de l'alliance envers les États-Unis vit les plans d'un réengagement significatif perdre en importance. Il fut aussi démontré dans ce chapitre que d'autres facteurs tels que l'aspect économique et une multiplicité d'organisations internationales ayant la capacité de conduire leurs propres opérations de paix ont influencé la décision du gouvernement Trudeau, alors que celui-ci ne semble pas influencé par une forte aversion électorale.

À la suite de l'analyse, plusieurs similarités entre les deux gouvernements ressortent qui peuvent permettre de répondre à la question de recherche. Pour commencer, les deux gouvernements libéraux ont connu des changements au niveau de leur politique étrangère en raison de l'élection de présidents républicains. En effet, pour Jean Chrétien, lors de son arrivée au poste de premier ministre, le parti démocrate et Bill Clinton étaient au pouvoir. Dans le cas de Justin Trudeau, ce fut aussi le parti démocrate qui était au pouvoir lors de son élection, avec à sa tête Barack Obama. Dans les deux gouvernements à l'étude, les relations entre les chefs d'État des deux pays étaient harmonieuses et bonnes. Toutefois, cette harmonie sera mise à l'épreuve à l'arrivée de nouvelles administrations à la Maison-Blanche. En effet, dans les deux cas à l'étude, un changement d'orientation quant à leur politique étrangère respective fut enclenché en raison de la relation entre les deux États.

Pour Trudeau, les dossiers qui portaient sur le réengagement du Canada aux opérations de paix des Nations Unies et particulièrement à la MINUSMA furent mis de côté en raison de l'arrivée de Trump et de ses politiques qui allaient affecter le Canada. Le ministre Dion ayant été remplacé par Freeland, cette dernière n'avait que de la concentration pour la renégociation de l'ALÉNA. Le dossier étant majeur pour la relation entre les deux états que pour l'économie canadienne, il fallait que le ministère des Affaires étrangères se concentre principalement sur ce dossier selon elle.

Pour Chrétien, le changement d'administration avait moins d'impact que dans le cas du gouvernement Trudeau. En effet, bien que certains différends entre les deux pays aient été causés par des politiques adoptées par les Américains, la relation entre Busch et Chrétien semble être en bon état. Si bien que, comme mentionné précédemment, le premier ministre se permit de faire part au président de son intention de faire une politique étrangère indépendante des États-Unis. Toutefois, ce ne fut pas le cas. Les attentats du 11 septembre 2001 ont chamboulé l'Occident et par conséquent le Canada. Se voulant bon allié des États-Unis, le gouvernement de Chrétien déclara les attaques terroristes comme une attaque qui pouvait permettre l'utilisation de l'Article 5 de l'OTAN et par le fait même décida de s'engager dans la mission de l'OTAN en Afghanistan. Les autres engagements du Canada en paieront le prix alors que les chiffres de sa contribution aux opérations de l'ONU continuent de diminuer.

En observant le portrait global, les deux gouvernements démontrent une forte valorisation de l'alliance avec les États-Unis. Il est donc compréhensible que les contributions des deux gouvernements soient faibles, reflétant ainsi ce qui est avancé dans la littérature. Toutefois, c'est lorsque l'on analyse l'aversion du risque électoral qu'il est possible de voir que d'autres explications doivent être prises en compte dans le modèle.

En effet, une autre similarité entre les deux gouvernements est leur résistance à l'aversion au risque électoral. Autant le gouvernement de Jean Chrétien et celui de Justin Trudeau ont démontré que l'influence de l'opinion publique sur leurs politiques étrangères est faible. Toutefois, il est nécessaire de distinguer le contexte dans lequel les deux opèrent.

Dans le cas de Chrétien, l'opinion publique semble en faveur de participer aux opérations de paix au Congo. Les députés de l'opposition allant classer le Congo comme lieu propice à un génocide, ces derniers ont pressé le gouvernement à investir plus de troupes aux opérations en Afrique quitte à se délaissier des opérations comme celle au Kosovo comme présenté dans la section 2.4 de ce mémoire. Le Kosovo retenait l'attention des autorités canadiennes alors que l'Afrique était en crise.

En ce qui a trait à Trudeau, l'aversion aux risques électoraux est faible comme il est mentionné précédemment. Toutefois, le cas de la MINUSMA est l'opposé de la MONUC en ce qui a trait à la position de l'opinion publique. En effet, si dans le cas de la MONUC le gouvernement était

encouragé pour renforcer sa participation, dans le cas de la MINUSMA l'opinion publique était en faveur d'une intervention non militaire plutôt que sur le terrain. Tant dans les sondages que dans les débats en chambre et dans la couverture médiatique, l'appui pour que le gouvernement Trudeau y déploie des troupes était faible en raison de sa dangerosité et de l'absence d'une paix à protéger. Cela dit, le gouvernement de Justin Trudeau y déploiera les forces armées canadiennes.

L'analyse de l'aversion au risque électoral étant faible dans les deux cas à l'étude, notre hypothèse de départ est infirmée. Bien qu'il fût démontré que les deux gouvernements ont été influencés par une haute valorisation de l'alliance avec les États-Unis, il ne peut pas être dit la même chose de l'aversion au risque électoral. L'analyse faite dans ce mémoire démontre en outre des similarités entre les deux gouvernements quant à d'autres facteurs explicatifs, qui mériteraient plus ample théorisation dans l'avenir.

L'un des autres facteurs communs aux deux gouvernements est l'aspect économique. En effet, les gouvernements à l'étude ont tous deux été influencés par le facteur économique en commençant par les coupes au niveau du budget de la défense. Bien que le président Trump eût demandé d'augmenter les budgets de la défense du Canada, Justin Trudeau procédera à une coupe du budget tel que mentionné dans la section 3.4. Toutefois, l'intérêt économique que le Mali représentait pour le Canada et ses entreprises semble être un des facteurs qui a aidé à la décision du gouvernement Trudeau. Finalement, il est important de ne pas oublier l'ALÉNA et sa renégociation. Comme mentionné précédemment, l'ALÉNA occupe la majorité du temps du ministère des Affaires étrangères causant ainsi un retard quant à la concrétisation de son engagement de 600 soldats et de 150 officiers de police.

Le gouvernement de Chrétien quant à lui avait procédé à des coupes budgétaires depuis l'adoption du livre blanc de la défense de 1994 et par la suite, lorsque le Canada est passé de l'équilibre budgétaire à une ère de déficit budgétaire, ce dernier limita le déploiement dans des opérations de paix.

Ceci amène donc à la conclusion que la recherche sur la prise de décision en matière de contributions aux opérations de paix de l'ONU pourrait bénéficier d'études qui tiennent compte de l'aspect économique. Il serait notamment instructif d'effectuer des recherches sur les divers points

de l'aspect économique mentionnés ici. Est-ce qu'une forte valorisation de l'alliance avec les États-Unis et des coupes dans le budget de la Défense peut expliquer que les contributions ne reflètent pas les préférences idéologiques de ces deux gouvernements ? Existe-t-il des incitatifs économiques qui font en sorte que l'on privilégie le déploiement dans une opération plutôt que dans une autre ? Ceci n'est que quelques exemples de recherches potentielles.

Un autre aspect que l'analyse a dévoilé est par rapport à l'ONU. Plus précisément, il semble que les opérations de paix de l'ONU soient moins intéressantes pour le gouvernement canadien que les opérations de l'OTAN. Force est de constater que dans les deux cas, la contribution à l'ONU cède sa place à la contribution à l'OTAN dans les plateformes électorales des deux gouvernements. Le gouvernement de Jean Chrétien par exemple explique dans le livre blanc de la Défense que l'ONU est dépassée et qu'elle doit être réformée. Pour Justin Trudeau, la contribution du Canada à l'OTAN se fait noter à travers les années alors que l'on voit ses contributions aux opérations de l'OTAN augmenter dans la figure 0.2. La recherche pourrait donc bénéficier d'une étude qui tient compte de l'influence que l'ONU a sur les gouvernements et leurs contributions aux opérations de paix de celle-ci. Les gouvernements ont-ils une bonne opinion de l'ONU ? Les gouvernements ont-ils confiance en l'ONU ?

Un facteur qui fût abordé dans le cadre du chapitre 3 et dont il serait intéressant de développer est la place du Canada au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. En effet, le gouvernement de Justin Trudeau avait annoncé la candidature de son gouvernement pour un siège non permanent au Conseil de sécurité. À la suite de sa défaite, les contributions du gouvernement Trudeau atteignirent un record national en raison du faible nombre de troupes qui est déployé aux opérations de paix. Il y semblerait qu'il existe un lien entre la position du Canada au Conseil de sécurité et sa contribution. Il est possible que si le Canada occupe un poste ou convoite un poste au Conseil de sécurité, les contributions à l'ONU aillent augmenter tandis que si le Canada quitte le poste à la fin de son terme ou ne convoite pas un poste, le résultat sera une faible contribution aux opérations de paix de l'ONU.

En ce qui concerne la modélisation du processus décisionnel, il est possible de conclure que le modèle de Young (2019) présenté à la figure 1.1 n'est pas complet et ne permet pas de répondre à la question de recherche. Bien que le modèle démontre un chemin qui explique les faibles

contributions des gouvernements canadiens, il est trop simpliste. Une schématisation alternative qui peut mieux convenir afin de répondre à cette question est une cartographie du processus qui comprend à la fois les activités et les décisions prises dans le cadre de la contribution au maintien de la paix. De plus, considérant que la théorie de l'intervention des tiers partis peut être étudiée sur une approche basée sur les acteurs, il serait possible de compléter cette cartographie du processus en y intégrant les acteurs. Les futures études pourraient aussi bénéficier d'entrevues avec les autorités décisionnelles du Canada pour collecter de nouvelles données qui compléteront celle présentée dans le présent mémoire.

En somme, il ressort de ce mémoire que le maintien de la paix est appuyé par les Canadiens, mais que la faible participation n'est pas un facteur qui affecte leur vote, considérant que les deux gouvernements ont été réélus à de multiples reprises. Or, la valorisation de l'alliance avec les États-Unis, la situation économique du Canada au moment de la prise de décision de participer ou non dans les OP de l'ONU et une préférence pour les missions de l'OTAN semble expliquer pourquoi les contributions des deux gouvernements ne reflètent pas leur préférence idéologique.

Près de 10 ans après la première victoire électorale de Justin Trudeau, la contribution aux opérations de paix de l'ONU reste aussi faible que dans les années Harper et Martin. Le conflit entre la Russie et l'Ukraine retenant l'attention de l'OTAN, il ne semble pas que le Canada puisse contribuer des troupes aux opérations de l'ONU. Cependant, si le conflit vient à sa fin et que l'Ukraine est intégrée à l'OTAN, cela pourrait-il permettre au gouvernement de Justin Trudeau de reconsidérer contribuer plus aux opérations de paix de l'ONU ?

BIBLIOGRAPHIE

- Abraha, S. (2015). Modeling Peacekeeping: The Case of Canada Examined [Thèse de doctorat, Kennesaw State University]. DigitalCommons@Kennesaw State University. <https://digitalcommons.kennesaw.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1666&context=etd>
- Aitken, L. (2009). "First we hold our noses, then we seek justice." The Application of the Soft Approach in the Chapter VII Operations Conducted in the Democratic Republic of the Congo. *Canadian Military Journal*, 10(1), 16–22
- Bellamy, A. et Williams, P.D. (2012). Broadening the Base of United Nations Troop — and Police-Contributing Countries. *Providing for Peacekeeping*, 1, 1-16.
- Bellamy, A. J., & Williams, P. D. (2009). The west and contemporary peace operations. *Journal of Peace Research*, 46(1), 39–57. <https://doi.org/10.1177/0022343308098403>
- Bellamy, A., & Williams, P. (2013-02-28). Explaining the National Politics of Peacekeeping Contributions. In *Providing Peacekeepers: The Politics, Challenges, and Future of United Nations Peacekeeping Contributions*. : Oxford University Press. Récupéré le 11 Juillet. 2021, de <https://oxford-universitypressscholarship-com.proxy.bibliotheques.uqam.ca/view/10.1093/acprof:oso/9780199672820.001.0001/acprof-9780199672820-chapter-20>.
- Berthiaume, L. (2021, 29 novembre). U.S. presses Canada to make good on promised 200-soldier peacekeeping force. *The Globe and Mail*. <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-us-presses-canada-to-make-good-on-promised-200-soldier-peacekeeping/>
- Blatter, J. (2012, February). Innovations in case study methodology: Congruence analysis and the relevance of crucial cases. Dans *Annual Meeting of the Swiss Political Science Association, Lucerne* (Vol. 2, No. 3).
- Bobrow, D. B., & Boyer, M. A. (1997). Maintaining System Stability: Contributions to Peacekeeping Operations. *Journal of Conflict Resolution*, 41(6), 723–748. <https://doi.org/10.1177/0022002797041006001>
- Bove, V., & Elia, L. (2011). Supplying peace: Participation in and troop contribution

to peacekeeping missions. *Journal of Peace Research*, 48(6), 699–714.
<https://doi.org/10.1177/0022343311418265>

Bow, B. (2009). Parties and partisanship in Canadian defence policy. *International Journal*, 64(1), 67.

Bratt, D. (1999). Niche-making and Canadian peacekeeping. *Canadian Foreign Policy Journal*, 6(3), 73–84. <https://doi.org/10.1080/11926422.1999.9673186>

Brewster, M. (2017, 15 novembre). Canada offering 200 ground troops for future UN peacekeeping operations promise. *CBC*. <https://www.cbc.ca/news/politics/peacekeeping-plan-trudeau-vancouver-1.4403192>.

Brown, S. (2018). All about that base? branding and the domestic politics of Canadian foreign aid. *Canadian Foreign Policy Journal*, 24(2), 145–164.
<https://doi.org/10.1080/11926422.2018.1461666>

Carbert, M. (2016, 26 août). Canada commits up to 600 soldiers for international peacekeeping. *The Globe and Mail*. <https://www.theglobeandmail.com/news/politics/liberals-peacekeeping-mission/article31570609/>.

Campenhoudt, L. van, Marquet, J., et Quivy, R. (2017). *Manuel de recherche en sciences sociales (5e éd. ent. rev. et augm, Ser. Psychologie sociale)*. Dunod. Récupéré 2022, de <http://banq.prenumerique.ca/accueil/isbn/9782100767854>.

Chambre des communes. (2022, 23 septembre). *Le très honorable Jean Chrétien*. Gouvernement du Canada. [https://www.noscommunes.ca/Members/fr/jean-chretien\(468\)](https://www.noscommunes.ca/Members/fr/jean-chretien(468))

Chambre des communes. (2003, 29 mai). *37E LÉGISLATURE, 2E SESSION COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL*. Gouvernement du Canada. <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/37-2/FAIT/reunion-37/temoignages#Int-572258>

Chambre des communes. (2003, 3 juin). *37E LÉGISLATURE, 2E SESSION COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL*. Gouvernement du Canada. <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/37-2/FAIT/reunion-38/temoignages>

Chambre des communes. (2003, 3 juin). *37E LÉGISLATURE, 2E SESSION HANSARD RÉVISÉ • NUMÉRO 071*. Gouvernement

du Canada. <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/37-2/chambre/seance-71/debats>

Chapnick, A. (2019). *Canada on the United Nations Security Council: A Small Power on a Large Stage*. UBC Press.

Chapnick, A. (2000). The Canadian Middle Power Myth. *International Journal*, 55 (2), 188 – 206. <https://doi.org/10.1177/002070200005500202>

Choi, S.-W., et James, P. (2016). Why does the United States intervene abroad? democracy, human rights violations, and terrorism. *The Journal of Conflict Resolution*, 60(5), 899–926.

Chrétien, J. (2007). *My years as prime minister*. Toronto : Knopf Canada

Chrétien, J. (1994, 12 septembre). *Discours du trône, Ottawa, 12 septembre 1994* [Transcription de discours] La Société du patrimoine politique du Québec. <https://www.archivespolitiquesduquebec.com/discours/p-m-du-canada/jean-chretien/discours-du-trone-ottawa-xx-xxxx-1996/>

Chrétien, J. (1996). *Discours du trône, Ottawa, XX XXXX 1996* [Transcription de discours] La Société du patrimoine politique du Québec. <https://www.archivespolitiquesduquebec.com/discours/p-m-du-canada/jean-chretien/discours-du-trone-ottawa-xx-xxxx-1996/>

Chrétien, J. (1997). *Discours du trône, Ottawa, XX XXXX 1997* [Transcription de discours] La Société du patrimoine politique du Québec. <https://www.archivespolitiquesduquebec.com/discours/p-m-du-canada/jean-chretien/discours-du-trone-ottawa-xx-xxxx-1997/>

Chrétien, J. (1999, 12 octobre). *Discours du trône, Ottawa, 12 octobre 1999* [Transcription de discours] La Société du patrimoine politique du Québec. <https://www.archivespolitiquesduquebec.com/discours/p-m-du-canada/jean-chretien/discours-du-trone-ottawa-12-octobre-1999/>

Chrétien, J. (2002, 30 septembre). *Discours du trône, Ottawa, 30 septembre 2002* [Transcription de discours] La Société du patrimoine politique du Québec. <https://www.archivespolitiquesduquebec.com/discours/p-m-du-canada/jean-chretien/discours-du-trone-ottawa-30-septembre-2002/>

Clark, C. (2016, 26 août). Canada commits up to 600 soldiers for international peacekeeping.

The Globe and Mail. <https://www.theglobeandmail.com/news/politics/liberals-peacekeeping-mission/article31570609/>.

Cohen, L. J., et Moens, A. (1999). Learning the lessons of UNPROFOR: Canadian peacekeeping in the former Yugoslavia. *Canadian Foreign Policy Journal*, 6(2), 85–100. <https://doi.org/10.1080/11926422.1999.9673175>

Coleman, K. P., & Williams, P. D. (2021). Peace operations are what states make of them: why future evolution is more likely than extinction. *Contemporary Security Policy*, (2021). <https://doi.org/10.1080/13523260.2021.1882802>

Congressional Research service. (2022). *Crisis in Mali*. <https://crsreports.congress.gov/product/pdf/IF/IF10116>

Coulon, J. (2018). *Un selfie avec Justin Trudeau : Regard critique sur la diplomatie du premier ministre*. Québec Amérique.

Coulon, J., & Liégeois, M. (2010). *Qu'est-il advenu du maintien de la paix ? : l'avenir d'une tradition : étude*. Canadian Defence and Foreign Affairs Institute.

Conseil de sécurité des Nations Unies. (1999). *RÉSOLUTION 1234 (1999)*. New York :
Récupéré de : https://monuc.unmissions.org/sites/default/files/n9910174_0.pdf

Conseil de sécurité des Nations Unies. (1999). *RÉSOLUTION 1258 (1999)*. New York :
Récupéré de : <https://monuc.unmissions.org/sites/default/files/n9923009.pdf>

Conseil de sécurité des Nations Unies. (1999). *RÉSOLUTION 1273 (1999)*. New York :
Récupéré de : <https://monuc.unmissions.org/sites/default/files/n9933090.pdf>

Conseil de sécurité des Nations Unies. (1999). *RÉSOLUTION 1279 (1999)*. New York :
Récupéré de : <https://monuc.unmissions.org/sites/default/files/n9936818.pdf>

Conseil de sécurité des Nations Unies. (2000). *RÉSOLUTION 1291 (2000)*. New York :
Récupéré de : <https://monuc.unmissions.org/sites/default/files/n0031336.pdf>

Conseil de sécurité des Nations Unies. (2000). *Résolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa*

4189^e séance, le 23 août 2000

. New York :

Récupéré de : <https://monuc.unmissions.org/sites/default/files/n0061803.pdf>

Conseil de sécurité des Nations Unies. (2002). *Résolution 1417 (2002)*. New York :

Récupéré de : <https://monuc.unmissions.org/sites/default/files/n0242610.pdf>

Conseil de sécurité des Nations Unies. (2003). *Résolution 1484 (2003)*. New York :

Récupéré de : <https://monuc.unmissions.org/sites/default/files/n0337769.pdf>

Conseil de sécurité des Nations Unies. (2003). *Résolution 1493 (2003)*. New York :

Récupéré de : <https://monuc.unmissions.org/sites/default/files/n0344316.pdf>

David, C.-P., et Roussel Stéphane. (1997). Une espèce en voie de disparition ? la politique de puissance moyenne du Canada après la guerre froide. *International Journal : Canada's Journal of Global Policy Analysis*, 52(1), 39–68.
<https://doi.org/10.1177/002070209705200103>

Dioum, M. (2022). *Rupture Idéologique Ou Continuité ? Comparaison De La Politique Étrangère De Stephen Harper Et De Justin Trudeau*. [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal]. Archipel.
<https://archipel.uqam.ca/15654/1/M17611.pdf>

Dorn, A. W. (2005). Canadian peacekeeping: proud tradition, strong future? *Canadian Foreign Policy Journal*, 12(2), 7–32.
<https://doi.org/10.1080/11926422.2005.9673396>

Dorn, A. W., et Libben, J. (2018). Preparing for peace: Myths and realities of Canadian peacekeeping training. *International Journal*, 73(2), 257–281.
<https://doi.org/10.1177/0020702018788552>

Dorn, W. (2021). Peace Operations. Dans *WalterDorn.net*. Toronto. Récupéré de : <https://walterdorn.net/pub/120>

Dorn, W. (2022). Tracking The Promises: Canada's Contributions To UN Peacekeeping. Dans *WalterDorn.net*. Toronto. Récupéré de : <https://walterdorn.net/pub/120>

Duursma, A., & Gledhill, J. (2019). Voted out: Regime type, elections and contributions to United Nations peacekeeping operations. *European Journal of International Relations*, 25(4), 1157–1185. <https://doi.org/10.1177/1354066119830773>

- Edgar, A. D. (2002). Canada's changing participation in international peacekeeping and peace enforcement: what, if anything, does it mean? *Canadian Foreign Policy Journal*, 10(1), 107–117. <https://doi.org/10.1080/11926422.2002.9673309>
- Fearon, J. D. (1998). Domestic politics, foreign policy, and theories of international relations. *Annual Review of Political Science*, 1(1), 289–313. <https://doi.org/10.1146/annurev.polisci.1.1.289>
- Fontaine, K. (2013). Le néoconservatisme en politique étrangère canadienne : Une rhétorique en action ?
- Gaibullov, K., George, J., Sandler, T., & Shimizu, H. (2015). Personnel contributions to UN and non-UN peacekeeping missions: A public goods approach. *Journal of Peace Research*, 52(6), 727–742. <https://doi.org/10.1177/0022343315579245>
- George, A. L., Bennett, A., & Bennett, A. (2005). *Case studies and theory development in the social sciences* (Ser. Bcsia studies in international security). MIT Press.
- Goulding, M. (1993). The evolution of united nations peacekeeping. *International Affairs*, 69(3), 451–464. <https://doi.org/10.2307/2622309>
- Granatstein, J.L. (2021). Le Canada et le maintien de la paix. Récupéré de : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/maintien-de-la-paix>
- Gegout, C. (2009). The West, Realism and intervention in the Democratic Republic of Congo (1996-2006). *International Peacekeeping -London -*, 16 (2), 231–244.
- Gerring, J. (1997). Ideology: a definitional analysis. *Political Research Quarterly*, 50(4), 957–994..
- Godbout, M. (2020, 18 juin). Comment interpréter la défaite du Canada à l'ONU ? *Radio Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1713055/defaite-canada-siege-conseil-securite-onu-entrevue-gilles-rivard/>
- Gouvernement du Canada. (1994). *1994 White Paper on Defence*. Ottawa : Récupéré de : https://publications.gc.ca/collections/collection_2012/dn-nd/D3-6-1994-eng.pdf
- Gouvernement du Canada. (2018, 19 mars). *Le Canada annonce un deuxième engagement*

conjoint au maintien de la paix - La force opérationnelle aérienne sera envoyée à la mission des Nations Unies au Mali. <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/nouvelles/2018/03/le-canada-annonce-un-deuxieme-engagement-conjoint-au-maintien-de-la-paix---la-force-operationnelle-aerienne-sera-envoyee-a-la-mission-des-nation.html>

Gouvernement du Canada. (2016, 26 août). *Le Canada appuiera les opérations de paix.* <https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2016/08/le-canada-appuiera-les-operations-de-paix.html>

Gouvernement du Canada. (2019, 31 août). *Fin de la mission de soutien à la paix des Forces armées canadiennes au Mali.* <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/nouvelles/2019/08/fin-de-la-mission-de-soutien-a-la-paix-des-forces-armees-canadiennes-au-mali.html>

Gouvernement du Canada. (2018, 11 décembre). *Force multinationale intérimaire d'urgence (IEMF).* <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/histoire-militaire/histoire-patrimoine/operations-passees/afrique/crocodile.html>

Gouvernement du Canada. (2018, 11 décembre). *Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).* <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/histoire-militaire/histoire-patrimoine/operations-passees/afrique/caravan.html>

Graham, B. (2003, 11 juin). Chambre des Communes du Canada, Hansard, 116, 37^{ème} Parlement, 2^{ème} Session. Récupéré de <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/37-2/chambre/seance-116/debats>

Haesebrouck, T. (2018). Democratic participation in the air strikes against islamic state: a qualitative comparative analysis. *Foreign Policy Analysis*, 14 (2), 254 – 275. <https://doi.org/10.1093/fpa/orw035>.

Hall, P. A. (2006). Systematic process analysis: when and how to use it. *European Management Review*, 3(1), 24–31. <https://doi.org/10.1057/palgrave.emr.1500050>

Hannigan, C. (2019). Toward a holistic networks approach to strategic third-party intervention: a literature review. *International Area Studies Review*, (2019). <https://doi.org/10.1177/2233865919833972>

Hay, J. B. (1999). Conditions of influence : a Canadian case study in the diplomacy of

intervention. Carleton University, Norman Paterson School of International Affairs, Centre for Security and Defence Studies.

Hennessy, M. A. (2001). Operation 'Assurance': Planning a Multi-National Force for Rwanda/Zaire. *Canadian Military Journal*, 2(1), 11-20.

Hillmer, N. et Lagassé, P. (2018). The Age of Trudeau and Trump. Dans Norman Hillmer, & Philippe Lagassé. (2018). *Justin Trudeau and Canadian Foreign Policy*. Palgrave Macmillan.. Récupéré de <https://web-p-ebshost-com.proxy.bibliotheques.uqam.ca/ehost/ebookviewer/ebook/bmxlYmtfXzE4MTM1NzVfX0FO0?sid=23ed3b57-b172-4dc2-9196-dbdeb5836763@redis&vid=0&format=EB&rid=1>

Hoban, I. (2020). Objects and subjects: Strategic use of childhood in the debate over the Canadian contribution to MINUSMA. *Childhood*, 27(3), 294-309.

International peace institute. (1990-2019). *Peacekeeping Database* [Base de données]. Récupéré de <https://www.providingforpeacekeeping.org/contributions/>

Johnstone, I., Tortolani, B. C., & Gowan, R. (2005). The evolution of un peacekeeping: unfinished business. *Die Friedens-Warte*, 80(3-4), 245-261.)

Kenkel, K. M. (2013). Five generations of peace operations: from the "thin blue line" to "painting a country blue". *Revista Brasileira De Política Internacional*, 56(1), 122-143. <https://doi.org/10.1590/S0034-73292013000100007>

Kent, M. (2017, 24 mars). UN still waiting to see 'concrete result' of Canada's peacekeeping promise. *CBC*. <https://www.cbc.ca/news/world/peacekeeping-summit-un-1.4040691>.

La Banque Mondiale. (2022). *Personnel des forces armées, total - Canada* [Base de données]. Récupéré de <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/MS.MIL.TOTL.P1?end=2019&locations=CA&start=1993&view=chart>

Landriault, M. (2018). Post-Afghanistan syndrome ? Canadian public opinion on military intervention abroad after the Afghanistan mission. *Peace Research*, 50(2), 57-78.

Lavoie, S. (2020). *Le retour du Canada ? Le déploiement de militaires au sein des opérations de paix des Nations Unies sous le gouvernement de Justin Trudeau (2015-2019)* (Mémoire de maîtrise non publié). Université de Sherbrooke.

- Lebovic, J. H. (2004). Uniting for peace? democracies and united nations peace operations after the cold war. *The Journal of Conflict Resolution*, 48(6), 910–936.
- Létourneau, C. (2006). *L'influence canadienne à travers les opérations de paix, 1956 à 2005* (Doctoral dissertation, Université du Québec à Montréal).
- Létourneau, C., et Massie, J. (2006). Un symbole à bout de souffle ? Le maintien de la paix dans la culture stratégique canadienne. *Études internationales*, 37 (4), 547-573.
- Maarleveld, S. (2015). *Where is the West in UN Peacekeeping? An examination of the decline in Western troop contributions to UN peacekeeping* (Thèse de doctorat non publié). Victoria University of Wellington.
- Martin, K. (1999, 19 avril). Chambre des Communes du Canada, Hansard, 210, 36^{ème} Parlement, 1^{ère} Session. Récupéré de <https://openparliament.ca/debates/1999/4/19/keith-martin-2/>
- Martin-Brûlé, S.-M., et Hlatky, S. von. (2018). Peace first? What is Canada's role in UN operations? *International Journal*, 73(2), 187–204. <https://doi.org/10.1177/0020702018788548>
- Massie, J. (2019). Why Canada Goes to War: Explaining Combat Participation in US-led Coalitions. *Canadian Journal of Political Science*, 52(3), 575-594. doi:10.1017/S0008423919000040
- Massie, J., et Brizic, D. (2014). Rupture idéologique et redéfinition de l'identité internationale du Canada : Harper et Chrétien face aux guerres en Libye et au Kosovo. *Canadian Foreign Policy Journal*, 20 (1), 19-28.
- Massie, J., et Roussel Stéphanie. (2008). Au service de l'unité : le rôle des mythes en politique étrangère canadienne. *Canadian Foreign Policy Journal*, 14 (2), 67–93. <https://doi.org/10.1080/11926422.2008.9673464>
- Mayaux, P. L. (2009). Retracer des processus politiques en contexte de faible institutionnalisation. Usages et défis latino-américains. *communication au XI^e congrès de l'AFSP*.
- Ministère de la défense. (1999). *Performance report*. Gouvernement du Canada.

<https://publications.gc.ca/collections/Collection/BT31-4-50-1999E.pdf>

Ministère de la défense. (2000). *Performance report*. Gouvernement du Canada.
<https://www.publicsafety.gc.ca/lbrr/archives/cn73095412-1999-2000-eng.pdf>

Ministère de la défense. (2001). *Performance report*. Gouvernement du Canada.
<https://publications.gc.ca/collections/Collection/BT31-4-50-2001E.pdf>

Ministère de la défense. (2016). *Opinions sur les Forces armées canadiennes Enquête de suivi de 2016*. Gouvernement du Canada.
https://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/pwgsc-tpsgc/por-ef/national_defence/2016/031-15-f/sommaire.pdf

Ministère de la défense. (2018). *Étude de suivi 2018 sur les points de vue à propos des Forces armées canadiennes*. Gouvernement du Canada.
https://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/pwgsc-tpsgc/por-ef/national_defence/2018/076-17-f/rapport.pdf

Ministère de la défense. (2020). *Points de vue sur les Forces armées canadiennes – Étude de suivi 2020*. Gouvernement du Canada.
https://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/pwgsc-tpsgc/por-ef/national_defence/2020/083-19-f/rapport-Nov24_2020.pdf

Mission De L'Organisation des Nations Unies En République Démocratique du Congo. (2022, 23 septembre). *MONUC*. Organisation des Nations Unies. <https://monuc.unmissions.org/>

Mintz, A., & DeRouen, K. R. (2010). *Understanding foreign policy decision making*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511757761>.

Murray, R. W., et McCoy, J. (2010). From middle power to peacebuilder: the use of the Canadian forces in modern Canadian foreign policy. *American Review of Canadian Studies*, 40(2), 171–188. <https://doi.org/10.1080/02722011003734712>

Organisation des Nations Unies. Conseil de sécurité. (2000, 24 février). *Le conseil de sécurité renforce la MONUC dont le mandat est prorogé jusqu'au 31 aout 2000* [Communiqué]. <https://press.un.org/fr/2000/20000224.cs1152.html>

Organisation des Nations Unies. (2022). *HISTORIQUE*. Nations Unies.
<https://minusma.unmissions.org/historique>

Organisation des Nations Unies. (2023). *MINUSMA*. Nations Unies.

<https://peacekeeping.un.org/fr/mission/minusma>

Organisation des Nations Unies. (2021). Pays contributeurs en soldats et policiers.

Dans *Nations Unies*

Maintien de la paix. New York. Récupéré de :

<https://peacekeeping.un.org/fr/troop-and-police-contributors>

Organisation des Nations Unies Maintien de la paix. (1990 —). *PEACEKEEPER FATALITIES*

[Base de données]. Récupéré de

<https://peacekeeping.un.org/en/peacekeeper-fatalities>

OTAN. (2018). NATO's Enhanced Forward Presence. Récupéré de :

https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/pdf_2018_06/20180606_1806-factsheet_efp_en.pdf

ONU. (2008). *Opérations de maintien de la paix des Nations Unies Principes et Orientations*. New York : édition ONU

Récupéré de : https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/capstone_doctrine_fr.pdf

Palier, B., & Trampusch, C. (2018). Comment retracer les mécanismes causaux ? : les différents usages du process tracing. *Revue Française De Science Politique*, 68 (6), 967–990.

<https://doi.org/10.3917/rfsp.686.0967>

Paquin, J., & Beauregard, P. (2013). Shedding light on canada's foreign policy alignment.

Canadian Journal of Political Science, 46(3), 617–643.

Paris, R. (2018). The Promise and Perils of Justin Trudeau's Foreign Policy. Dans Norman Hillmer, & Philippe Lagassé. (2018). *Justin Trudeau and Canadian Foreign Policy*. Palgrave Macmillan..

Récupéré de <https://web-p-ebsochost-com.proxy.bibliotheques.uqam.ca/ehost/ebookviewer/ebook/bmxlYmtfXzE4MTM1NzVfX0FO0?sid=23ed3b57-b172-4dc2-9196-dbdeb5836763@redis&vid=0&format=EB&rid=1>

Parti libéral du Canada. (1993). *Le plan d'action libéral pour le Canada*. Ottawa : édition

Parti libéral du Canada

Récupéré de :

https://www.poltext.org/sites/poltext.org/files/plateformesV2/Canada/CAN_PL_1993_LI_B_fr.pdf

Parti libéral du Canada. (1997). *Bâtir notre avenir ensemble*. Ottawa : édition

Parti libéral du Canada

Récupéré de :

https://www.poltext.org/sites/poltext.org/files/plateformesV2/Canada/CAN_PL_1997_LI_B_fr.pdf

Parti libéral du Canada. (2000). *Un meilleur avenir pour tous*. Ottawa : édition Parti Libéral du Canada

Récupéré de :

https://www.poltext.org/sites/poltext.org/files/plateformesV2/Canada/CAN_PL_2000_LI_B_fr.pdf

Parti libéral du Canada. (2015). *Le bon plan pour renforcer la classe moyenne*. Ottawa : édition Parti Libéral du Canada

Récupéré de :

https://www.poltext.org/sites/poltext.org/files/plateformesV2/Canada/CAN_PL_2015_LI_B_fr.pdf

Parti libéral du Canada. (2019). *Avancer un plan concret pour la classe moyenne*. Ottawa : édition Parti Libéral du Canada

Récupéré de :

https://www.poltext.org/sites/poltext.org/files/plateformesV2/Canada/CAN_PL_2019_LI_B_FR.pdf

Parti libéral du Canada. (2021). *Avançons Ensemble*. Ottawa : édition Parti Libéral du Canada

Récupéré de : <https://liberal.ca/fr/notre-plateforme/>

Paul-Hus, P. (2016, 12 décembre). Chambre des Communes du Canada, Hansard, 126, 42^{ème} Parlement, 1ère Session. <https://openparliament.ca/debates/2016/12/12/pierre-paul-hus-1/>

Petry François, & Mendelsohn, M. (2004). Public opinion and policy making in canada 1994-2001. *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne De Science Politique*, 37(3), 505–529.

Premier ministre du Canada Justin Trudeau. (2015). *Déclaration nationale du Canada à la COP 21*.

Gouvernement du Canada

<https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/discours/2015/11/30/declaration-nationale-du-canada-la-cop21>

Premier ministre du Canada Justin Trudeau. (2016). *Allocution du premier ministre Justin Trudeau à la 71e session de l'Assemblée générale des Nations Unies*.

Gouvernement du Canada

<https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/discours/2016/09/20/allocution-du-premier-ministre-justin-trudeau-la-71e-session-de>

- Premier ministre du Canada Justin Trudeau. (2016). *Le PM et le secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon tiennent une conférence de presse*.
Gouvernement du Canada
<https://pm.gc.ca/fr/videos/2016/02/11/pm-et-secretaire-general-des-nations-unies-ban-ki-moon-tiennent-conference-de>
- Raes, S., Du Bois, C., & Buts, C. (2019). Supplying UN peacekeepers : an assessment of the body bag syndrome among OECD nations. *International Peacekeeping*, 26(1), 111–136.
- Raïtt, L. (2018, 19 mars). Chambre des Communes du Canada, Hansard, 271, 42^{ème} Parlement, 1^{ère} Session. Récupéré de <https://openparliament.ca/debates/2018/3/19/justin-trudeau-1/>
- Regan, P. M. (2002). Third-party interventions and the duration of intrastate conflicts. *Journal of Conflict Resolution*, 46(1), 55–73.
- Richter, A. (2021). NATO in the age of Trump: Alliance defense spending during the Trump presidency. *Comparative Strategy*, 40(3), 285–304.
<https://doi.org/10.1080/01495933.2021.1912511>
- Ringsmose, J. (2010). NATO burden-sharing redux: continuity and change after the cold war. *Contemporary Security Policy*, 31(2), 319–338.
<https://doi.org/10.1080/13523260.2010.491391>
- Robinson, S. (2003, 11 juin). Chambre des Communes du Canada, Hansard, 116, 37^{ème} Parlement, 2^{ème} Session. Récupéré de
<https://openparliament.ca/debates/2003/6/11/svend-robinson-1/>
- Sewall, S. (2013). Civilian Protection. Dans *The Handbook of Global Security Policy* (p. 246-264). Chichester : Wiley Blackwell. Récupéré de
<https://onlinelibrary-wiley-com.proxy.bibliotheques.uqam.ca/doi/book/10.1002/9781118442975>
- Smith, H. (2005). What costs will democracies bear? a review of popular theories of casualty aversion. *Armed Forces & Society*, 31(4), 487–512.
<https://doi.org/10.1177/0095327X0503100403>

- Tremblay, S. (2016). La transformation de la contribution canadienne dans le maintien de la paix (1993-2003) : Les cas de la Bosnie, du Kosovo et de l'Afghanistan [Thèse de doctorat, École nationale d'administration publique]. Espace ENAP.
<https://espace.enap.ca/id/eprint/143/1/031372151.pdf>
- Trudeau, J. (2015, 04 décembre). *Discours du trône*. [Transcription de discours] Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/conseil-privé/campagnes/discours-trone/discours-trone.html>
- Trudeau, J. (2018, 19 mars). Chambre des Communes du Canada, Hansard, 271, 42ème Parlement, 1ère Session. Récupéré de <https://openparliament.ca/debates/2018/3/19/justin-trudeau-1/>
- Von Hlatky Stéphanie, & Massie, J. (2019). Ideology, ballots, and alliances: Canadian participation in multinational military operations. *Contemporary Security Policy*, 40(1), 101–115.
<https://doi.org/10.1080/13523260.2018.1508265>
- Wherry, A. (2019). *Promise and peril: Justin Trudeau in power*. Toronto : Harper Collins
- Young, G. (2019). Political decision-making and the decline of Canadian peacekeeping. *Canadian Foreign Policy Journal*, 25(2), 152–171.
<https://doi.org/10.1080/11926422.2018.1543713>
- Zhang, S. (2022). Trade potential and un peacekeeping participation. *International Peacekeeping*, 29(1), 57–84.

ANNEXE A

Constatant que la situation en République démocratique du Congo constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales dans la région,

1. Demande à toutes les parties de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord de cessez-le-feu;

2. Réaffirme qu'il soutient résolument le Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo et son autorité sur l'ensemble des activités menées par l'Organisation des Nations Unies dans le pays, et demande à toutes les parties de coopérer pleinement avec lui;

3. Décide de proroger le mandat de la MONUC jusqu'au 31 août 2000;

4. Autorise le renforcement de la MONUC, qui pourra compter jusqu'à 5 537 militaires, y compris jusqu'à 500 observateurs ou davantage, si le Secrétaire général le juge nécessaire et estime que la dimension et la structure de la force dans son ensemble le permettent, auxquels s'ajoutera l'effectif voulu de personnel civil d'appui, notamment dans les domaines des droits de l'homme, des affaires humanitaires, de l'information, de la protection des enfants, des affaires politiques, du soutien médical et de l'appui administratif, et prie le Secrétaire général de recommander immédiatement l'envoi des renforts qui pourraient s'avérer nécessaires pour mieux assurer la protection de la force;

5. Décide que le déploiement échelonné du personnel visé au paragraphe 4 ci-dessus aura lieu lorsque et si le Secrétaire général constate que le personnel de la MONUC peut rejoindre les positions qui lui ont été assignées et s'acquitter de ses fonctions, telles qu'elles sont décrites au paragraphe 7

/...

ci-après, dans des conditions de sécurité acceptables et avec la coopération des parties, et que les parties à l'Accord de cessez-le-feu lui ont donné des assurances fermes et crédibles à cet effet, et prie le Secrétaire général de le tenir au fait de la question;

6. Décide que la MONUC créera, sous l'autorité générale du Représentant spécial du Secrétaire général, une structure commune avec la Commission militaire mixte qui assurera une coordination étroite pendant la période de déploiement de la MONUC et sera dotée de quartiers généraux au même lieu et de structures administratives et d'appui communs;

7. Décide que la MONUC, agissant en coopération avec la Commission militaire mixte, aura pour mandat :

a) De surveiller l'application de l'Accord de cessez-le-feu et d'enquêter sur les violations du cessez-le-feu;

b) D'établir et de maintenir en permanence une liaison sur le terrain avec les quartiers généraux des forces militaires de toutes les parties;

c) D'élaborer, dans les 45 jours qui suivront l'adoption de la présente résolution, un plan d'action pour l'application de l'Accord de cessez-le-feu dans son ensemble, par tous les intéressés, l'accent étant plus particulièrement mis sur les objectifs clefs suivants : collecte et vérification de l'information militaire concernant les forces des parties, maintien de la cessation des hostilités et désengagement et redéploiement des forces des parties, désarmement, démobilisation, réinstallation et réintégration systématiques de tous les membres de tous les groupes armés mentionnés au paragraphe 9.1 de l'annexe A de l'Accord de cessez-le-feu, et retrait ordonné de toutes les forces étrangères;

d) De collaborer avec les parties pour obtenir la libération de tous les prisonniers de guerre et de tous les militaires capturés, ainsi que la restitution de toutes les dépouilles en coopération avec les organismes internationaux d'aide humanitaire;

e) De superviser et de vérifier le désengagement et le redéploiement des forces des parties;

f) Dans les limites de ses capacités et de ses zones de déploiement, de surveiller l'application des dispositions de l'Accord de cessez-le-feu concernant l'acheminement de munitions, d'armes et d'autres matériels de guerre à destination du théâtre des opérations, à l'intention notamment de tous les groupes armés mentionnés au paragraphe 9.1 de l'annexe A;

g) De faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et de veiller au respect des droits de l'homme, en prêtant une attention particulière aux groupes vulnérables, y compris les femmes, les enfants et les enfants soldats démobilisés, pour autant que la MONUC estime agir dans les limites de ses capacités et dans des conditions de sécurité acceptables, en étroite collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, les organisations apparentées et les organisations non gouvernementales;

h) De coopérer étroitement avec le Facilitateur du dialogue national, de lui apporter appui et assistance technique et de coordonner les autres activités menées par les organismes des Nations Unies à cet effet;

i) De déployer des experts de l'action antimines pour mesurer l'ampleur du problème posé par les mines et les engins non explosés, de coordonner le lancement de l'action antimines, d'élaborer un plan d'action et de mener en cas de besoin les opérations d'urgence nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de son mandat;

8. Décide, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, que la MONUC peut prendre les mesures nécessaires, dans les zones de déploiement de ses bataillons d'infanterie et pour autant qu'elle estime agir dans les limites de ses capacités, pour protéger le personnel, les installations et le matériel de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ceux de la CMM, qui partage les mêmes locaux, assurer la sécurité et la liberté de circulation de son personnel, et protéger les civils se trouvant sous la menace imminente de violences physiques;

9. Demande aux parties à l'Accord de cessez-le-feu d'apporter un soutien actif au déploiement de la MONUC dans toutes les zones d'opérations où le Représentant spécial du Secrétaire général jugera ce déploiement nécessaire, notamment en donnant des assurances quant à la sécurité et à la liberté de circulation et en faisant participer activement le personnel de liaison;

10. Demande aux gouvernements des États de la région de conclure, selon qu'il y aura lieu, des accords sur le statut des forces avec le Secrétaire général dans les 30 jours qui suivront l'adoption de la présente résolution, et rappelle qu'en attendant la conclusion de tels accords, le modèle d'accord sur le statut des forces en date du 9 octobre 1990 (A/45/1594) s'appliquera provisoirement;

11. Prie le Secrétaire général de continuer, à condition que des progrès militaires et politiques concrets aient pu être observés pour ce qui a trait à l'application de l'Accord de cessez-le-feu et des résolutions pertinentes du Conseil, à prendre les dispositions voulues en vue de déploiements supplémentaires éventuels des Nations Unies en République démocratique du Congo, ainsi que de faire des recommandations concernant les nouvelles mesures que pourrait prendre le Conseil;

12. Demande à toutes les parties de faire en sorte que le personnel des organismes de secours ait accès, sans entrave ni risque pour leur sécurité, à ceux qui ont besoin d'eux, et rappelle que les parties doivent aussi offrir des garanties en ce qui concerne la sûreté, la sécurité et la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et des organismes de secours humanitaires apparentés;

13. Demande à toutes les parties de coopérer avec le Comité international de la Croix-Rouge afin de lui permettre de s'acquitter de ses mandats ainsi que des tâches qui lui sont confiées dans l'Accord de cessez-le-feu;

14. Condamne tous les massacres perpétrés sur le territoire de la République démocratique du Congo et alentour, et demande instamment qu'une

enquête internationale y soit consacrée en vue de traduire les responsables en justice;

15. Demande à toutes les parties au conflit en République démocratique du Congo de protéger les droits de l'homme et de respecter le droit international humanitaire et la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, ainsi que de s'abstenir ou de cesser d'appuyer ceux que l'on soupçonne d'être impliqués dans le crime de génocide, dans des crimes contre l'humanité ou dans des crimes de guerre, ou de s'associer avec eux, de quelque manière que ce soit, ainsi que de traduire les responsables en justice et de permettre que le nécessaire soit fait, conformément au droit international, pour que ceux qui auraient commis des violations du droit international humanitaire aient à en répondre;

16. Se déclare profondément préoccupé par les flux illicites d'armes dans la région, demande à tous les intéressés de mettre fin à ces mouvements et déclare son intention de revenir sur la question;

17. Se déclare vivement préoccupé par les informations suivant lesquelles les ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo sont illégalement exploitées, ce notamment en violation de la souveraineté du pays, demande qu'il soit mis fin à ces activités, exprime son intention de poursuivre l'examen de la question, et prie le Secrétaire général de lui rendre compte dans les 90 jours des moyens qui pourraient être mis en oeuvre pour atteindre cet objectif;

18. Réaffirme qu'il importe d'organiser, au moment opportun, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine, une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, à laquelle participeraient tous les gouvernements de la région et toutes les autres parties concernées;

19. Prie le Secrétaire général de lui faire rapport tous les 60 jours sur les progrès accomplis dans l'application de l'Accord de cessez-le-feu et de la présente résolution;

20. Décide de demeurer activement saisi de la question.